

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE
DES SCIENCES DE L'INFORMATION
ET DES BIBLIOTHEQUES

UNIVERSITE DES SCIENCES
SOCIALES GRENOBLE II
INSTITUT D'ETUDES
POLITIQUES

DESS DIRECTION DE PROJETS
CULTURELS

MEMOIRE

LECTURE PUBLIQUE EN AGGLOMERATION :
VERS UNE APPROCHE CARTOGRAPHIQUE (le cas grenoblois)

Martine BLANCHET

Sous la direction de Mr Jean Michel SALAUN
Ecole Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et
des Bibliothèques
et Mme Catherine POUYET
Direction Lecture Publique Grenoble

1992

LECTURE : < lEktyr >. n.f
 (1352, récit; lat. médiéval lecture) (1435) action
 matérielle de lire, de déchiffrer (ce qui est écrit).

PUBLIC, IQUE < pyblik >. adj.et n.m. (1239 ;
 lat. publicus).

Adj. qui concerne le peuple pris dans son ensemble;
 qui appartient à la collectivité sociale, politique et
 en émane; qui appartient à l'Etat ou à une personne
 administrative.

EN < à >. prép (Xe; lat; in)

Devant un nom sans déterminant, ou avec un
 déterminant autre que l'article défini.

Préposition marquant en général la position à
 l'intérieur de limites spatiales, temporelles ou
 notionnelles.

AGGLOMERATION < aglomeracijs > n.f. (1769; au lat
 agglomerare).

1° Fait de s'agglomérer naturellement

2° (1897, agglomération urbaine). Concentration
 d'habitations, villes ou villages. Ensemble constitué
 par une ville et ses faubourgs ou sa banlieue.



1992

M

2

92f.

LECTURE PUBLIQUE EN AGGLOMERATION :
VERS UNE APPROCHE CARTOGRAPHIQUE (le cas grenoblois)

par Martine BLANCHET

RESUME

Face aux pressions économiques et pour offrir le meilleur service à la population, les bibliothèques publiques d'une agglomération urbaine trouveront solution dans la coopération. L'établissement de cartes documentaires locales sur l'existant apparait un préalable indispensable à toute réflexion et initiative coopératrice, avant même d'en définir les actions ou les cadres institutionnels adéquats.

DESCRIPTEURS

Bibliothèques publiques/agglomération/cartes documentaires

ABSTRACT

To confront economic pressures and to offer better services to the population, public libraries of urban centres will find answers by working together. The setting up of informative local maps on the actual organisation seems to be an indispensable preliminary to any reflexion and joined initiative, before being able to determine the steps to take or the appropriate institutional Framework.

KEYWORDS

Public libraries/urban centre/ informative maps.

SOMMAIRE

2-3 - LA BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DE L'ISERE	33
2-4 - BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES ET INTERCOMMUNALITE : DES EXEMPLES	34
2-4-1 - L'exemple du Sud-Ouest Lyonnais	35
2-4-2 - Le contrat d'agglomération Dunkerquoise	36

3 - VERS UNE APPROCHE CARTOGRAPHIQUE DE L'EXISTANT

3-1 - MISE EN PLACE D'UNE TYPOLOGIE D'EQUIPEMENTS	38
3-1-1 - Absence d'un dispositif normatif	38
3-1-2 - Indicateurs et seuils retenus	39
3-1-3 - Carte typologie critères et carte typologie synthèse	40
3-2 - VERS UNE APPROCHE GLOBALE	43
3-2-1 - Carte de localisation des équipements un réseau d'équipements fortement marqué par la logique communale	43
3-2-2 - Carte des dates de mise en service ou de dernière restructuration des équipements : un réseau d'équipements relativement récent, mais qui apparaît inachevé	45
3-2-3 - Carte informatique : un réseau marqué par une forte pénétration de l'outil informatique	48
3-2-4 - Carte répartition des fonds suivant les types de documents : un réseau marqué par la notion de bibliothèques et par de fortes disparités communales	50
3-2-4-1 - <i>Fonds</i>	
3-2-4-2 - <i>Surfaces</i>	
3-2-4-3 - <i>Prêts</i>	
3-2-4-4 - <i>Personnel salarié</i>	

3-3 – TYPOLOGIE DES EQUIPEMENTS	64
3-3-1 – Les grandes bibliothèques, des équipements d'agglomération	65
3-3-2 – Les moyennes bibliothèques, des équipements à la recherche d'une identité plus spécifique	67
3-3-3 – Les petites bibliothèques, des équipements de proximité	69
3-3-3-1– <i>Les petites bibliothèques, appartenant à un réseau</i>	
3-3-3-2– <i>Les petites bibliothèques, unités de lecture publique autonomes</i>	
3-4 – DES PROPOSITIONS CONCRETES DE COLLABORATION	74
CONCLUSION	76
BIBLIOGRAPHIE	79
ANNEXES	93

INTRODUCTION

INTRODUCTION

Ces dix dernières années ont vu un essor sans précédent des bibliothèques municipales : mise en service de nouveaux espaces, diversité des services rendus, diversification des médias, accroissement de la fréquentation. Elles font désormais partie du paysage quotidien même si ce développement spectaculaire est inachevé.

Ce mouvement de transformation s'est totalement opéré dans une logique de tutelle communale. La création de nouveaux lieux a été pour l'élu local l'occasion de faire un geste architectural pour contribuer à donner une nouvelle image de sa ville et souvent a représenté l'emblème de sa politique culturelle en plein développement.

Mais l'on peut faire le constat aujourd'hui d'une absence persistente de réflexion globale sur le réseau des bibliothèques, bien que l'aménagement du territoire documentaire soit ressenti comme une impérieuse nécessité et la coopération entre bibliothèques comme un enjeu essentiel pour l'avenir. Dans les actes du colloque "Perspectives pour la coopération", Michel MELOT, vice-président du Conseil Supérieur des Bibliothèques précise : "Aucune bibliothèque n'est auto-suffisante. Dès que la bibliothèque est conçue et gérée comme un ensemble éternellement incomplet, la coopération entre bibliothèques n'est plus un service complémentaire ni un palliatif à une situation défectueuse mais un mode d'existence normal à toute bibliothèque qui doit être intégré à sa conception."

Les bibliothèques nécessitent des moyens de plus en plus importants pour améliorer leurs prestations auprès de tous les publics. Si les dépenses culturelles représentent une part non négligeable des budgets des collectivités (1) et de ce fait de l'intérêt porté par les élus, elles ne pourront pas s'intensifier dans un contexte économique qui n'est pas des plus favorables. Des choix seront à faire et l'on doit se demander si toute bibliothèque a ou aura les moyens de devenir médiathèque ?

Il apparaît donc comme une nécessité de mettre les ressources et les énergies en commun, de bâtir un ensemble plus cohérent au-delà des frontières communales.

Le champ géographique retenu est l'agglomération urbaine. En dehors des frontières communales et du grand nombre de clivages qui découlent de celles-ci, le cadre de l'agglomération apparaît être l'un des plus adaptés pour répondre aux besoins de demain.

Il est devenu l'axe familial de déplacements (travail – loisirs – consommation) d'un grand nombre de citoyens. Les études de prospection tant en matière de déplacements, de besoins, d'économie, de logement le démontrent. Ces dernières années, l'on a assisté à une amplification des migrations quotidiennes liées au phénomène de dislocation de la maison – habitat – travail.

Ce même territoire a certainement été durant ces quinze dernières années un des espaces où se sont opérées de nombreuses transformations en matière de lecture publique : nouveaux équipements, mais aussi structuration de l'existant et structuration en réseau.

Par les expériences d'intercommunalité, il est le cadre actuel pour certains services offerts à la population. Les établissements ou syndicats intercommunaux agissent le plus souvent sur des problèmes d'assainissement, de traitement des ordures ménagères, de transports en commun et de soutien à des activités économiques.

(1) en 1990, les grandes villes ont consacré 14 % de leur budget à la culture. Ministère de la Culture et de la Communication. Bulletin du Département des Etudes et de la Prospective.

Par contre, la collaboration entre communes urbaines est très rarement institutionnalisée dans le domaine culturel et de ce fait en matière de lecture publique. Cependant quelques expériences très récentes montrent qu'elle tend à le devenir. En février dernier, trois communes du Sud-Est Lyonnais ont signé une charte de partenariat pour que les lecteurs puissent avoir une offre documentaire ne se limitant pas seulement à celle de la bibliothèque de leur ville.

La loi d'orientation relative à l'organisation territoriale (2) adoptée en février dernier est une argumentation supplémentaire au choix du cadre géographique retenu. S'inscrivant dans une nouvelle étape du processus de décentralisation, elle suscite la constitution des communautés de communes ou pour celles qui dépassent les 20 000 habitants des communautés de villes afin de recomposer le tissu éclaté des communes. A l'heure actuelle, est mise en place dans chaque département, une commission présidée par le Préfet et composée d'élus devant remplir une fonction de réflexion et de proposition.

Outre la réalisation d'un état des lieux sur la coopération, cette commission devra être informée de tout projet et élaborer un schéma départemental. Chaque création de regroupement devrait être adoptée par les communes membres à fin de l'année 1993.

HYPOTHESES DE TRAVAIL, METHODOLOGIE ET PLAN DE L'ETUDE

Sur une agglomération, coordonner un développement de la lecture publique ne peut se limiter à une logique uniquement communale. Pour atteindre un tel objectif, la mise à plat des ressources est une étape essentielle avant même de définir les actions de coopération ou encore les cadres institutionnels adéquats. Connaître ses ressemblances mais également ses différences apparaît être indispensable. Celui-ci nécessite un nouvel état d'esprit où invention, ouverture et dimensions collectives sont des attitudes primordiales.

(2) Loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République.

L'axe de cette recherche portera sur cette mise à plat de l'existant, en faisant appel à l'outil cartographique. Ce dernier est un outil encore très peu utilisé aujourd'hui dans le monde du livre.

La recherche s'appuiera sur l'agglomération grenobloise et portera uniquement sur les bibliothèques municipales. Etude certes partielle puisque l'offre documentaire d'un tel territoire recouvre d'une part les autres bibliothèques publiques, celles des écoles, des entreprises et des prisons et d'autre part les bibliothèques universitaires et centres de documentation spécialisés.

Le choix de cette agglomération repose sur les critères suivants :

- les acquis de la ville –centre où un important développement de la lecture publique s'est mis en place dès le début de l'essor des bibliothèques municipales (1965). Vingt années d'expériences qui font d'elles un des premiers réseaux français.

- les acquis de la bibliothèque départementale –celle-ci ayant été créée dès les premières bibliothèques centrales de prêt (1945)–.

- l'intérêt porté tout particulièrement par l'Agence d'Urbanisme de la région grenobloise à cette problématique. Cet organisme prépare actuellement la révision du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région urbaine grenobloise. Si dans le précédent schéma directeur, les notions de culture et d'aménagement avaient eu une place infime de la réflexion, ils occupent aujourd'hui une place toute autre. Désormais tout projet urbain s'appuie sur un rayonnement et un impact culturel fort et dynamique. Une aide fort précieuse nous a été apportée pour la réalisation des différentes cartes.

- le travail réalisé depuis une dizaine d'années dans le domaine de la lecture publique où nous avons participé à la réalisation d'un équipement dans une petite ville de cette agglomération. Que d'interrogations sur le positionnement et le développement futur de ces établissements ?

METHODOLOGIE - LA COLLECTE D'INFORMATIONS

L'agglomération grenobloise compte 33 communes où 25 d'entre elles ont une population de moins de 10 000 habitants. Dans cette agglomération, tous les cas de figures se retrouvent : petites villes, moyennes villes et ville-centre.

Les informations ont été recueillies à partir des statistiques établies par les bibliothèques : questionnaire statistique annuel demandé par la direction du livre et de la lecture, rapport d'activité autre, tableau de bord, enquête ponctuelle auprès des lecteurs, formulaire mode d'emploi des bibliothèques à destination des usagers. (**voir annexe 1**)

Nous avons retenu comme année de référence, l'année 1991 et comme unité de base chaque établissement recensé. Pour les éléments manquants, nous avons retenu soit 1990 soit 1992 lorsque l'unité est liée à un contexte de transformation.

Pour la ville-centre, le stage de quatre semaines nous a permis de nous familiariser avec la notion de structure en réseau puisque celle-ci offre aujourd'hui un véritable réseau de lecture publique : 1 établissement avec une bibliothèque d'étude et d'information, deux médiathèques d'agglomération, quatre bibliothèques-médiathèques de taille intermédiaire et de nombreuses bibliothèques de quartier. Un relevé de données statistiques au service informatique des bibliothèques a été réalisé unité par unité et globalement, ainsi qu'un ensemble d'interviews avec différents professionnels et de mise en situation dans les différents types d'équipements.

Un autre aspect de la notion de réseau a été abordé par la participation active à FOLJE, association qui avait pour objectif de mettre en place un forum du livre jeunesse dans une dynamique d'agglomération en associant un grand nombre de professionnels du livre et de la lecture.

Pour les villes de plus de 10 000 habitants (excepté la ville-centre) au nombre de 7 dont 3 ont une population au-dessus de 20 000 habitants, la démarche retenue a été un entretien avec chaque responsable lecture publique de ces villes d'une durée variant entre deux et quatre heures à partir d'une grille d'entretien (**voir annexe 2**).

Pour les moins de 10 000 habitants, au nombre de 25, la démarche a été de se tourner vers la Bibliothèque Départementale. En mars 1991 et 1992, celle-ci a diffusé auprès de chaque bibliothèque et relais un questionnaire pour recueillir les données concernant les moyens, le fonctionnement et les résultats (**voir annexe 3**). Six communes sur 25 ont répondu. Pour les 19 autres, un entretien a été réalisé dans le cadre d'une semaine de stage à la BDI, avec chaque responsable de ces unités de lecture publique.

LES DONNEES STATISTIQUES

Elles portent sur les indicateurs d'offre :

- les mètres carrés et la date de mise en service des équipements,
- les fonds disponibles,
- les acquisitions annuelles et les dépenses,
- les horaires,
- le personnel (professionnel, para-professionnel),
- les services proposés,
- les tarifications des différents services pour les usagers de la collectivité et pour ceux extérieurs à la collectivité.

Elles portent également sur des indicateurs d'utilisation :

- taux d'entrée de la bibliothèque,
- taux de lecteurs actifs,
- taux de prêts, et de consultation sur place et d'indicateurs d'aire de provenance géographique.

Elles portent sur des indicateurs d'aire de provenance géographique.

Les déplacements à St Genis-Laval et à Dunkerque où des expériences de partenariat en agglomération sont en gestation ou en élaboration ont été des supports importants de notre réflexion.

La première partie de notre document est une présentation sommaire de l'agglomération dans son contexte démographique, économique et social, où nous retracerons les principales expériences en matière d'intercommunication.

Puis nous parcourerons une courte histoire de bibliothèques publiques afin de mieux connaître le contexte actuel, tout en retraçant celle des bibliothèques de la ville-centre, et de la bibliothèque départementale.

Notre dernière partie, à partir de l'exploitation de certaines données statistiques portera sur la mise à plat des ressources existant à l'échelle agglomération.

Puis nous chercherons à définir une typologie d'équipements: grandes, moyennes et petites bibliothèques. Nous en dégagerons leurs caractéristiques et spécificités dans un objectif de précision de missions des unes et des autres. Cette démarche s'inscrit dans une recherche de définition des modes de partage et de coopération.

Enfin, nous tenterons d'élaborer quelques propositions concrètes de collaboration.

* * *

1 - L'AGGLOMERATION

GRENOBLOISE

1 - PRESENTATION DE L'AGGLOMERATION GRENOBLOISE

1-1 - AU PREALABLE, QUELQUES DEFINITIONS DE GEOGRAPHIE HUMAINE

L'agglomération est un ensemble constitué par une ville et ses banlieues. Jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, les villes occidentales étaient différentes par leur taille, mais toutes présentaient les mêmes caractéristiques générales. Elles étaient articulées autour d'un centre, prolongé par des faubourgs, une banlieue urbanisée, maraîchère, de loisirs et de villégiature.

Phénomène récent (ère industrielle), le développement de la banlieue connaît jusqu'à nos jours des processus successifs de formation et est marqué par de profondes transformations.

Aujourd'hui, l'INSEE définit comme :

- agglomération de population, la population d'un ensemble d'habitations tel qu'aucune ne soit séparée de la plus proche de 200 mètres et qui comprend au moins cinquante habitants.

- unité urbaine, une ou plusieurs communes qui présentent entre elles une continuité et comptent au moins 2 000 habitants. Une unité urbaine constituée de plusieurs communes est dénommée "agglomération urbaine multicommunale" ou simplement "agglomération".

Pour chacune de ces agglomérations, on définit un centre. Si la commune représente plus de 50 % de la population, elle est seule ville-centre. Dans le cas contraire, toutes les communes qui ont une population supérieure à la moitié de la population de la commune la plus importante, ainsi que cette dernière, sont villes-centres. Les communes urbaines qui ne sont pas villes-centres constituent la banlieue de l'unité urbaine.

**2-2 - UNE AGGLOMERATION, SUR LE PLAN DEMOGRAPHIQUE
marquée par la poursuite du mouvement de péri-urbanisation
et par le déclin de la ville-centre.**

L'agglomération grenobloise (définition INSEE) compte au recensement de 1990, 400 242 habitants, ce qui la place parmi les douze plus grandes agglomérations françaises.

Elle représente 72 % de la région urbaine grenobloise et comporte 33 communes dont :

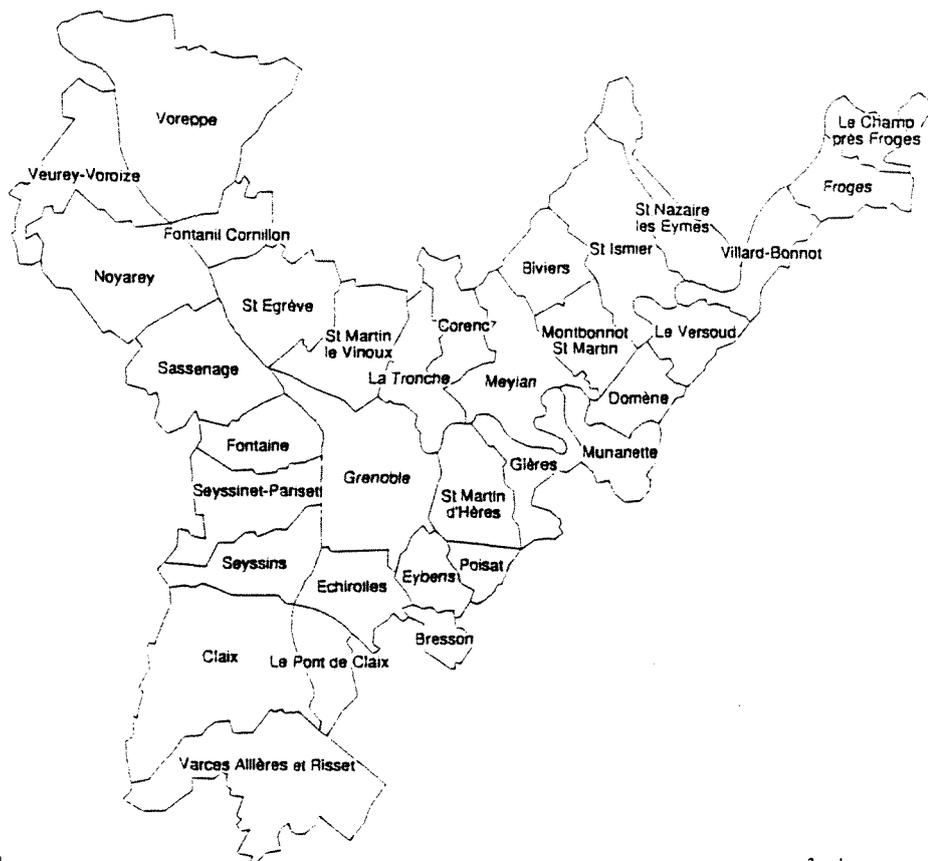
- une de plus de 150 000 habitants.
- trois de 20 000 à 35 000 habitants.
- quatre de 10 à 20 000 habitants.
- dix de 5 000 à 10 000 habitants.
- dix de 2 000 à 5 000 habitants.
- trois de 1 000 à 2 000 habitants.
- deux de moins de 1 000 habitants.

RECENSEMENT AGGLOMERATION GRENOBLOISE

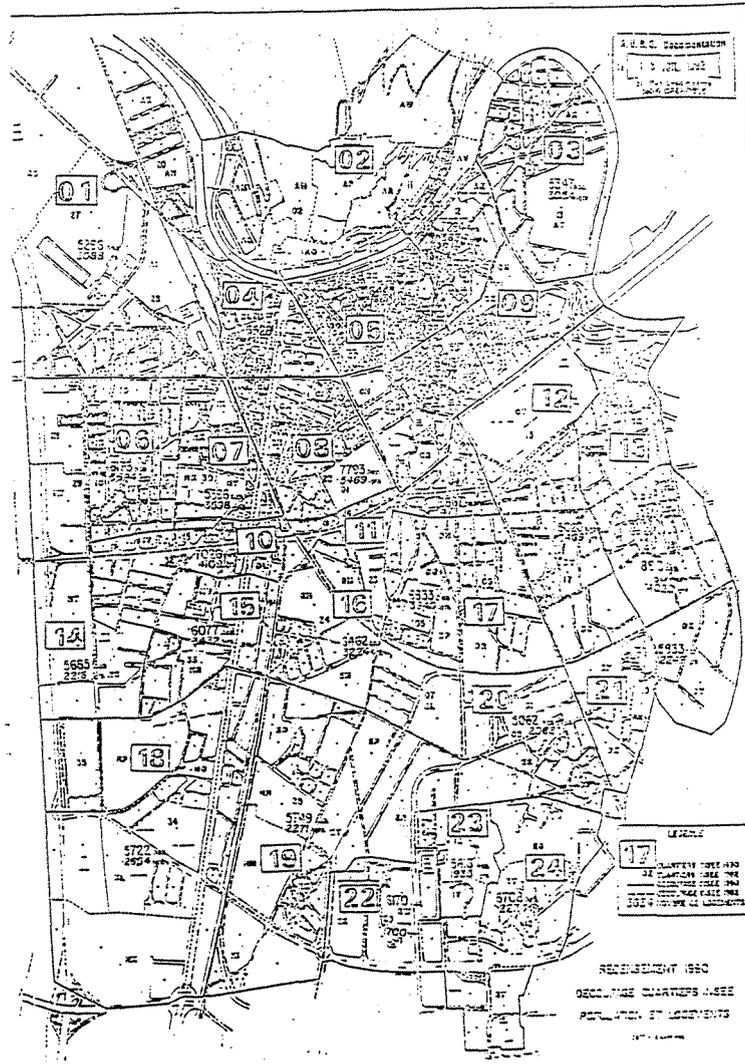
Population commune	Nbre de Communes	Population totale	% rapport à l'agglom.
> 150 000	1	150815	37,7
>20 000 > 35 000	3	91638	22,9
10 000 et 20 000	4	58877	14,7
> 10 000	25	98912	24,7
	33	400242	100

AGGLOMERATION GRENOBLOISE : POPULATION PAR COMMUNE (recensement 1990)

Grenoble	150815	Domène	5780
Echirolles	34444	St Ismier	5289
St Martin D'Hères	34335	St Martin le Vinoux	5138
Fontaine	22859	Varces	4592
Meylan	17869	Gières	4376
St Egrève	15891	Corenc	3362
Seyssinet	13247	Le Versoud	2995
Pont de Claix	11868	Montbonnot	2811
Sassenage	9791	Biviers	2258
Voreppe	8447	Frogès	2233
Eybens	8020	Poisat	2139
Seyssins	7027	Le Fontanil	2081
Claix	6958	Noyarey	1949
La Tronche	6460	St Nazaire les Eymes	1940
Villard-Bonnot	6378	Veurey	1080
		Champ sur Frogès	1004
		Bresson	749
		Muriannette	547



1	5296
2	7284
3	5347
4	5528
5	6445
6	6173
7	5396
8	7793
9	6813
10	7026
11	7867
12	5020
13	8818
14	5685
15	6077
16	6462
17	6833
18	5722
19	5749
20	5069
21	5833
22	6170
23	5616
24	6708



POPULATION AGGLOMERATION PAR SEXE PAR AGE

Tranches d'âge	Population	%	Population	Population
	Totale		Hommes	Femmes
0 - 19	103469	25,9	52675	50794
20 - 39	138267	34,5	69319	68948
40 - 59	94135	23,5	45982	48153
60 - 74	43078	10,8	19296	23782
75 et plus	21293	5,3	6958	14335
total	400242		194230	206012

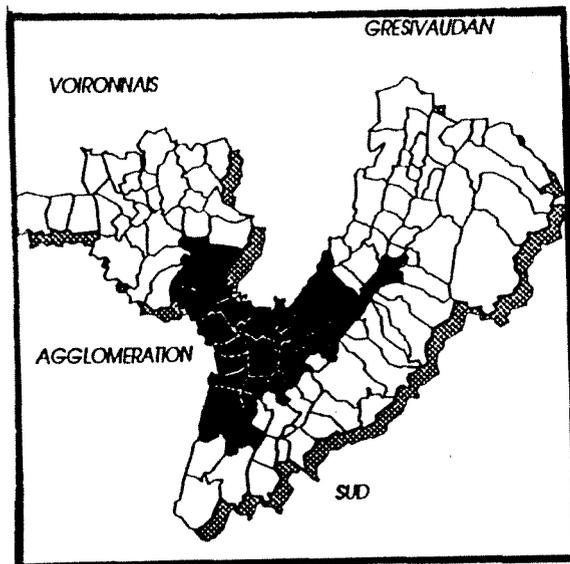
POPULATION ACTIVE (AGGLOMERATION)

POPULATION ACTIVE			
	56,3 %		184 288
Actifs ayant 1 emploi		164 815	
Chomeurs		18 120	

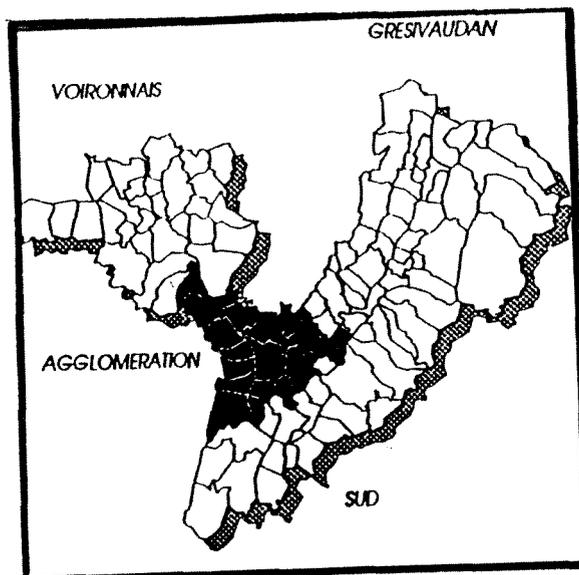
NAVETTE DOMICILE : ACTIFS AYANT UN TRAVAIL

	lieu de résidence - Lieu de travail				
	même commune		dans 2 communes différentes		
	même unité urbaine	même Z.E.	département	autres cas	
164815	66676	87859	94149	94149	3990
100%	40,5	53,3	55,5	57,1	2,4

REGION URBAINE GRENOBLOISE
115 COMMUNES
556 500 HABITANTS
54% DU DEPARTEMENT



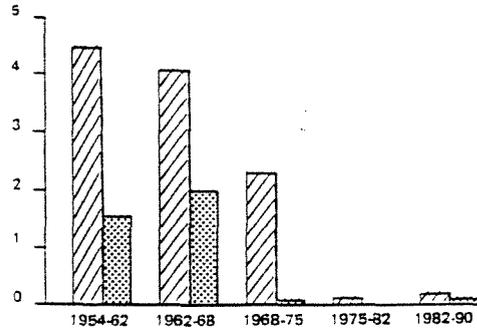
AGGLOMERATION GRENOBLOISE
33 COMMUNES
400 242 HABITANTS
71,9 % DE LA REGION URBAINE



AGGLOMERATION SIEPARG
23 COMMUNES
366 783 HABITANTS
91,6 % DE L'AGGLOMERATION GRENOBLOISE

EVOLUTION DE LA POPULATION AGGLOMERATION GRENOBLOISE

Croissance interne et expansion territoriale (en %)



Solde naturel et solde migratoire (en %)



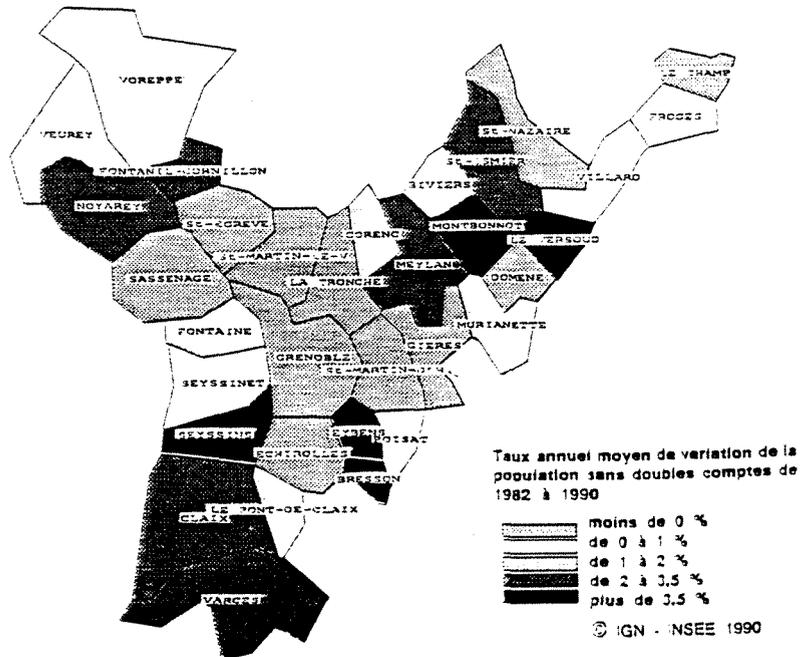
LEGENDE
 croissance interne : [diagonal lines] période
 expansion : [dotted] période

solde naturel : [diagonal lines] période
 solde migratoire : [dotted] période

INSEE - Points d'appui pour l'économie Rhône-Alpes n° 51-62, mars 1991

Evolution de la population de 1982 à 1990 par commune - agglomération de Grenoble

Source : INSEE - Recensements de la population



Champ : agglomération de Grenoble (délimitation 1990)

Composée de 7 communes en 1954, son extension a été importante entre 1962 et 1968 (de 14 à 31 communes). Malgré cette extension territoriale au cours de ces quatorze premières années, sa croissance démographique fut nourrie en priorité par les excédents migratoires. Mais depuis 1975, c'est le solde des naissances sur les décès qui a permis de maintenir une légère pression de la population.

Depuis 1982, les communes de l'agglomération primitive accusent un déficit démographique malgré un solde naturel positif. Ainsi les mouvements migratoires se sont-ils soldés par un fort déficit actuel surtout pour le centre de l'agglomération (Grenoble et Echirolles). Par contre, toutes les communes de la banlieue quelle que soit la date de rattachement à l'agglomération présentent une hausse de population. La plus proche banlieue a une évolution naturelle assez forte (1,1 % par an) mais un solde migratoire faible. Pour les communes encore plus excentrées l'excédent des arrivées sur les départs reste fort, donnant une croissance annuelle de 1,5 % par an mais avec un ralentissement assez sensible par rapport aux périodes précédentes.

1-3 - UNE AGGLOMERATION, AU DEVELOPPEMENT URBAIN ECLATE

Cette agglomération, sur un site de carrefour, présente une grande diversité d'espaces construits bénéficiant de paysages variés. Sur la ville de plaine (cité d'origine) et ses proches banlieues industrielles (Fontaine, St Martin-d'Hères, Echirolles), l'extraordinaire poussée démographique des années 50-70 a donné, par la multiplication de grands ensembles, un certain caractère de verticalité. Puis s'est ajoutée par auroles successives et de plus en plus loin du centre, sous l'effet du phénomène pavillonnaire, une prolifération de nouveaux sites, tout en préservant les espaces de collines et de forêts qui les entourent. Selon le type d'habitat et de composition socio-professionnelle de population, il ressort une géographie sociale très marquée, allant parfois jusqu'à une véritable ségrégation comme l'opposition entre les deux versants du Grésivaudan.

Actuellement, dans la première couronne, que l'industrie naguère florissante délaisse, s'effectuent des opérations de restructuration tendant à créer de petits pôles de centralité communale (Fontaine, Echirolles, St Martin-d'Hères).

On assiste d'autre part à une reprise de rythme de la construction neuve, en particulier celle des logements collectifs mais de standing. L'habitat social est très concentré dans quelques communes du centre en particulier Grenoble et Echirolles. Les communes au caractère résidentiel ne sont pas incitées à prendre leur part dans ce vaste et si complexe problème social qui pèse pourtant sur l'ensemble de l'agglomération.

1-4 - UNE AGGLOMERATION, OU LA DISLOCATION HABITAT- TRAVAIL EST FORTEMENT MARQUEE

A partir des années 1970, s'est opéré un développement d'activités de tertiaire supérieur et de hautes technologies telles que la micro-électronique, l'informatique et la distinction de petites industries traditionnelles axées sur la papeterie, la métallurgie et la chimie.

La ZIRST (Zone pour l'Innovation et la Recherche Scientifique et Technique) de Meylan a été l'un des premiers parcs d'industries de haute technologie où se concentrent ces entreprises de pointe soigneusement sélectionnées. Ces parcs tendent aujourd'hui à se multiplier, sous l'initiative privée ou publique, de telle sorte qu'au niveau de l'agglomération se fait jour une certaine concurrence entre communes. Dernièrement l'installation du Synchrotron confirme la place scientifique de Grenoble comme pôle européen. L'opération Europole, par sa capacité d'accueil d'activités (50 000 m² de bureau dans la 1ère tranche) montre combien la ville-centre cherche à devenir un centre d'affaires où la stature est de dimension internationale.

Dans ce contexte de transformation économique, le mouvement de concentration des emplois s'est renforcé dans le coeur de la zone urbanisée. L'amplification des migrations quotidiennes en est l'un des aspects les plus spectaculaires. Ainsi en 1990, 40 % seulement des actifs ont un emploi sur la commune de résidence, ce qui est nettement inférieur à la moyenne nationale (50%). La péri-urbanisation qui s'étend dans les trois principales directions des vallées et dont les liaisons convergent vers la ville-centre pèse donc aujourd'hui sur les fonctions quotidiennes du système urbain.

1-5 - AGGLOMERATION GRENOBLOISE ET INTERCOMMUNALITE

Par la loi d'orientation relative à l'administration territoriale, l'intercommunalité est aujourd'hui au coeur des débats des collectivités locales. Mais devant la complexité et l'inflation de certains services, certaines réponses ont déjà été apportées dans les décennies précédentes par la mise en place d'établissements ou syndicats intercommunaux.

Dans l'agglomération grenobloise, la conjoncture d'une expansion forte et la présence d'un cadre géographique exceptionnel bien que contraignant ont été des éléments déterminants pour l'élaboration d'un schéma d'aménagement et d'urbanisme (SDAU). Celui-ci a été mis en chantier au début des années 1970 et c'est en 1973 qu'il fut approuvé et publié. Il reste encore aujourd'hui la référence officielle pour l'aménagement local.

L'aire de ce schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme encore appelée région urbaine correspond à un vaste périmètre de 1600 km² et regroupe actuellement 114 communes. Cet ensemble n'a aucune réalité institutionnelle. On distingue l'agglomération des secteurs extérieurs au nombre de trois : le Nord-Est (Moyen Grésivaudan), le Nord-Ouest (Voironnais) et le Sud (**voir page...1.4.....**).

Parallèlement au SDAU a été fondé en 1973 au sein d'un Syndicat Intercommunal à vocation multiple : le SIEPARG (Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation de la région grenobloise), (**voir page...1.4.....**).

Cette coopération intercommunale, mise en place lors du premier mandat DUBEDOUT (1965-1971) ne concerne que 23 communes du centre de l'agglomération. Outre l'élaboration et l'application du SDAU, ce Syndicat a des compétences obligatoires et d'autres facultatives, étant adaptées aux difficultés du moment. Dans les domaines obligatoires, on note la sécurité et la lutte contre l'incendie, les voies urbaines rapides, les transports en commun et l'accueil des gens du voyage. Parmi les compétences facultatives, on relève l'assainissement en matière d'eaux pluviales, le traitement des ordures ménagères, l'éducation. On peut voir qu'il n'a pas de compétence en matière culturelle.

A l'heure actuelle où un état des lieux est réalisé, parmi les résultats les plus positifs, il faut citer le système intercommunal de transports en commun (le SMTC). Celui-ci a eu en charge la réalisation du tramway et des autres transports collectifs. Ce bilan porte aussi des carences, le SIEPARG ne touche actuellement pas des domaines incontournables pour l'avenir, ceux de l'habitat et de l'économie.

Dans la loi d'orientation de février dernier, les formes de coopération future sont laissées au choix des collectivités. Elles devront optées pour syndicats, districts, communautés de villes ou communautés de communes. Les équipements culturels, sportifs et scolaires apparaissent comme compétence facultative pour les communautés de villes.

Le cadre géographique défini, il nous reste à poursuivre le tableau, en présentant l'institution de notre étude : la bibliothèque publique - dans son contexte général, puis dans un contexte plus local.

2 – LES BIBLIOTHEQUES

PUBLIQUES

2 - LES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES

2-1 - LA BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE : UNE INSTITUTION RELATIVEMENT RECENTE

Héritières des saisies révolutionnaires de 1785, du mouvement des bibliothèques populaires au XIX^e siècle et de l'influence du concept anglo-américain de public library, les bibliothèques publiques françaises sont demeurées pendant plus d'un siècle et demi, des établissements de conservation réservés aux érudits et peu tournés vers le grand public.

2-1-1 - 1800-1945 : une période d'immobilisme

La première source de bibliothèques publiques est constituée par les fonds des saisies révolutionnaires mis à la "disposition et sous la surveillance" des communes, (décret du 8 pluviôse an XI : 20 janvier 1803). Cet héritage constitue en grande partie des fonds anciens des bibliothèques municipales classées d'aujourd'hui. La seconde source est celle des bibliothèques populaires qui se sont développées tout au long du XIX^e siècle, soit de type associatif sous l'influence d'entreprises d'éducation populaire telle que la Société Franklin ou la Ligue de l'Enseignement, soit par les bibliothèques scolaires. Créées par Gustave ROULAND, Ministre de l'Instruction publique de l'époque, ces bibliothèques doivent être destinées aux élèves mais aussi à leurs parents pour le prêt à domicile.

C'est au début du XX^e siècle que les bibliothèques s'éveillent à une autre réalité : celle des anglo-saxons aux rayons en libre accès. De farouches partisans de la lecture publique tel qu'Eugène MOREL, Ernest COYECQUE, Henri LEMAITRE dénoncent la situation matérielle et la conception-même de la bibliothèque publique et réclament des mesures visant à la modernisation des activités, des fonds et du fonctionnement. Par la loi du 21 juillet 1931, 34 bibliothèques sont classées et deviennent de ce fait en partie à la charge et sous la responsabilité de l'Etat. Mais bâtiments vétustes, personnel insuffisant, budget dérisoire, public peu nombreux, tels sont les traits dominants des bibliothèques de ce début de siècle. Faute de moyens et de volonté politique, elles restent tournées vers le passé "car leur fonds au fait de leur origine sont vides d'ouvrages récents de science et technique", écrit Henri COMTE dans son ouvrage sur les bibliothèques publiques. (3)

2-1-2 - 1945-1977 : une première phase de développement

La première partie de cette période est marquée par la mise en place de cadres institutionnels. En 1945, est créée la Direction des Bibliothèques de France qui deviendra Direction des Bibliothèques et de la Lecture Publique, dépendant du Ministère de l'Education Nationale jusqu'en 1975, date à laquelle les bibliothèques publiques sont rattachées à ce qui deviendra le Ministère de la Culture.

Celle-ci a créé dès 1945 les premières bibliothèques centrales de prêt (BCP) des départements qui ont pour mission de desservir les communes de moins de 15 000 habitants. Entre 1945 et 1946, 17 BCP sont construites. En 1963, cette même direction met en place l'Ecole Nationale Supérieure de Bibliothécaires ayant vocation à former le personnel scientifique de l'Etat.

Pourtant le mouvement de développement resterait lent et difficile. Un rapport interministériel d'étude sur la lecture publique publié en 1968 dénonce les carences et propose des mesures.

(3) COMTE (Henri) - Les Bibliothèques publiques en France : Villeurbanne : Presses de l'Ecole Nationale Supérieure des Bibliothèques, 1977 - page 68

Une politique nouvelle est mise en place par l'Etat dans les années 1970 incitant les communes à faire preuve de dynamisme dans la matière mais sans loi, contraignant les communes de certaine importance à construire et entretenir un réseau de bibliothèques. Les années 1977 voient cet effort des collectivités locales et de l'Etat qui se traduit par un doublement des surfaces, un triplement des effectifs en personnel, un accroissement de la collection. La physionomie de la lecture va commencer elle-même à se trouver modifiée avec l'introduction du disque, la présentation des livres en libre accès, le développement des bibliothèques de quartier, des sections pour enfants et des activités d'animation. Un effort réel qui touche aussi bien les bibliothèques départementales que municipales mais qui reste insuffisant par rapport aux besoins. En 1981, seuls 8,5% de la population adulte fréquente une bibliothèque municipale, 14,3 % si l'on considère l'ensemble des bibliothèques.

2-1-3 - 1980-1990 : une décennie marquée par l'explosion d'équipements

Du fait d'une politique incitative, la dernière décennie est marquée par une explosion d'équipements. Entre 1982 et 1988, les surfaces des bibliothèques ont doublé : 350 000 m² en 1971, 660 000 m² en 1982, 1 200 000 m² en 1988.

2-1-3-1 - un équipement métamorphosé

Ce mouvement de construction s'est accompagné d'un renouveau architectural, parfois d'une grande audace, dans une logique dominée par le local et le monumental : constructions nouvelles ou rénovation de bâtiments anciens ont souvent été confiées à des architectes de renom (Mario BOTTA, Norman FOSTER).

Les bibliothèques de Bordeaux, de Nantes, d'Arles, de Corbeil-Essonnes et dans la région Rhône-Alpes, celles de Villeurbanne et de Chambéry sont des témoins de cette volonté. Les bibliothèques centrales ou départementales (Valence, Limas) ainsi que celles des villes de moindre importance participent à cette tendance.

Ce mouvement est en rupture avec les années 1970 qui avaient mis la nécessité de fondre la bibliothèque dans la ville, de la banaliser afin de rendre l'image moins solennelle aux yeux des publics moins familiers avec le livre.

Ce mouvement d'architecture/symbole s'accompagne d'un travail sur l'aménagement intérieur cherchant à la fois fonctionnalité, efficacité et raffinement au niveau du mobilier, de l'aménagement des espaces, de la signalétique, des décors.

Cependant, l'on peut se demander si l'importance de ce geste n'aura pas quelque peu masqué les débats sur les missions et sur les fonctionnements de ces établissements.

Rappelons que cette explosion d'équipements s'inscrit dans une période de décentralisation. Les bibliothèques sont plus proches que par le passé de leurs collectivités de tutelle, tout particulièrement pour les bibliothèques centrales de prêt qui, jusqu'en 1986 service de l'Etat, deviennent des services départementaux.

A ce renouveau du parc proposé (qui reste certes insuffisant par rapport aux besoins ou si on le compare à la densité des réseaux existants dans les pays de forte tradition de lecture publique, tels que la Grande-Bretagne, le Danemark et la Suède), s'ajoute également un renouveau de l'offre culturelle.

Cette offre s'est à la fois multipliée et diversifiée. En effet, ces nouveaux espaces ont intégré des modes de communication et de gestion modernes. Les bibliothèques ont profondément transformé leurs fonds et leur politique d'accueil. Aux documents imprimés restant l'essentiel des fonds, elles offrent désormais les documents sonores (disques, cassettes audio, disques compacts), audiovisuels (cassettes vidéo, diapositives, vidéodisques). Certaines ont développé des services tels que les logithèques, les artothèques. C'est donc vers une conception pluraliste de la culture que l'on s'est dirigé : une volonté non pas de juxtaposer gratuitement des supports mais de lier l'offre culturelle aux tendances de ces dernières années (pratique et consommation musicale en hausse, fréquence de l'utilisation de la vidéo domestique...). Par cette diversification, beaucoup de bibliothèques ont choisi de s'appeler médiathèques. Mais au-delà du discours, on peut s'interroger sur la réalité de ces transformations.

Ce renouveau de l'offre est enrichi d'un autre atout : le libre accès des collections. Dans les petites et moyennes bibliothèques, il est la plupart du temps intégral. Dans les bibliothèques plus grandes et plus anciennes, les rénovations vont souvent dans le sens d'autoriser plus amplement ce mode de consultation qui se développe également aujourd'hui dans les bibliothèques universitaires.

Les nouvelles technologies : informatisation des fonds et des prêts, ont également profondément modifié la gestion de la bibliothèque. Pour l'utilisateur, ce sont de nouvelles manières d'identifier, de localiser, et d'accéder aux documents, y compris à partir de son domicile. Partie plus cachée au public, l'informatique a apporté de profondes transformations dans cette unité de travail : nouvelles organisations, nouvelles compétences qu'il convient aujourd'hui de mieux définir.

2-1-3-2 - un équipement ouvert : bibliothèque et coopération

Ce développement s'est accompagné d'un foisonnement d'interrogations et de discours de la part de la profession sur la notion de coopération et de réseau (deux concepts étroitement liés). Sujet du dernier congrès de l'ABF, titre pour l'une des revues de l'agence régionale de coopération, pour l'autre de celui des Amis de la Bibliothèques de France... le monde des bibliothèques ne cesse de bruire de ces mots doux... dans un pays qui n'a pas de tradition de coopération nationale très forte... Thème à la mode ou enjeu essentiel pour la bibliothèque de demain ?

Si la coopération entre les bibliothèques n'est pas une idée nouvelle, avec l'intégration de l'outil informatique, elle refait surface. Au cours de la décennie 80, parallèlement à la décentralisation, on assiste à un mouvement original en faveur de celle-ci avec la mise en place au niveau régional des agences de coopération dont les missions sont diverses (construction des bases bibliographiques, patrimoine, formation...). Ce sont des lieux où peuvent se retrouver tous les types de bibliothèques. A l'échelle nationale, ces agences sont groupées au sein de la Fédération Française de Coopération entre bibliothèques. En outre, la Direction du Livre et de la Lecture joue un rôle de coopération nationale par l'intermédiaire du "Centre National de Coopération des Bibliothèques Publiques".

A l'échelle départementale, ce sont les bibliothèques centrales de prêt appelées "têtes de réseaux" qui sont les artisans de la coopération entre les villes de moins de 10 000 habitants.

En 1989, ce paysage se modifie avec l'avènement de nouveaux réseaux organisés autour de la Bibliothèque Nationale et de la Bibliothèque de France.

Si la décentralisation ne s'est pas accompagnée de textes ou de mesures suffisamment précis clarifiant la responsabilité de chacun des partenaires, après dix années d'expériences, le rapport Alessio-Briand fait le constat :

– que la coopération entre bibliothèques est un phénomène trop récent pour que l'on puisse en tirer des impressions définitives, bien que l'on ait vu se développer certains plans municipaux, comme à Saint-Etienne, Dunkerque... de coopération entre bibliothèques d'une même communauté urbaine. Avec l'objectif de satisfaire l'utilisateur, elle apparaît être la seule réponse aux problèmes nouveaux posés à la fois par la décentralisation et le développement des bibliothèques.

– que la coopération a un tissu d'une très grande complexité où les connexions sont des plus diversifiées : de l'échelle locale à l'échelle internationale, dans une grande variété d'établissements.

Cependant, ces dix années laboratoires-expériences, ont montré que l'étape de l'action est souvent difficile à franchir "par une profession qui semble privilégiée" "le dire" "au faire", comme le dit Martine MOLLET (4).

2-2-3-3 - Bibliothèque et usagers

Cette dynamique de création a amené une progression du nombre d'utilisateurs. Moyenne nationale mise de côté, les chiffres les plus récents indiquent qu'une bibliothèque municipale parvient à accueillir aujourd'hui jusqu'à 30 voire 40 % des habitants d'une commune.

(4) Coopérer : Coopération, 1989, n° 13 page 10

Les réflexions et recherches sur les moyens et les besoins, commencent progressivement à gagner les bibliothèques. Elles mettent en évidence que, malgré le grand vœu de démocratisation culturelle si cher à un grand nombre, l'augmentation du nombre d'inscrits n'est pas immédiatement synonyme d'une diversification dans les appartenances sociologiques. Cependant de tous les services culturels, la bibliothèque publique est celui qui s'adresse au public le plus large.

Ces études mettent en évidence la très grande diversité des comportements, des motivations et intérêts des usagers... variation dans les rythmes de fréquentation et dans les usages : lieu d'emprunt, de consultation..., lieu de loisirs, de formation, de rencontre. Cette très grande diversité dans l'appropriation de l'offre doit nous amener à parler du public au pluriel. A la notion d'usagers (différente de celle d'inscrits), il est possible de distinguer aujourd'hui les "emprunteurs" et les "séjourneurs" mais d'autres distinctions restent demain à explorer par exemple dans les emprunteurs, il y a les emprunteurs d'un établissement et ceux d'un réseau d'établissements ; les bibliothèques multimédias ont engendré des adhérents "multi-pratiquants".

Le prêt, l'activité traditionnelle de la bibliothèque reste souvent la seule quantifiable. Alors que beaucoup de bibliothèques proposent la consultation sur place et des activités d'animation extrêmement nombreuses et diversifiées. Ces dix dernières années, il est possible de faire le constat d'un très fort développement de la consultation sur place (salle de travail, salle de lecture, consultation de vidéo, écoute sur place en discothèque...). Les bibliothèques organisent de plus en plus leur espace en conséquence, et il n'est pas rare de voir se transformer certaines salles d'animation en salon de lecture ou de travail.

La bibliothèque n'est donc plus seulement un lieu d'approvisionnement mais un lieu où l'on aime être et la sociabilisation est devenue une part importante de la vie de l'équipement. De plus s'ajoute un atout encore peu observé dans les études sociologiques contemporaines : celui d'une possibilité de pratique familiale si rarement offerte dans les équipements collectifs d'aujourd'hui.

Dans ce mouvement de transformations, la bibliothèque publique, même si elle rencontre quelques résistances, est devenue :

- un équipement, le seul dans la collectivité, capable de rassembler 30 à 40 % de la population,
- une organisation ouverte dont la complexité s'est rapidement amplifiée : informatique, diversité des supports, des services,
- un établissement dont les missions définies actuellement -diffuser auprès du plus large public l'actualité de la pensée, de la création artistique et littéraire et de l'innovation technique et scientifique sous les formes les plus appropriées... (textes, images, son)- sont tellement larges qu'il est urgent de s'interroger sur les modes de partage et de coopération.

Au sein des bibliothèques publiques, l'on distingue les bibliothèques municipales, les bibliothèques centrales de prêt et les bibliothèques pour des publics particuliers : écoles, entreprises, hôpitaux, prisons.

Notre étude se limitant aux bibliothèques municipales, nous tenterons d'en dégager leurs particularités et de présenter un bref historique des bibliothèques municipales de Grenoble.

75 % des communes de l'agglomération étudiée sont des communes de moins de 10 000 habitants et de ce fait, leurs bibliothèques appartiennent au réseau des bibliothèques départementales. Nous retracerons les principales transformations qui se sont opérées dans ces établissements tout en les illustrant par celles de la bibliothèque départementale de l'Isère.

2-2 - LES BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES

2-2-1 - Définition

Ce sont des services municipaux soumis aux règles habituelles de l'administration communale, telles qu'elles sont définies dans le cadre du Code des Communes. Leur création, leur organisation et les moyens accordés sont des décisions qui relèvent de la municipalité : leur personnel, fonctionnaire, est recruté par la commune, exception faite pour le personnel scientifique des bibliothèques municipales classées. Leur statut est défini par la loi du 22 juillet 1983.

A l'heure actuelle, il n'y a pas de législation particulière définissant les missions générales du service public de la lecture, les responsabilités et participations respectives de l'Etat et des différentes collectivités, comme dans d'autres pays européens.

En Allemagne, un plan de bibliothèques, élaboré en 1973, a postulé l'unité nationale du réseau documentaire, précisé les missions, les compétences et les moyens et défini la hiérarchie du réseau. Un premier document à l'usage des bibliothèques et des administrations locales définit les missions des bibliothèques de lecture publique et les moyens nécessaires à l'exercice de ces missions. Un second décrit un réseau national hiérarchique en quatre niveaux ambitionnant la réalisation d'une couverture territoriale complète et la satisfaction de tous les besoins documentaires.

Les textes réglementaires français ont pour objectif principal le contrôle technique de l'Etat. Ce contrôle vise les activités techniques suivantes : la constitution des collections, la gestion des ressources documentaires et l'organisation des locaux, le traitement des documents, la qualité technique, et la consultation et communication.

Nous avons retenu deux tentatives d'analyses faites dans des textes officiels. La plus ancienne est celle qui figure dans la circulaire de la Direction du livre et de la lecture n° 85-2516 du 10 août 1985 : "Missions, moyens et fonctionnement des bibliothèques centrales de prêt" qui précise les qualités qui doivent s'attacher au statut des bibliothèques municipales (création d'un arrêté municipal, local spécifique, fonds propres, ligne budgétaire et personnel qualifié).

La plus récente est celle de la charte des bibliothèques du Conseil National Supérieur des Bibliothèques "une collection de documents régulièrement renouvelée et accessible, du personnel qualifié et des locaux publics". Ces deux définitions ont, au plus, une valeur d'usage, mais pas de valeur légale.

Dans les statistiques de la Direction du Livre et de la Lecture, est considérée et déclarée comme bibliothèque municipale toute bibliothèque se déclarant comme telle dès qu'elle est en régie municipale directe (ce pour exclure la bibliothèque associative, peu ou non chargée d'une desserte publique).

Cet ensemble d'imprécisions explique que le nombre de bibliothèques municipales varie suivant les interlocuteurs, les bibliothèques centrales de prêt ayant souvent un recensement plus exhaustif.

2-2-2- LES BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES DE GRENOBLE : BREF HISTORIQUE

2-2-2-1- 1772-1965 : les prémices

Fondée en 1772 grâce à une souscription ayant permis l'achat de la bibliothèque de l'évêché de la ville, cette première bibliothèque publique a un fond de 34 000 volumes qui figure dans les collections de la bibliothèque municipale actuelle. Elle joue un rôle de bibliothèque d'étude, les ouvrages devant être consultés sur place. Cent ans plus tard, la bibliothèque s'installe Place de Verdun, dans des locaux construits à cet effet.

C'est en 1883 que la première bibliothèque de prêt ouvre ses portes rue de l'Abbé de la Salle, sous l'impulsion d'un maire très actif, Edouard REY.

En 1946, s'ouvre la première bibliothèque populaire RANDON où une salle de lecture pour enfants fonctionnera à partir de 1948.

En 1956, est inauguré le premier bibliobus qui peut contenir 2 000 livres.

Trois nouveaux centres de prêt ouvriront de 1960 à 1965 : les annexes Teissère et Berriat et la bibliothèque pour enfants du quartier Ampère.

Dans les années 1965, on compte environ 4 000 inscrits dans les bibliothèques de prêt de Grenoble et le total de livres empruntés est de 134 000 alors que la population est de plus de 150 000 habitants.

*2-2-2-2- 1965-1980 : la mise en place d'un réseau d'équipements
et d'une stratégie municipale de la lecture publique*

Suite à l'expansion urbaine, une forte volonté politique de développement de la lecture se traduit par une nette extension d'équipements et une recherche d'organisation adéquate.

Le premier mandat DUBEDOUT se caractérise par la création de petits équipements, bibliothèques de prêt à la fois pour les adultes et pour les enfants. On dénombre en 1975, 9 bibliothèques pour adultes et 9 bibliothèques pour enfants. Pour les quartiers non encore pourvus en installation fixe, ceux-ci sont desservis par un bibliobus dont le trajet comporte neuf points d'arrêt et qui fonctionne 5 jours par semaine.

Durant les mandats suivants ce sont les bibliothèques dites d'agglomération ainsi que les médiathèques de quartier (Arlequin, Eaux-Clares) équipements plus vastes que ceux de la décennie précédente, qui s'implantent dans le paysage urbain.

Créées en certains points névralgiques de la ville, de grandes dimensions, les bibliothèques d'agglomération offrent un fond bien plus important que les premières bibliothèques du réseau et s'ouvrent à d'autres supports (disques, estampes) avec un début de gestion automatisée des prêts avec le système ALS (1975).

Quant à la Bibliothèque d'étude et d'information, c'est en 1970 que celle-ci ouvre ses portes dans les locaux actuels, boulevard Maréchal Lyautey, après avoir fait l'objet d'une restauration et d'un réaménagement complet entre 1947 et 1960.

Parallèlement à ce mouvement de construction, a été mise en place une politique volontariste d'une nouvelle organisation de travail conduisant à la décentralisation des équipements et à la responsabilisation de professionnels. Une garantie de cohérence de l'ensemble de la politique de la lecture publique passe par la mise en place d'un système de coordination : service commun et conseil autour du directeur du livre. Cette organisation s'inscrit dans une recherche d'efficacité et de pertinence davantage adaptée aux nouvelles fonctions des bibliothécaires.

Dans le schéma classique c'est une structure pyramidale qui est en vigueur où le conservateur fait le choix des acquisitions, les sous-bibliothécaires sont responsables du prêt et du catalogage et les employés chargés de l'équipement du livre. Dans la nouvelle organisation, le conservateur remplit les tâches de gestion, d'organisation, d'animation et coordination des activités ; les sous-bibliothécaires et les employés assurent le prêt, le catalogage et la politique d'acquisitions de livres de leur secteur. Pour éviter que des fonds très personnels ne pèsent sur le service rendu, des commissions d'achats sont mises en place où se déterminent collectivement les listes de livres à acheter ou d'échanges de vue et de discussions critiques.

Un ensemble d'initiatives, hors du champ traditionnel, regroupés sous le terme général d'animation, apparaissent tout à fait indispensable pour diffuser le livre. Pour le permettre, les responsables grenoblois ont introduit le système des 5 heures mobiles, chaque bibliothécaire dispose de 5 heures hebdomadaires à répartir comme il l'entend, consacrées à l'animation et à la mise en valeur des collections.

Cet important effort (équipement, budget, nouvelle organisation) se traduit de façon particulièrement nette dans les chiffres de fréquentation et la conquête d'un nouveau public : celui des enfants. De 4 000 inscrits dans les années 1965, on passe à 12 700 en 1970 pour atteindre 21 000 environ dans les années 1975 et 47 000 dans les années 1980. Pendant que le nombre de prêts passe de 134 000 à 577 000 en 1975 et 800 000 en 1980.

Quant à la bibliothèque d'étude, le nombre de documents communiqués est multiplié par trois : de 32 600 en 1967 à 90 400 en 1975.

2-3 - LA BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE

Le mouvement de création des bibliothèques centrales de prêt, entrepris après la seconde guerre mondiale, s'est achevé 40 ans plus tard, en 1982, avec la mise en oeuvre des 17 dernières bibliothèques. Une BCP existe maintenant dans chaque département (exception région parisienne). Elles ont été des services d'Etat ayant pour mission d'aider les communes de moins de 15 000 habitants qui n'avaient pas les moyens de créer leur propre service de lecture et de "ravitailler" en livres ces communes. Ces ravitaillements se faisaient par l'intermédiaire de caisses de livres déposés et renouvelés dans un lieu fixe de la commune qui était généralement l'école ou la mairie. Puis au fil du temps, à des dépôts renouvelés dans un lieu fixe se substitue dans certains cas le principe de la bibliothèque mobile ou du prêt direct aux lecteurs dans le bibliobus.

Une circulaire du 27 février 1968 précise que les BCP doivent desservir l'ensemble des établissements primaires et leur champ d'intervention est étendu aux villes de moins de 20 000 habitants. Cette mesure va avoir des conséquences sur la desserte qui évolue principalement vers des publics scolaires. En 1975, devenant des services du Ministère de la Culture, un recadrage des missions et des modes d'actions est réalisé : le service qu'elles assurent dit s'adresser à tous les publics, la desserte exclusivement scolaire doit être abandonnée progressivement. Il est fortement conseillé de créer des relais-bibliothèques.

La circulaire GATTEGNO livrera le seuil de desserte maximale à 10 000 habitants.

Avec la loi de décentralisation, les BCP sont devenues des services départementaux, elles ont tendance à être nommées bibliothèques départementales. Elles se donnent aujourd'hui le plus souvent comme rôle de penser et mettre en oeuvre un véritable réseau de bibliothèques dans le département et d'inciter à la création et au développement de petites bibliothèques municipales. Elles aident ces petites bibliothèques à constituer leur fonds, à le renouveler en prêtant des documents, à acquérir du mobilier et à former du personnel souvent bénévole.

L'historique de la bibliothèque départementale de l'Isère est proche de l'évolution décrite précédemment. Créée dès 1945, elle se développe vers une desserte très importante des publics scolaires dans les années 1968-1980.

Après avoir ouvert dans les années 1984, une annexe de plus de 1 000 m² dans le Nord du Département, elle devient service du Conseil Général en 1986 et bibliothèque départementale en 1992. Elle se définit aujourd'hui, comme centre de ressources pour le développement de la lecture publique dans les communes de moins de 10 000 habitants. En Isère, cela représente 521 communes totalisant 628 000 habitants en zones rurales et péri-urbaines dont 15,70 % résident dans l'agglomération grenobloise.

Son objectif premier est la mise en place d'un réseau départemental organisé autour de bibliothèques municipales en favorisant la professionnalisation du réseau (formation mais aussi incitation des communes à l'embauche de bibliothécaires salariés), en favorisant la coopération entre les bibliothèques municipales du département, en développant un secteur audio-visuel fort (vers la notion de médiathèque départementale), en améliorant la communication du service, en apportant conseil et aide technique. Ce réseau se construit entre la BDI et les municipalités par l'élaboration et la signature d'une convention départementale et communale, qui définit les grands principes de fonctionnement de la bibliothèque, (**voir annexe 4**).

A l'heure actuelle, il n'existe pas d'institutions intercommunales en matière de lecture publique dans l'agglomération grenobloise. Cependant on recense déjà des premières réponses communautaires sous l'initiative de professionnels. Le festival des Arts du Récit, le dernier forum du livre jeunesse, et le travail autour d'un groupe petite enfance en sont des illustrations concrètes et apparaissent comme des atouts essentiels. Qu'en est-il ailleurs ?

2-4 - BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES ET INTERCOMMUNALITE

Peu d'écrits actuels dans la presse professionnelle porte sur cette problématique alors que l'on fait de plus en plus le constat dans les bibliothèques du Centre-Ville qu'une part non négligeable d'inscrits résident dans les autres villes périphériques (pourcentage pouvant aller jusqu'à 40 % des inscrits des établissements). Les exemples concrets d'intercommunalité apparaissent peu nombreux sur le terrain, d'où l'importance de l'intérêt porté à la démarche et aux orientations choisies de ces nouvelles expériences, bien trop récentes pour pouvoir dégager des résultats.

2-4-1 - L'exemple du Sud-Ouest Lyonnais

Trois communes périphériques, Brignais, Oullins et St Genis-Laval, ont signé en février dernier une charte de partenariat, (**voir convention annexe 5**).

Les orientations retenues portent sur le fonctionnement des établissements mais également sur leur développement :

- uniformisation des tarifs et inscription unique pour les trois bibliothèques. Ce qui permet aux lecteurs de bénéficier de l'offre documentaire des trois établissements : 60 000 habitants peuvent accéder à un fond de 112 000 ouvrages. Cette orientation a nécessité une harmonisation des principes de fonctionnement : tarification - règles d'utilisation : inscription, carte d'adhésion, durée des prêts, réservation, amende. La carte d'adhésion gratuite, lors de l'inscription dans le premier établissement est payante (10 frs) pour l'inscription dans les autres établissements.

- consultation des fonds : les trois bibliothèques possèdent le même système informatique (logiciel OPSYS). L'évolution des équipements est envisagée pour permettre la consultation du fond documentaire d'une bibliothèque depuis les deux autres, à l'aide du Minitel.

- action concertée du développement des établissements afin d'éviter une trop grande dispersion des efforts, préjudiciable à la qualité des services offerts aux habitants et de jouer sur la complémentarité plutôt que sur la concurrence. Ce principe a pour objet de favoriser la mise en place des secteurs nouveaux et variés. Parallèlement au projet de développement commun, chaque bibliothèque a un projet de développement spécifique. Ainsi, pour Brignais, la priorité sera donnée à l'image (vidéo) et au développement du secteur logiciels. Oullins, qui doit connaître de profondes mutations, a déjà des spécificités au niveau de ces collections : beaux livres d'art, livre d'art culinaire et gastronomie, et développe une politique d'animation surtout tournée autour de la petite enfance. Pour St Genis-Laval, il est prévu l'ouverture d'une discothèque.

2-4-2 - Le contrat de l'agglomération Dunkerquoise

L'exemple de la région dunkerquoise est plus proche de notre terrain d'observation puisque la réflexion repose sur une ville-centre et les villes périphériques.

Dans les années 1970, Dunkerque a connu deux mouvements politico-administratifs de grande ampleur, les fusions de communes et la création d'une "communauté urbaine volontaire". Cette communauté vient de réviser son contrat. Dans ce dernier, une compétence sur le développement culturel est présente. Pour la lecture publique, le programme d'action comporte trois volets :

- la mise en oeuvre de liaisons intercommunales, organisation de liaison entre les bibliothèques par l'instauration des réunions thématiques régulières : plan de formation, informatisation, harmonisation des tarifs.

- la mise en oeuvre d'un travail global en direction de publics défavorisés, articulé sur le dispositif des quartiers mis en oeuvre sur les secteurs sensibles, se traduisant par des opérations intercommunales mises au point par le groupe de bibliothécaires : action de la petite enfance, scolaire, étudiant, adultes de milieux défavorisés.

- développement de la mise en réseau télématique pour cerner les potentialités offertes par l'agglomération pour la connaissance des ouvrages et pour repérer leur localisation.

**3 – VERS UNE APPROCHE
CARTOGRAPHIQUE
DE L'EXISTANT**

3 - VERS UNE APPROCHE CARTHOGRAPHIQUE DE L'EXISTANT

3-1 - MISE EN PLACE D'UNE TYPOLOGIE D'EQUIPEMENTS : CARTE TYPOLOGIE CRITERE ET CARTE TYPOLOGIE SYNTHESE

3-1-1- Absence d'un dispositif normatif

N'ayant pas de loi sur les bibliothèques municipales, on fait le constat sur le territoire d'une très grande diversité dans la physionomie des équipements. Des programmes incitatifs du Ministère de la Culture, suivant les chiffres de population ont été établis en 1974, revus en 1982. Ils étaient extrêmement précis en ce qui concerne les données chiffrées : nombre de livres, nombre de disques ou de périodiques, places assises, surface de chaque service, personnel et budget nécessaires. Mais la décentralisation a rendu cette procédure caduque, bien qu'elle ait pu servir de référence pour de nombreux projets. Par le concours particulier au sein de la dotation générale de décentralisation, les collectivités ont bénéficié de l'aide à la construction de leur bibliothèque si les normes de surface ont été respectées : 0,07 m² par habitant jusqu'à 25 000 habitants, 0,015 m² par habitant au-delà de 25 000. Ce critère a l'avantage d'accorder des subventions aux petites communes qui n'en bénéficiaient pas auparavant. Au-delà, la commune a une ou plusieurs annexes qui bénéficient d'une aide à la construction à condition toutefois qu'elles aient une surface minimum de 300 m² et que la surface de la centrale corresponde à la norme.

3-2-2- Indicateurs et seuils retenus

C'est à partir de 3 indicateurs que notre typologie s'est mise en place :

* deux indicateurs d'offre :

- les surfaces d'établissements et la date de mise en service ou de la dernière restructuration. Dans les décennies précédentes, l'amélioration de l'offre de lecture, dans les débats professionnels, passait par la construction des bâtiments en quantité (nombre et surface) et en qualité. Cet indicateur permettra de mesurer l'effort des collectivités en matière de lecture publique et d'analyser les différentes phases d'évolution sur le terrain étudié.

- les fonds actuels : quantitativement mais également sur la diversité des supports. Au-delà du discours sur la médiathèque, il est essentiel de s'interroger aujourd'hui sur la réalité de ces transformations.

* un indicateur d'utilisation :

- le nombre de prêts : il permet de mesurer le rayonnement des établissements. Même si l'on fait aujourd'hui le constat que le prêt n'est plus la seule activité de la bibliothèque, il reste cependant le plus souvent le seul quantifié. Nous avons envisagé de retenir d'autres indicateurs tels que la consultation sur place et le nombre d'entrées dans les établissements. La plupart des établissements recensés n'ont pas de dispositif d'évaluation ni sur le nombre d'entrées ni sur le nombre de communications sur place. Un seul établissement de prêt établit une grille journalière de consultation et une grille sur recherche dite active (passant par le bibliothécaire). Cependant la majorité d'entre eux font le constat d'un très important développement de cette activité et de ce fait d'une nouvelle physionomie de la bibliothèque. Certaines orientations traduisent cette évolution : l'espace animation transformé en salle de travail, tel est le cas à la bibliothèque Aragon de Pont-de-Claix, la mise en place d'ouvrages de référence plus diversifiés que les fonds encyclopédiques traditionnels, telle est la médiathèque du Centre-Ville.

* Choix des seuils

Sur la Ville-Centre, les premiers résultats de l'informatisation globale au réseau font apparaître trois grandes tendances au niveau des résultats de prêt :

- des établissements dont les prêts annuels sont supérieurs à 250 000,
- des établissements dont les prêts annuels sont compris entre 80 000 et 100 000,
- des établissements dont les prêts annuels se situent dans une fourchette de 10 000 à 40 000.

Les établissements qui enregistrent 80 000 prêts sont des établissements dont la surface varie entre 350 et 900 m² et possèdent un fonds documentaire entre 16 000 et 32 000 documents.

C'est à partir de ces observations que les critères seuils ont été définis.

Nous avons retenu :

- pour les petites bibliothèques, les établissements, d'une surface inférieure à 350 m², possédant un fonds de moins de 15 000 documents et assurant une activité prêt de moins de 50 000.

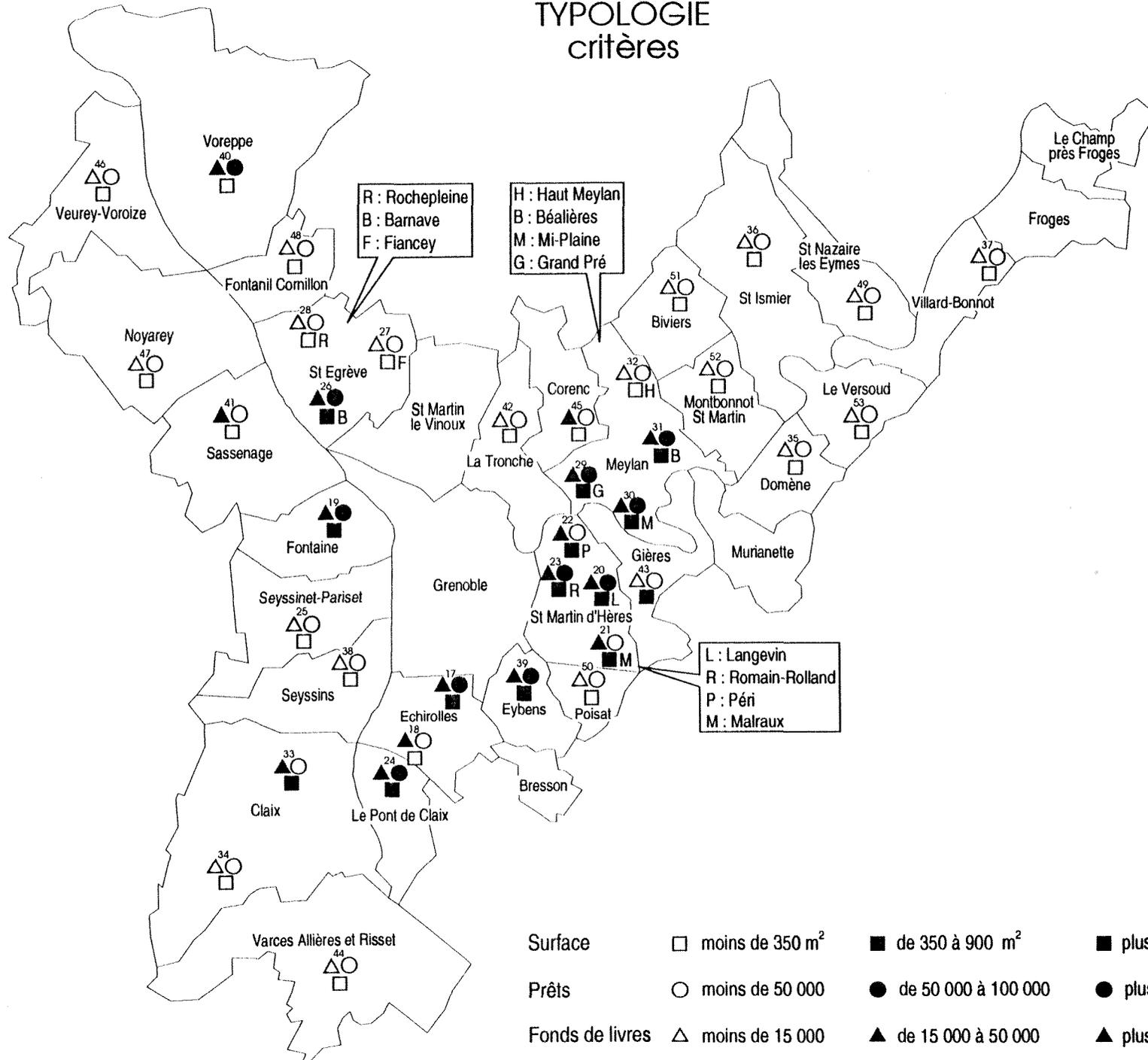
- pour les bibliothèques moyennes, les établissements dont les surfaces varient entre 350 et 900 m², possédant un fonds documentaire variant entre 15 000 et 50 000 documents et effectuant entre 50 000 et 100 000 prêts par an.

- pour les grandes bibliothèques, les établissements ayant une surface de plus de 1 200 m², réalisant plus de 200 000 prêts et possédant un fonds de plus de 50 000 documents.

3-1-3- Carte typologie critère et carte typologie synthèse

L'ensemble du dispositif cartographique a été réalisé avec l'aide de l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG).

TYPOLOGIE critères



3-2 - VERS UNE APPROCHE GLOBALE

3-2-1 - Carte de localisation des établissements

un réseau fortement marqué par une logique communale.

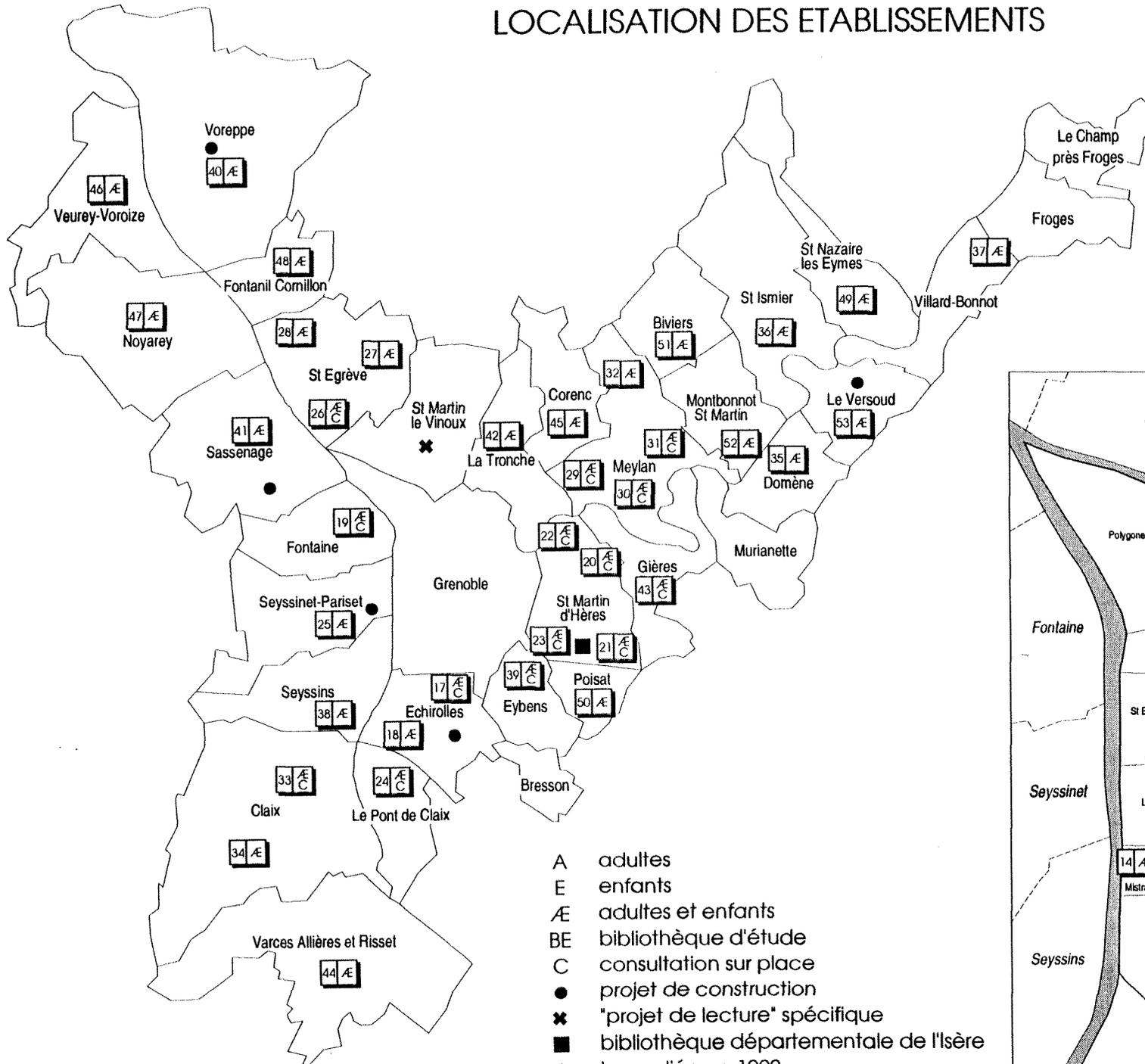
(voir annexe 6 : adresses des établissements et numéros de téléphone)

Cinquante trois établissements ont été recensés. Nous avons retenu comme définition "Bibliothèque Municipale" le comptage établi par la Bibliothèque Départementale. Un inventaire donc exhaustif qui exclut cependant les bibliothèques pour tous (1 recensée sur le territoire de notre étude).

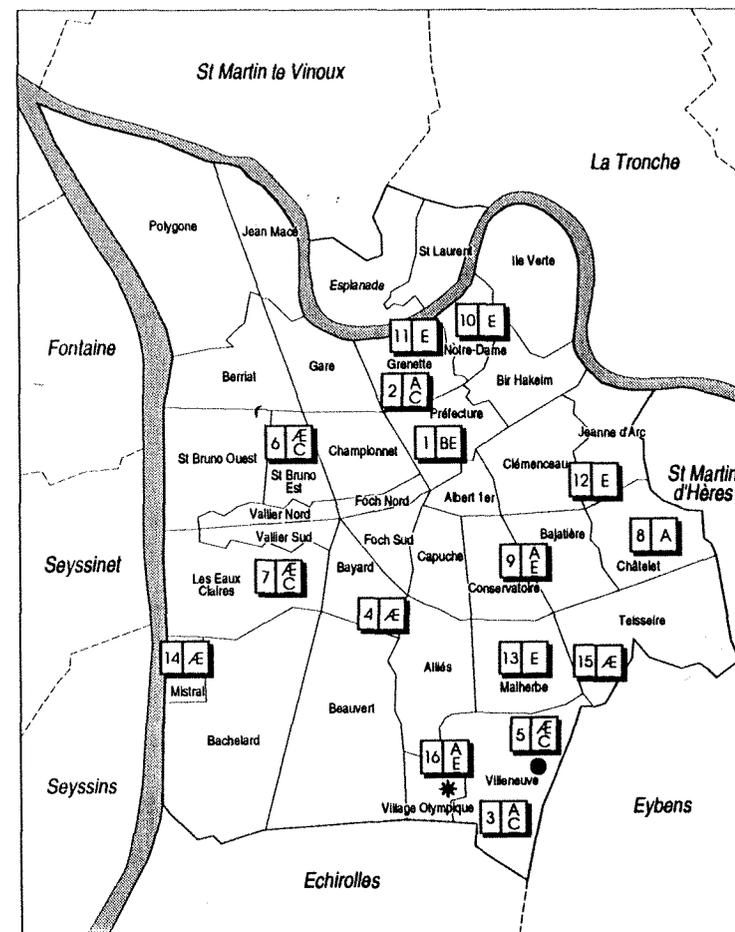
Sur l'échantillon, on fait le constat suivant :

- une ville-centre avec 16 établissements, soit 30 % des équipements recensés.
- dans la première couronne, des communes de plus de 10 000 habitants, qui sont desservies le plus souvent par un réseau de 2, 3, 4 équipements que par un établissement unique. Ces villes sont sur le plan urbanisme caractérisées par l'inexistence de centre dont des opérations actuelles de restructuration tendent à créer.
- dans la couronne périphérique, dont la plupart des communes ont moins de 10 000 habitants, on recense le plus souvent une unité de lecture publique, sauf trois d'entre elles en sont dépourvues : dans deux communes de moins de 1 000 habitants (Bresson, Muriannette) et une commune de 5 000 habitants (St Martin le Vinoux) dans laquelle un projet de développement de la lecture qui s'inscrit dans son programme de Développement Social Urbain (DSU) en lien direct avec un réseau de bibliothèques d'école (CDI et BCD). Un seul établissement présente une dimension intercommunale, la bibliothèque de Brignoud, installée dans un Centre Social qui regroupe les communes de Frogès, Champ-sur-Frogès, et Villard-Bonnot, soit une desserte de 9 619 habitants.

LOCALISATION DES ETABLISSEMENTS



- A adultes
- E enfants
- AE adultes et enfants
- BE bibliothèque d'étude
- C consultation sur place
- projet de construction
- ✕ "projet de lecture" spécifique
- bibliothèque départementale de l'Isère
- ✧ incendiée en 1992



3-2-2- Carte de date de mise en service ou de dernière restructuration des établissements : un réseau d'équipements relativement récent mais qui reste inachevé.

* 10 % seulement du réseau actuel sont antérieurs aux années 1970. Ce sont des petites bibliothèques de Grenoble et les premiers équipements des villes de plus de 20 000 habitants.

* 30 % des équipements s'inscrivent dans la première phase du développement de la lecture publique, les années 1970-1980. Mais ces établissements représentent 60 % des surfaces actuelles : on y retrouve les grandes bibliothèques de la ville-centre et une grande partie du réseau des bibliothèques de plus de 10 000 habitants.

Avec les années 1980-1990, on retrouve le mouvement d'explosion des équipements : + de 45 % de l'existant. Equipements liés à une restructuration et médiathèques de quartier pour Grenoble, mais ces constructions touchent davantage la banlieue. Il correspond au réseau d'annexes de ville moyenne et d'un grand nombre d'établissements de villes de moins de 10 000 habitants. Ce mouvement se poursuit avant les années 1990 : on enregistre deux ouvertures de nouveaux établissements (la médiathèque St Bruno à Grenoble et la bibliothèque de Gières) et cinq nouveaux projets.

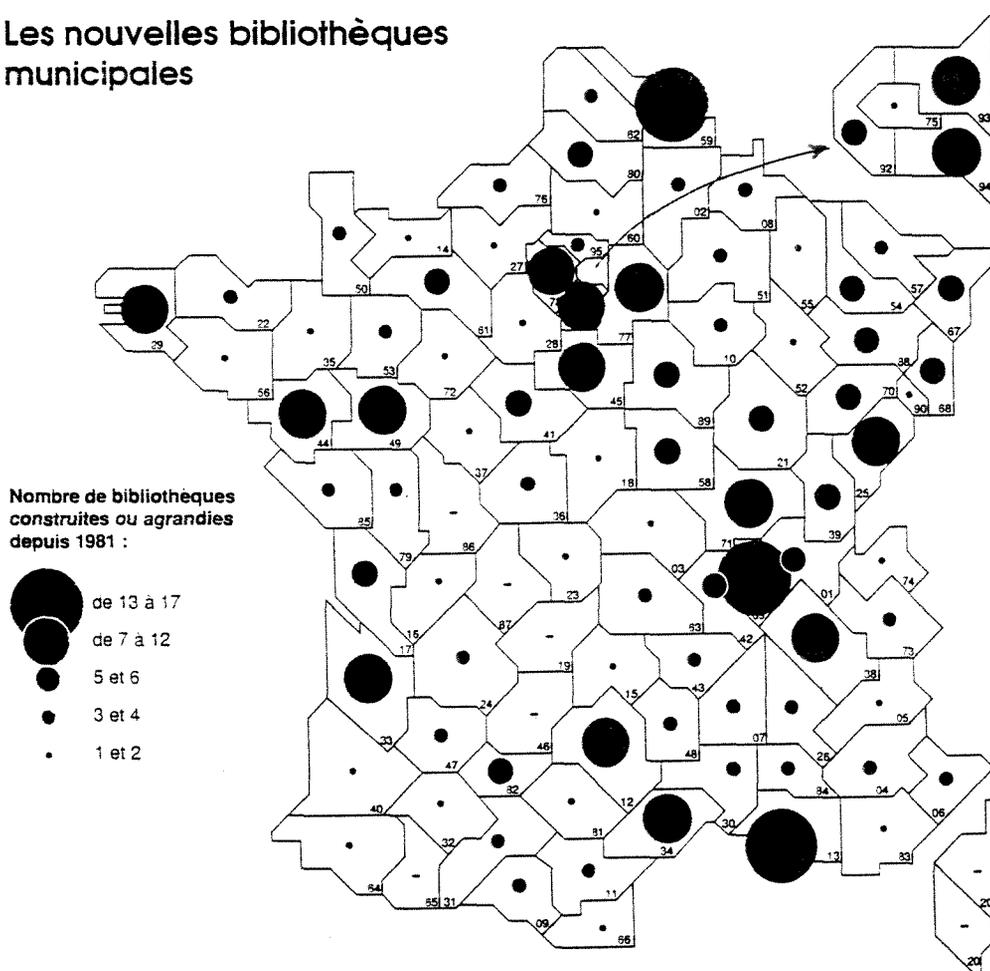
Si la mise en place de ce réseau est fortement marquée par la logique communale, il nous apparaît étroitement lié à deux dynamismes :

- l'urbanisation d'une part,
- la politique incitative, d'autre part, en matière de lecture publique qui a été fortement suivie au niveau du département de l'Isère, comme le montre, la carte suivante des nouvelles bibliothèques municipales (5).

(5) Ministère de la Culture ; Livres en cartes, 1992, p 6

LES NOUVELLES BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES

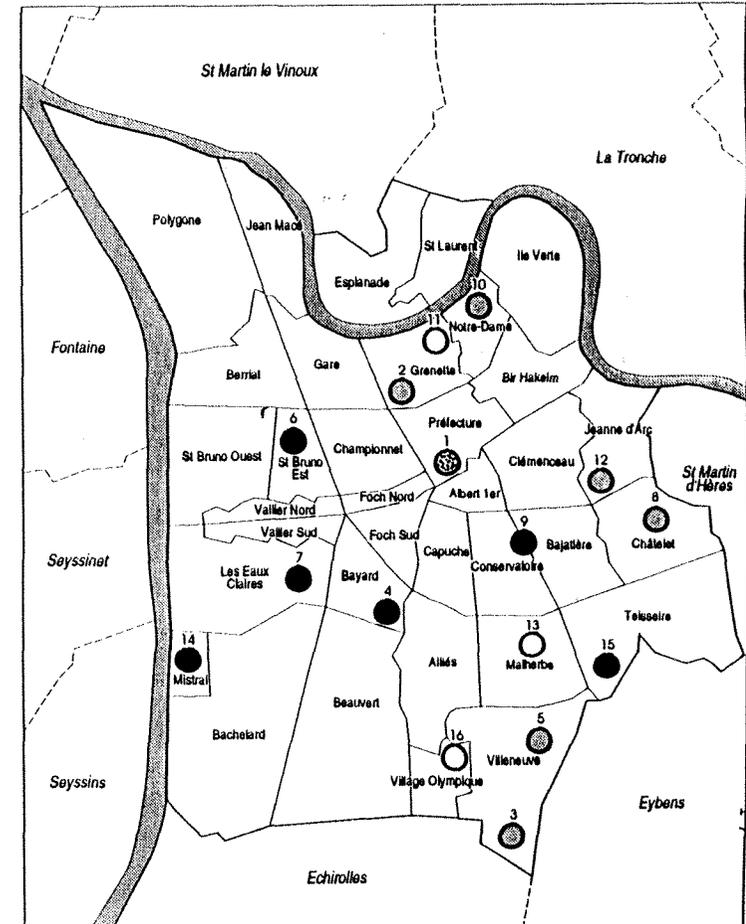
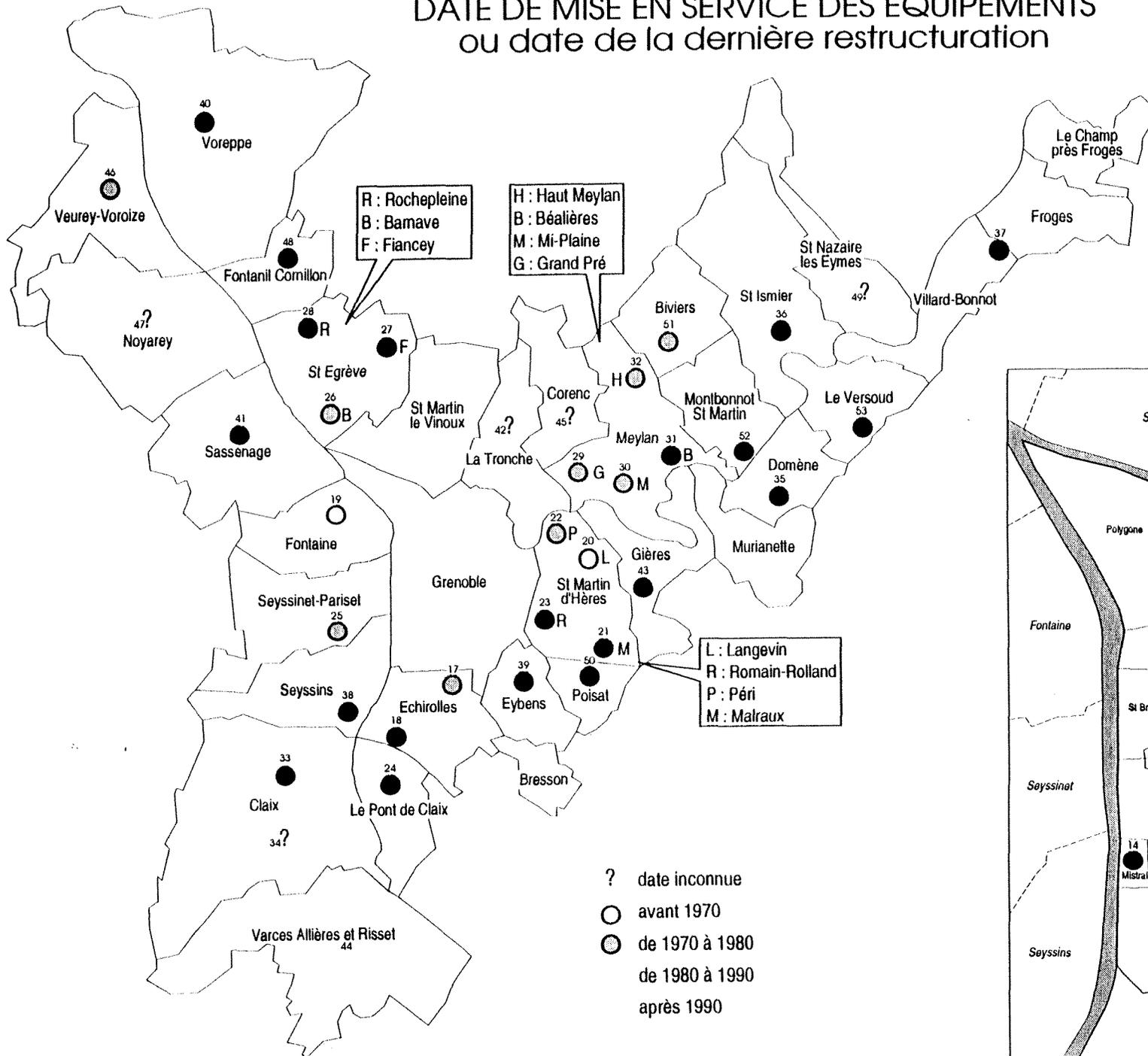
Les nouvelles bibliothèques municipales



Total des bibliothèques construites ou agrandies : 411

Source : DLL - 1992

DATE DE MISE EN SERVICE DES EQUIPEMENTS ou date de la dernière restructuration



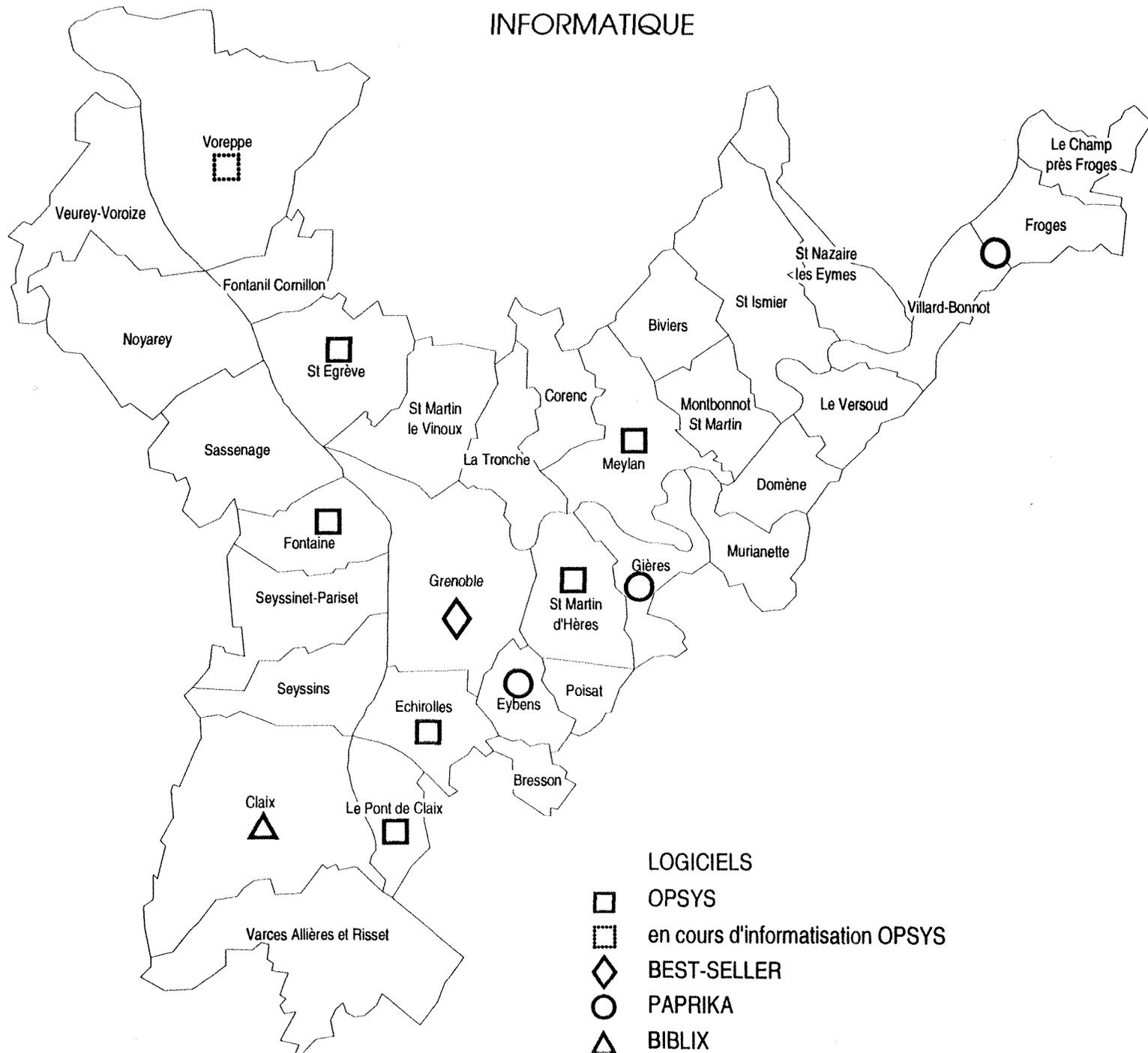
**3-2-3- Carte informatique :
un réseau d'équipements marqué par une forte
pénétration de l'outil informatique**

Sur 53 établissements, on en dénombre 36 ayant une gestion informatique et un établissement en cours, ce qui correspond à 70 % du réseau.

D'implantation récente dans de nombreux lieux (phase informatique : 1986-1989), celle-ci s'est faite dans une organisation avant tout communale même si actuellement un logiciel est dominant sur l'ensemble des communes. L'expérience intercommunale en matière informatique de quatre villes périphériques (St Martin d'Hères, Fontaine, Echirolles, Pont de Claix) semble avoir été peu fructueuse dans le domaine de la lecture publique. Si le système offrait la possibilité de consultation des documents sur l'ensemble des équipements de ces collectivités, le choix définitif s'est porté sur une gestion documentaire totalement autonome des établissements.

Sur l'ensemble du territoire, on dénombre 6 logiciels informatiques : Best-Seller sur la ville-centre avec 16 établissements, Opsys sur les villes moyennes avec 16 établissements, Paprika (3) et Biblix (2) dans les petites villes. La première informatisation de Grenoble, des années 1975, avait touché uniquement les grandes bibliothèques et les nouveaux équipements tels que l'Arlequin et les Eaux-Claires. Avec la nouvelle informatisation (Best-Seller), c'est l'ensemble du réseau qui est informatisé : désormais, avec l'installation des minitels, l'usager a connaissance de l'ensemble des collections des équipements de Grenoble. Il peut également consulter le guide pratique de l'ensemble des bibliothèques, adresses, horaires, animations et peut emprunter avec sa carte unique dans l'ensemble des établissements.

INFORMATIQUE



3-2-4- Carte répartition des fonds suivant les types de documents : un réseau marqué par la notion de bibliothèques et par de fortes disparités communales sur l'ensemble des paramètres étudiés.

De réelles transformations se sont opérées à l'échelle agglomération en ce qui concerne l'informatique et la création de nouveaux bâtiments. L'étude des collections permettra de mesurer l'impact des nouveaux supports.

3-2-4-1- Collections

1 654 489 documents ont été recensés dans les fonds de la totalité des équipements. Pour la bibliothèque d'étude et d'information, bibliothèque de consultation, son fonds est riche de 600 000 documents. A la fin de l'année 1991, les bibliothèques de prêt de Grenoble enregistrent 367 047 documents alors que l'on dénombre 687 142 documents dans les bibliothèques de la banlieue.

L'offre documentaire par habitant est de 4,13. Si l'on tient compte uniquement de l'offre documentaire/prêt, il est de 2,6 par habitant. Mais l'on retrouve de grandes disparités communales, de 0,68 à 6,42 livres par habitant quelque peu atténuées lorsque la répartition est établie par grandes tranches de population, comme le montre le tableau suivant :

FONDS PROPRE / POPULATION (offre de documents / habitant)

Grenoble	6,42 / 2,4*	La Tronche	0,93
Echirolles	1,84	Domène	1,38
St Martin D'Hères	3,58	St Ismier	2
Fontaine	3,29	Varces	1,15
Meylan	6,16	Gières	2,74
St Egrève	2,91	Corenc	8,92 ?
Seyssinet	0,93	Le Versoud	1,83
Pont de Claix	2,77	Montbonnot	4,27
Sassenage	2,43	Biviers	4,15
brignoud	0,68	Poisat	3,1
Voreppe	2,28	Fontanil	2,01
Eybens	2,31	Noyaret	0,82
Seyssins	1,64	St Nazaire les Eyme	4,14
Claix	3,27	Veurey	1,85
* uniquement fonds bib. de prêt			
? Fonds lié à une donation venant de l'ancienne bibliothèque de Lavalette à Grenoble et fondée par Mr et Mme BOUCHAYER			

On retrouve ces mêmes disparités sur les dépenses d'acquisitions :
de 3,64 à 33,91 frs/habitant.

DEPENSES D'ACQUISITION / POPULATION (dépenses en francs / habitant)

Grenoble	25,15	La Tronche	9,39
Echirolles	6,39	Domène	8,3
St Martin d'Hères	13,25	St Ismier	12,33
Fontaine	15,75	Varces	5,79
Meylan	33,91	Gières	13,71
St Egrève	16,36	Corenc	14,87
Seyssinet		Le Versoud	7,21
Pont de Claix	21,49	Montbonnot	
Sassenage	11,32	Biviers	
Brignoud	3,64	Poisat	15,76
Voreppe	13,02	Fontanil	12,79
Eybens	28,95	Noyaret	
Seyssins	11,38	St Nazaire les Eyme	10,34
Claix	9,49	Veurey	9,26

Dans ces collections, les livres représentent 95,72 % des documents alors que les autres supports qui sont logiciels –vidéos– estampes, affiches et documents musicaux (disques noirs, CD, cassettes musique et partitions) ne représentent que 4,28 % du fonds.

L'offre varie donc considérablement suivant les types de documents.

Elle est de :

- 2,9 pour 1 000 habitants pour les logiciels,
- 6,5 pour 1 000 habitants pour les vidéo,
- 5,1 pour 1 000 habitants pour les estampes, affiches
- 98,2 pour 1 000 habitants pour les documents sonores,
- 25,21 pour 1 000 habitants pour les livres

**REPARTITION DES COLLECTIONS SUIVANT
LES TYPES DE DOCUMENTS
SUR L'ENSEMBLE DES COLLECTIONS DES
BIBLIOTHEQUES DE PRET**

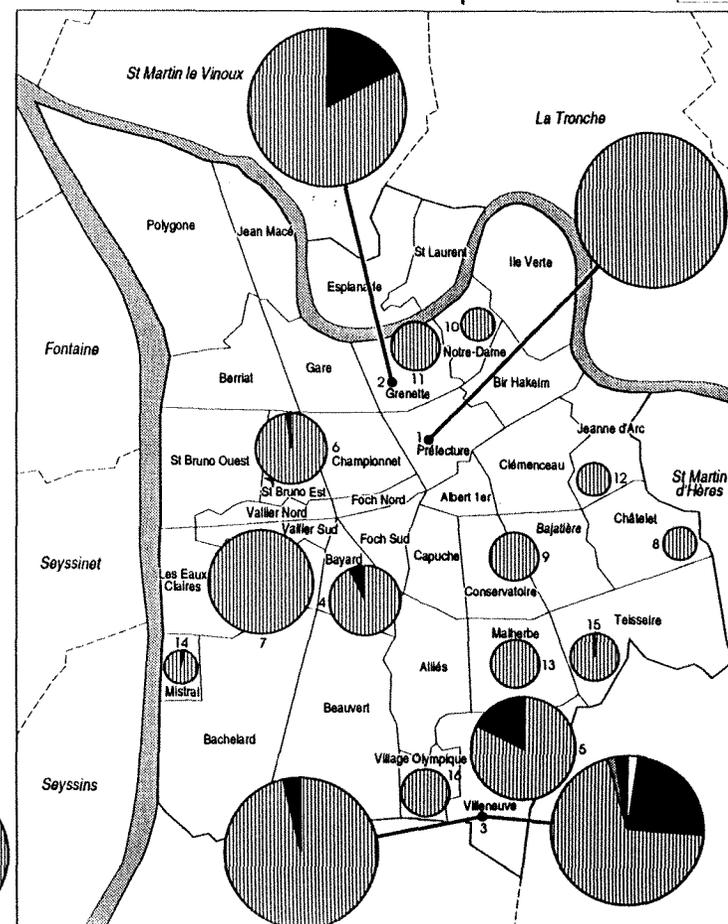
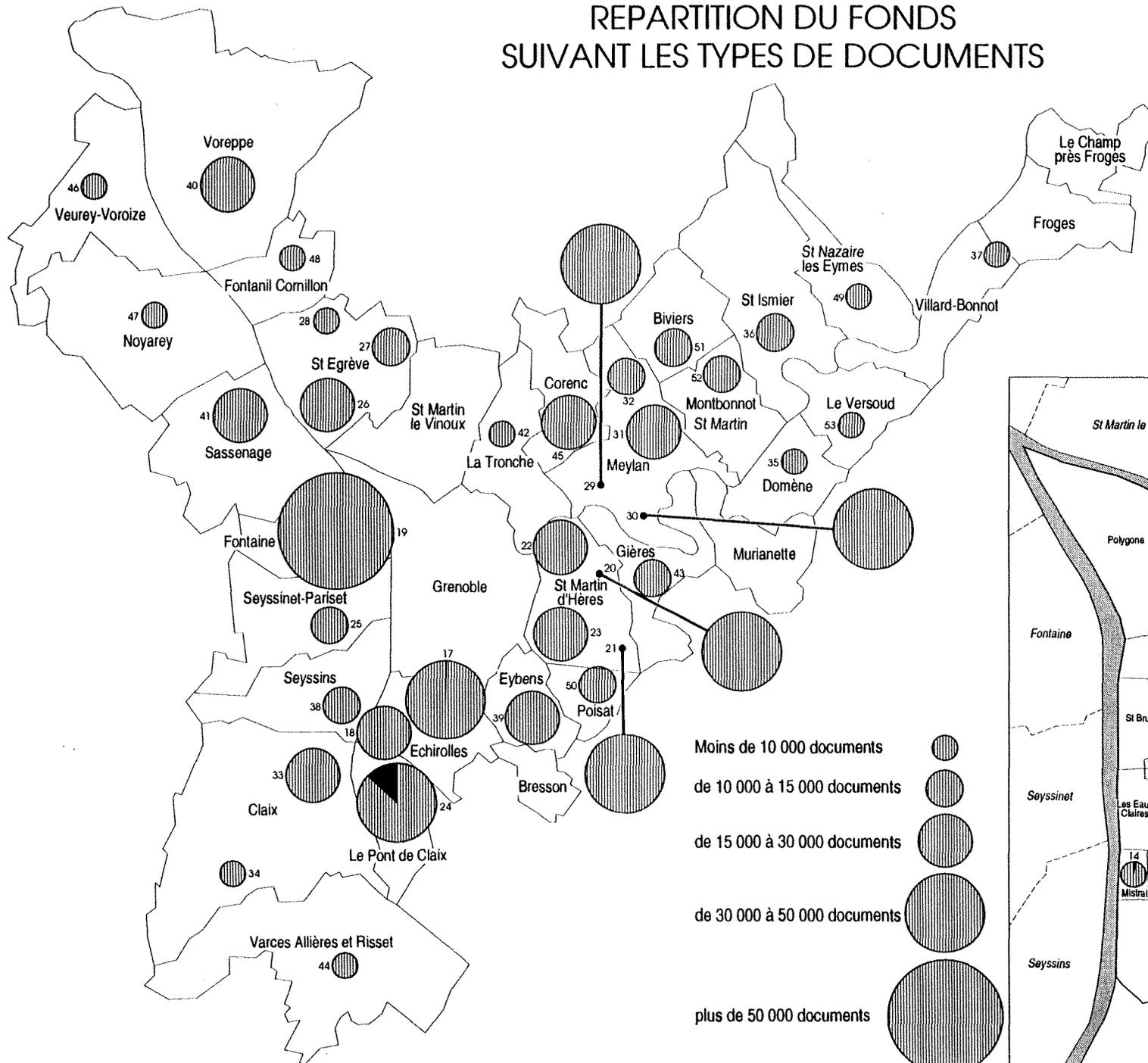
SUPPORTS	Nbre DOCUMENTS	%
Logiciels	1185	0,11
Vidéo	2618	0,25
Estampes, affiches	2048	0,19
Musique	39332	3,73
Livres	1009306	97,72

Si les équipements sont encore aujourd'hui essentiellement des bibliothèques, la carte -répartition de fonds suivant les types de documents-, montrent que les collections autres supports que le livre se retrouvent à 88,6 % sur Grenoble.

TYPE DE DOCUMENTS AUTRES QUE LES LIVRES

	TYPE DE DOCUMENTS AUTRES QUE LES LIVRES									
	Logiciels	%	Vidéos	%	Musique	%	Estampe	%	Totaux	%
Ville Centre	1185	100	2259	88,24	34879	88,69	1698	82,9	40021	88,6
Villes périphériques			359	13,71	4453	11,32	350	17,1	51,62	11,4
TOTAUX	1185	100	2618	100	39332	100	2048	100	45183	100

REPARTITION DU FONDS SUIVANT LES TYPES DE DOCUMENTS



3-2-4-2 - Surfaces

Pour l'agglomération, l'offre m² par habitant est de 0,078. Il correspond à un taux de satisfaction calculée à partir des normes indicatives de référence des surfaces (surface minimale à 0,07 m² par habitant jusqu'à 25 000 habitants, au-delà 0,015 m²). de 111,42 %.

La moyenne des équipements de l'agglomération est proche de 600 m², cependant on note de grandes disparités communales, de 0,004 m² à 0,15 m² par habitant. Ces disparités sont quelque peu atténuées lorsque la répartition des surfaces est établie par grandes tranches de population.

SURFACE/POPULATION

Grenoble	0,13 / 0,05*	La Tronche	0,01
Echirolles	0,02	Domène	0,03
St Martin d'Hères	0,06	St Ismier	0,06
Fontaine	0,06	Varces	0,03
Meylan	0,1	Gières	0,15
St Egrève	0,05	Corenc	0,04
Seyssinet	0,004	Le Versoud	0,03
Pont de Claix	0,06	Montbonnot	0,02
Sassenage	0,03	Biviers	0,08
Brignoud	0,01	Poisat	0,04
Voreppe	0,02	Le Fontanil	0,02
Eybens	0,09	Noyaret	0,01
Seyssins	0,03	St Nazaire les Eymes	0,04
Claix	0,09	Veurey	0,01

SURFACE / TRANCHES DE POPULATION

Population	% surface par rapport surface totale des bibliothèques	% surface par rapport à population
Ville Centre	63	0,13 / 0,058 *
20 à 35000 hab.	12	0,04
10 à 20 000 hab.	11	0,05
< 10 000	14	0,04

3-2-4-3- Prêts

Sur l'ensemble du territoire, plus de 220 000 documents sont prêtés. Le nombre de documents prêtés par habitant est de 5,7 avec une variable, comme l'indique le tableau suivant de 0,77 à 12,41.

PRET / POPULATION (nombre de documents prêtés/an/habitant)

Grenoble	7,05	La Tronche	1,31
Echirolles	2,74	Domène	*
St Martin d'Hères	4,46	St Ismier	4,94
Fontaine	4,37	Varces	3,44
Meylan	12,41	Gières	*
St Egrève	8,36	Corenc	3,57
Seyssinet	1,08	Le Versoud	4,42
Pont de Claix	7,17	Montbonnot	4,62
Sassenage	4,8	Biviers	6,98
Brignoud	1,68	Poisat	4,98
Voreppe	7,28	le Fontanil	3,63
Eybens	9,27	Noyaret	0,77
Seyssins	5,33	St Nazaire les Eyme	4,12
Claix	6,97	Veurey	*
* ne dispose pas de statistiques/prêts pour année 91			

Les établissements grenoblois assurent 46,6 % des prêts alors que ceux des villes de plus de 20 000 habitants en assurent 15,2 %, les établissements des villes de 10 000 à 20 000 habitants : 19,9 % et ceux des communes de moins de 10 000 habitants : 18,3 %.

L'analyse des prêts par type de documents sur Grenoble montre que les autres supports que les livres représentent 22,65 % des prêts, soit 1/5 des prêts alors qu'ils ne représentent que 10,90 % des collections (voir tableau).

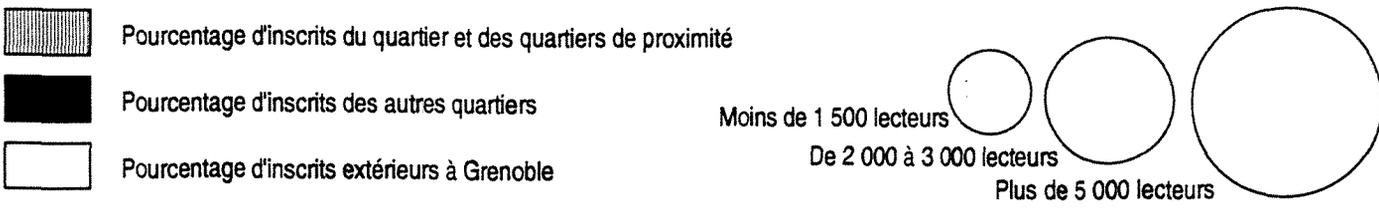
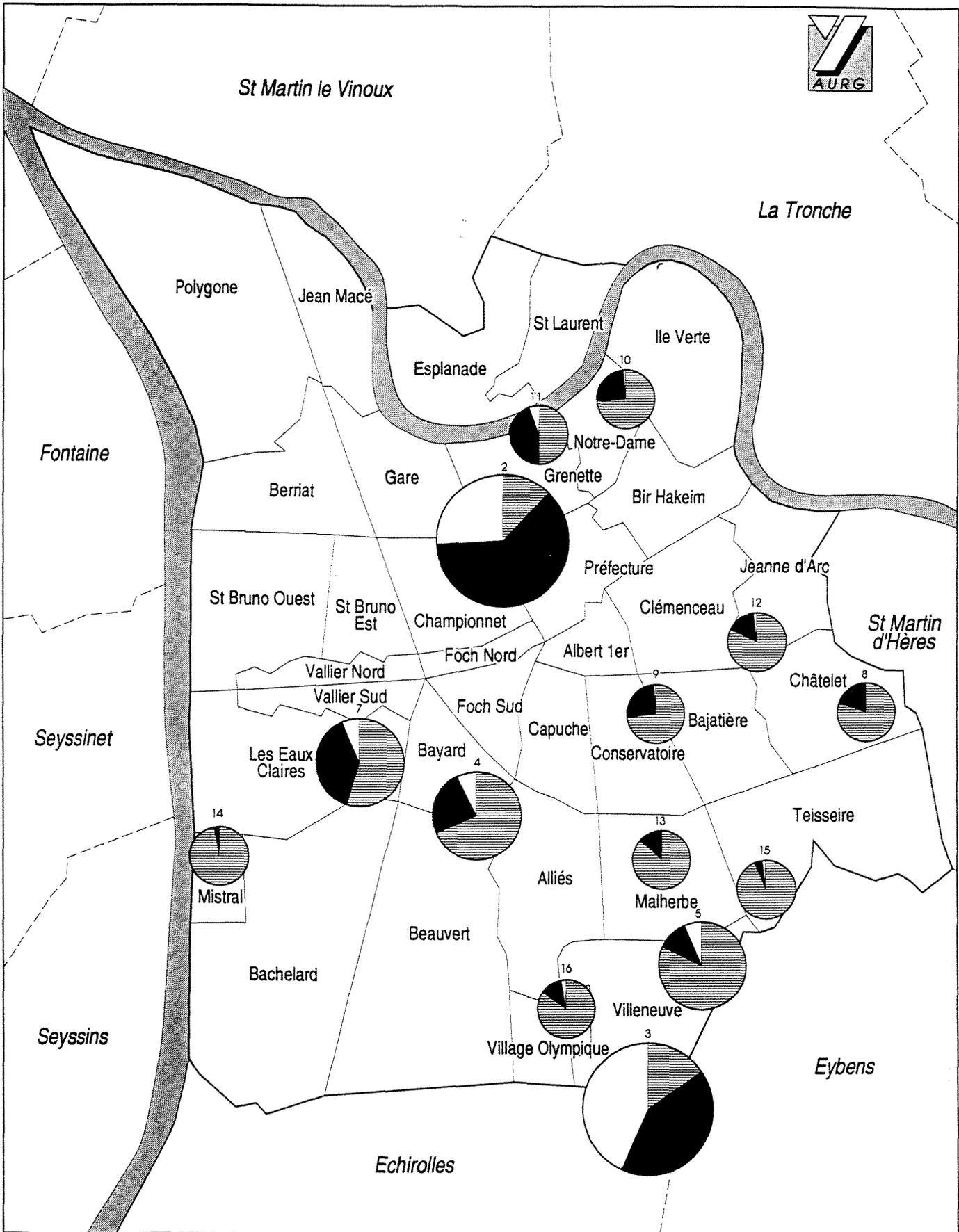
L'analyse de prêt des emprunteurs extérieurs à Grenoble (2 % d'inscrits de la ville) démontre l'attrait des autres supports et le manque de diversité de collections dans les villes périphériques. Ces usagers représentent plus de 30 % des emprunteurs des nouveaux supports.

Type de documents	Nbre Emprunteurs hors Grenoblois	Nbre total Emprunteurs	% emprunteurs hors Grenoblois suivant type de document
C.D.	2819	9303	30,3
Disques noirs	1706	4955	34,43
Estampes	124	366	36,9
Cassette musique	174	1672	10,41
Logiciels	215	524	41,03
Partitions	381	888	42,91
Vidéo de prêt	388	1277	30,38
Vidéo de consultati	99	322	30,75
Cassette enfant	171	2834	6,03
Cassette adulte	26	292	8,9
Livres adulte	4981	20048	24,85
Livres enfant	885	12474	7,09
Méthodes de langue	183	574	31,88
Périodiques	956	5967	16,02
TOTAL	13108	61496	21,3

3-3-4-4- Personnel salarié

On recense 270,05 emplois sur l'agglomération soit 0,67 emploi pour 1 000 habitants

Grenoble *	1,07 / 0,75	La Tronche	0,15
Echirolles	0,49	Domène	0,17
St Martin D'Hères	0,6	St Ismier	0,15
Fontaine	0,61	Varces	0,33
Meylan	0,93	Gières	0,46
St Egrève	0,47	Corenc	0
Seyssinet	0,08	Le Versoud	0,17
Pont de Claix	0,63	Montbonnot	0
Sassenage	0,26	Biviers	0
Brignoud	0,1	Poisat	0,23
Voreppe	0,47	le Fontanil	0,24
Hybens	0,69	Noyaret	0
Seyssins	0,19	St Nazaire les Eyme	0
Claix	0,4	Veurey	0
* avec B.E. uniquement lecture publique			



ANALYSE DES PRETS DE LA VILLE CENTRE Année 1991

Type de document	Nbre absolu	%
C.D.	151928	14,27
Disques noirs	43824	4,11
Estampes	2557	0,24
Cassette musique	8728	0,82
Logiciel	7137	0,67
Partitions	4044	0,38
Vidéo de prêt	21567	2,03
Vidéo de consultation	1369	0,13
Cassette enfant	9106	0,86
Cassette adulte	1214	0,11
Livres adultes	479096	45
Livres enfant	291627	27,4
Méthodes de langue	1015	0,09
Périodiques	40958	3,84
Fiches	43	0,04
Usuels	18	0,01
TOTAL	1064231	100

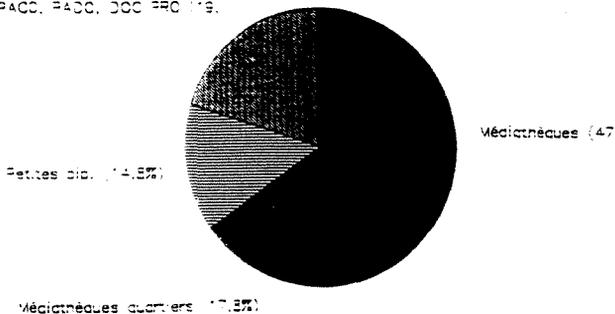
Collections par type de bibliothèque
Livres adultes

STATISTIQUES COLLECTIONS PAR TYPE DE BIBLIOTHEQUE

LIVRES ADULTES

	Nombre de documents	%
Médiathèques	89.861	47,45%
Médiathèques quartiers	30.671	17,32%
Petites sib.	28.005	14,32%
PACC, PADO, DOC PRO	37.633	19,91%
Total	188.970	100,00%

PACC, PADO, DOC PRO (19,91%)



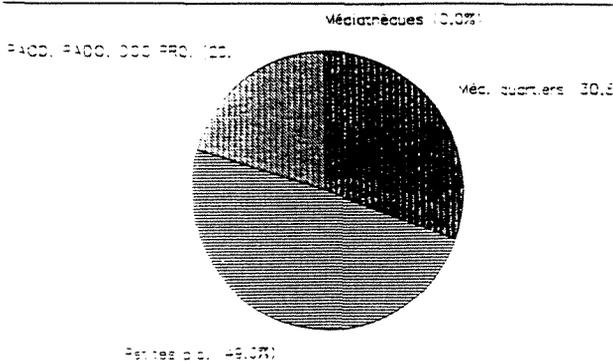
Collections par type de bibliothèque
Livres enfants

STATISTIQUES COLLECTIONS PAR TYPE DE BIBLIOTHEQUE

LIVRES ENFANTS

	Nombre de documents	%
Médiathèques	0	0,00%
Med. quartiers	41.084	30,77%
Petites sib.	55.470	49,03%
PACC, PADO, DOC PRO.	26.976	20,20%
Total	123.530	100,00%

PACC, PADO, DOC PRO (20,20%)



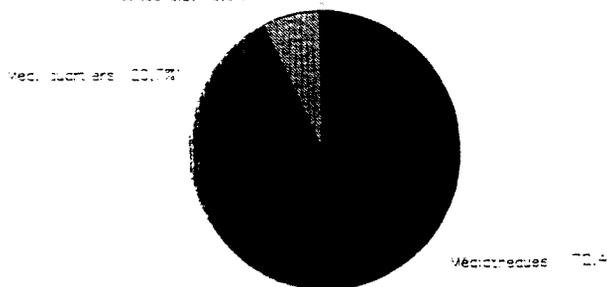
Collections par type de bibliothèque
Documents musicaux

STATISTIQUES COLLECTIONS PAR TYPE DE BIBLIOTHEQUE

Documents musicaux : Disques, CD, Cassettes

	Nombre de documents	%
Médiathèques	24.640	70,44%
Med. quartiers	7.049	20,72%
Petites sib.	0	0,00%
PACC, PADO et DOC PRO.	2.327	6,84%
Total	34.016	100,00%

PACC, PADO, DOC PRO (6,84%)



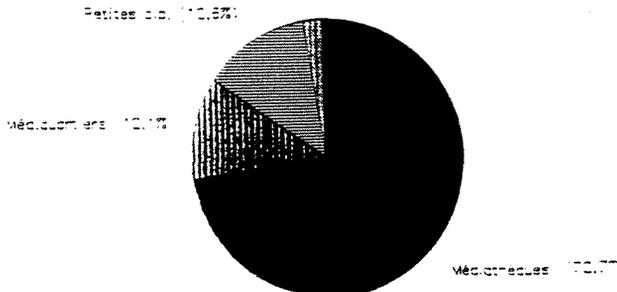
Collections par type de bibliothèque
Autres supports : vidéos, logiciels...

STATISTIQUES COLLECTIONS PAR TYPE DE BIBLIOTHEQUE

Autres documents : Vidéos, Logiciels, Estampes.

	Nombre de documents	%
Médiathèques	7.092	70,58%
Med. quartiers	1.133	10,12%
Petites sib.	1.277	10,56%
PACC, PADO, DOC PRO	258	2,54%
Total	10.170	100,00%

PACC, PADO, DOC PRO (2,54%)



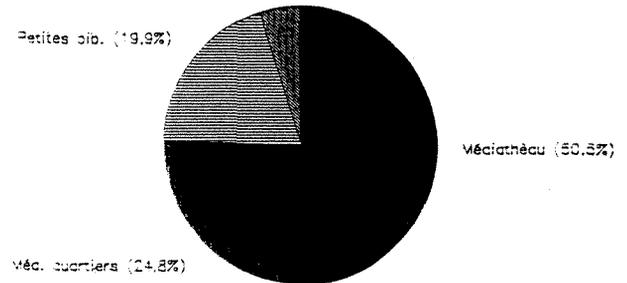
STATISTIQUES DE PRETS PAR TYPE DE BIBLIOTHEQUE

	Nombre d'emprunteurs	%
Médiathèques	537.574	50,51%
Méd. quartiers	264.037	24,81%
Petites bib.	211.706	19,89%
PAC, PAD, CNRG, Doc pro	50.914	4,78%
Total	1.064.231	100,00%

Prêts par type de bibliothèque

PAC, PAD, CNRG, Doc pro (4,8%)

Petites bib. (19,9%)



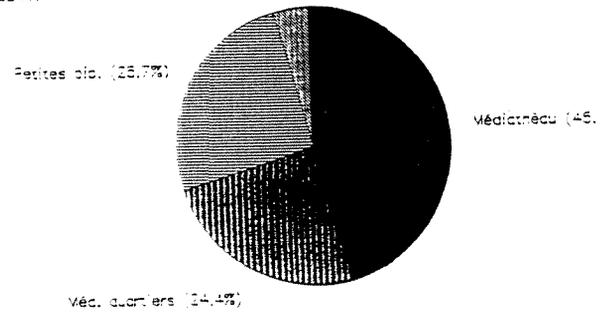
STATISTIQUES ABONNES ACTIFS PAR BIBLIOTHEQUE D'INSCRIPTION

	Nombre d'inscrits	%
Médiathèques	13.805	45,61%
Méd. quartiers	7.373	24,36%
Petites bib.	7.778	25,70%
PAC, PAD, CNRG, DOC.	1.309	4,33%
Total	30.265	100,00%

Inscrits par type de bibliothèque

PAC, PAD, CNRG, DOC. (4,3%)

Petites bib. (25,7%)



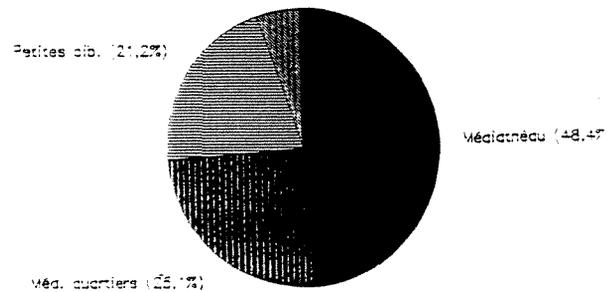
STATISTIQUES EMPRUNTEURS PAR TYPE DE BIBLIOTHEQUE

	Nombre d'emprunteurs	%
Médiathèques	20.364	48,39%
Méd. quartiers	10.582	25,15%
Petites bib.	9.924	23,21%
PAC, PAD, CNRG, Doc pro	2.209	5,25%
Total	42.079	100,00%

Emprunteurs par type de bibliothèque

PAC, PAD, CNRG, Doc pro (5,2%)

Petites bib. (23,2%)



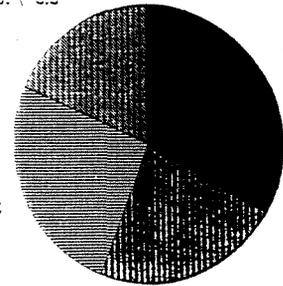
Collections par type de bibliothèque
Tous documents confondus

STATISTIQUES COLLECTIONS PAR TYPE DE BIBLIOTHEQUE

Tous documents confondus

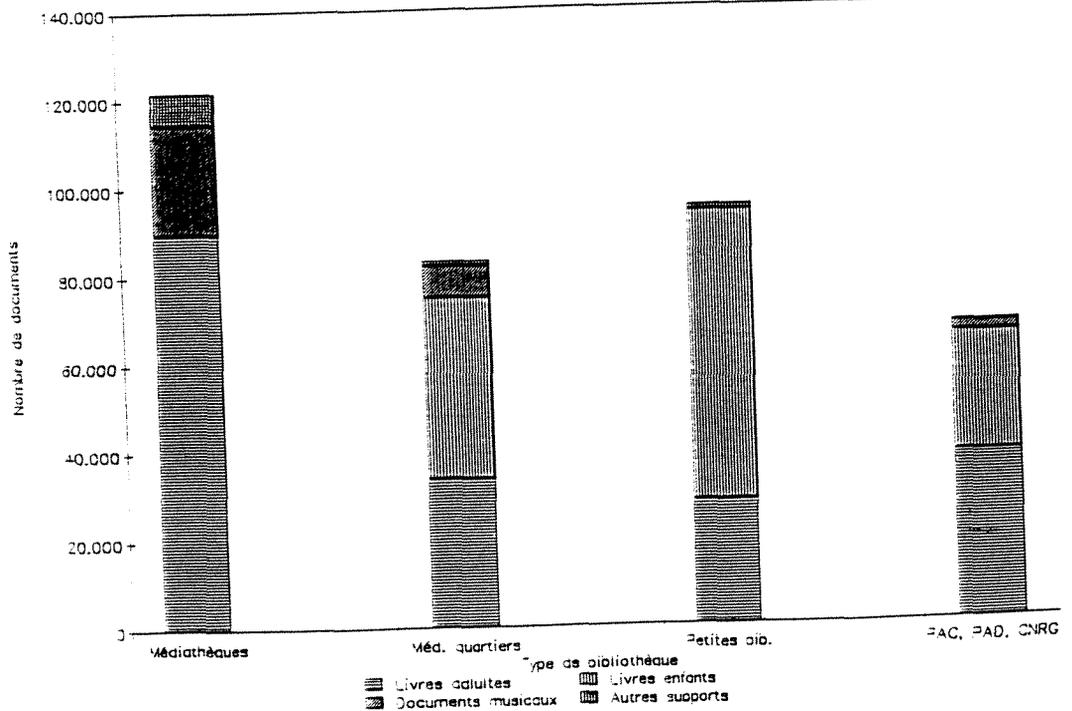
	Nombre de documents	%
Médiathèques	121.552	33,14%
Méd. quartiers	33.451	22,74%
Petites bib.	94.741	25,81%
PACO, PADO, Doc. pro.	67.203	18,31%
Total	367.047	100,00%

PACO, PADO, Doc. pro. (18,3)



Méd. quartiers (22,7%)

Collections par type de bibliothèque
et de document



3-3- TYPOLOGIE DES ÉQUIPEMENTS

TYPE de BIBLIOTHEQUES	Nbre UNITES	TYPE DE BIBLIOTHEQUES AVEC DISTINCTION SUR PARAMETRE	Nbre UNITES	LOCALISATION géographique
GRANDES BIBLIOTHEQUES	4	Grandes Bibliothèques Grandes bibliothèques dont 1 paramètre fait partie des Bib. moyennes	1 Bib d'étude et information 2 1	Ville Centre ville périphérique > 20 000 habitants
BIBLIOTHEQUES MOYENNES	17	BIB. MOYENNES Bib. moyennes dont 1 paramètre fait partie des petites bib.	13 4	4 Ville centre 8 ville > 10 000 hab. 1 ville > 5000 et 8000 2 ville > 5000 et > 10 000 hab. 2 réseau ville moyenne
PETITES BIBLIOTHEQUES	32	Petites bib. dont 1 para- mètre fait partie des moyennes bib. Petites bib.	4 28	1 réseau ville moyenne 3 ville 4000 à 10000hab 9 ville centre 4 ville > 6000 hab. 15 seule unités dont 1 pop. > 15000 hab.
TOTAL UNITES	53		53	

LES GRANDES BIBLIOTHEQUES, DES EQUIPEMENTS D'AGGLOMERATION

Situés sur la ville-centre, on distingue deux types d'établissements :

- Installée dans les années 1970, boulevard Maréchal Lyautey, la bibliothèque d'étude et d'information est une bibliothèque de consultation ouverte 40 heures par semaine. Riche d'un fonds de plus de 600 000 documents (livres, manuscrits, estampes, photos, cartes et plans) elles occupent dans le patrimoine culturel de la ville une place ancienne et importante. C'est un des lieux de mémoire essentiel de la ville et de sa région, bibliothèque de conservation, qui fait d'elle une bibliothèque classée (54 en France). Elle joue à la fois un rôle de bibliothèque de recherche, tout particulièrement avec sa spécialisation sur l'histoire du Dauphiné ; et également celui de bibliothèque d'information. Aujourd'hui elle fait partie des pôles associés de la Bibliothèque de France. Dans les années 1980, on enregistrait 41 042 communications à la banque de prêt pour 8981 entrées chiffrées.

- les deux médiathèques du centre-ville : créées dans les années 1976-1977, l'une au coeur de la ville-centre, la seconde dans un centre commercial. Ces établissements représentent 50 % de surface des bibliothèques de prêt de la ville-centre et 21,6 de celle de l'agglomération. Leurs fonds supérieurs à 50 000 documents, recensent 33 % des collections de prêt de Grenoble et 11,5 de celle de l'agglomération. Ce sont les seuls établissements actuellement où l'on retrouve les collections les plus diversifiées : logiciels, estampes, documents musicaux, vidéos. Ces collections représentent 3/4 des collections autres medias de la ville-centre et 60 % de celles de l'agglomération.

Ouvertes 30 heures par semaine, ces deux médiathèques spécifiquement tournées vers le public adulte se caractérisent par une activité prêt fort intense. Avec des prêts annuels supérieurs à 250 000 documents, elles assurent 50 % de prêt de la ville-centre et plus de 1/5 de ceux de l'agglomération, avec plus de 5 000 inscrits et 10 000 emprunteurs par lieu.

Leur fréquentation confirme leur dimension d'agglomération. 77,45 des inscrits non grenoblois (qui représentent 20 % des inscrits de bibliothèques grenobloises) y sont recensés. Dans l'un des établissements, ce sont 25 % des utilisateurs, pour le second, 40 %. L'analyse des types de documents empruntés par les non grenoblois a montré combien la diversité des services offerts joue un rôle de rayonnement pour l'équipement (**voir carte Rayonnement des équipements sur Grenoble**). Par contre, aucune information n'a pu mettre en relation la fréquentation des usagers avec un autre type de déplacements tel que le travail, l'école.

A l'activité prêt, la consultation sur place s'est fortement intensifiée ces dernières années. Elle s'accompagne d'un développement du nombre de renseignements à communiquer. Si l'on distingue aujourd'hui deux grands types d'usagers : les séjourneurs et les emprunteurs, il manque un réel dispositif d'évaluation sur les usages des séjourneurs, dispositif complémentaire au nombre d'entrées dans l'établissement. De part la diversité des services offerts, ces établissements nécessitent de la part du personnel de plus en plus de compétences, à la fois une spécialisation croissante et de façon contradictoire, une importance accrue de la fonction généraliste. Ces établissements connaissent une pression du public qui confère dans l'organisation du travail une intensité de tâches matérielles, tel que le rangement de documents, partie certes cachée et pourtant essentielle pour un bon fonctionnement. Ces tâches sont actuellement réalisées par les bibliothécaires. Pour répondre à des objectifs de qualité de service public, n'y a-t-il pas aujourd'hui à inventer d'autres formes d'organisation du travail ?

Aux activités quotidiennes, ces établissements jouent un rôle dans la diffusion culturelle par leur participation à de nombreuses manifestations que notre étude n'a pas abordée.

De ces spécificités, la mission de ces établissements apparaît clairement définie dans le fonctionnement actuel : des établissements d'agglomération tels qu'ils ont été conçus dès leur mise en service.

Dans ce type de bibliothèques, on recense un établissement situé sur une ville périphérique de plus de 20 000 habitants : Fontaine. Celui-ci n'a pas été retenu dans l'analyse précédente. Si par le volume des collections et la surface de l'équipement, il appartient au type des grandes bibliothèques, les critères de prêt, de diversité de collections, du nombre d'inscrits, et d'inscrits extérieurs à la collectivité, du nombre d'heures d'ouverture le rapprochent davantage des moyennes bibliothèques.

3-3-2- Les moyennes bibliothèques, à la recherche d'une identité plus spécifique

Un tiers des établissements recensés appartient à cette catégorie. Peu nombreux sur la ville-centre, leur principale localisation se trouve dans les communes de plus de 10 000 habitants où le plus souvent a été fait le choix de plusieurs équipements à un établissement central de lecture publique. Bien que l'on puisse faire le constat que leur localisation se développe aujourd'hui dans des collectivités entre 6 000 et 10 000 habitants : Claix, Eybens, prochainement Voreppe et Sassenage.

Equipements autonomes, ils s'inscrivent le plus souvent dans une dynamique d'urbanisation, soit de nouveaux quartiers, tel est le cas de la Bibliothèque Pablo Neruda à Echirolles ou encore de celle des Béalières à Meylan; soit de restructuration de ville, tel est le cas de la Bibliothèque Aragon à Pont de Claix. Cette dernière a été installée dans un quartier H.L.M. de grands ensembles les plus peuplés et très fréquentés puisque l'on y retrouve les principaux centres de vie, église, centre commercial, école, maison de l'enfance et salle de spectacle.

Ils appartiennent soit à la génération des premiers équipements des villes moyennes (avant 1980), la Bibliothèque Langevin à St Martin d'Hères, la Bibliothèque Barnave à St Egrève, la Bibliothèque Mi-Plaine et Grand-Pré à Meylan ; soit à la dernière génération de construction, tel est le cas pour la ville-centre avec la médiathèque Eaux-Clares, Alliance et dernièrement St Bruno.

Ils assurent une desserte de quartiers ou de communes variant entre 5 000 et 15 000 habitants. Ces établissements représentent 52 % des surfaces des bibliothèques de prêt, rassemblent 52 % des fonds et assurent 50 % de prêts. Ce qui les caractérise également :

- un service tout public : les secteurs adultes et enfants sont présents sur l'ensemble des établissements.
- une ouverture hebdomadaire qui varie entre 14 et 24 heures.

L'analyse des inscrits extérieurs à la collectivité réalisée dans les établissements de Grenoble et de Meylan montre que dans ces établissements, le pourcentage d'inscrits est inférieur à 10 % (entre 5 et 10 %) :

- * 8,3 % pour Meylan
- * 7,16 % pour Alliance
- * 5,2 % pour Arlequin
- * 6,38 % pour Eaux-Clares

(voir carte de rayonnement des bibliothèques de Grenoble).

Si l'outil informatique est présent dans toutes les bibliothèques, il n'en n'est pas de même pour les autres supports que le livre. Excepté deux établissements de la ville-centre qui offrent des discothèques et la bibliothèque de Pont de Claix qui offre une discothèque et une vidéothèque, l'ensemble de ces établissements sont des bibliothèques. On note également une affichothèque sur la ville d'Echirolles et un fonds de cassettes musique sur la ville de St Egrève.

Ces établissements de moyenne importance représentatifs de l'équipement de cette dernière décennie, apparaît être un maillage important dans le réseau. Ils jouent localement un rôle attractif et vivant, mais ces derniers doivent s'interroger sur leur futur développement et positionnement.

Si leurs budgets ne permettent pas d'offrir l'ensemble des services d'une médiathèque, telle que celle proposée dans la bibliothèque d'agglomération, la question de l'introduction des autres médias doit être posée ? S'il y a inadéquation de la réponse à l'échelle communale, celle-ci trouvera sa place sur un territoire plus vaste. Elle nécessite une concertation sur la répartition des supports telles que l'ont envisagé les trois communes de Brignais, Oullins et St Genis-Laval dans le Sud-Ouest Lyonnais.

Pour une logique de service public et d'efficacité, l'aménagement du territoire documentaire à l'échelle agglomération n'est-il pas aujourd'hui une nécessité. Des spécialisations pourront de ce fait se développer. L'exemple Meylanais tend à nous le démontrer. Certes, en dehors d'atouts liés à des moyens exceptionnels, les orientations prises dans l'organisation de travail semblent aussi faire partie intégrante des résultats actuels. La moyenne des prêts s'élève sur cette commune à 12,14 livres par habitant.

Pour que la bibliothèque ne soit plus un lieu de loisirs cultivés et épisodiques, mais un lieu de fréquentation quotidienne, un lieu de vie sociale et un lieu pédagogique, les élus ont fait le choix d'équipements moyens, fortement intégrés à un quartier et dans leur choix d'implantation, mitoyennes d'écoles. Les bibliothécaires ont poursuivi dans leur travail au quotidien ces choix par un effort tout particulier en direction des fonds documentaires qui forment environ les 2/3 des achats (démarche que nous n'avons pas retrouvée sur d'autres espaces de notre territoire) et par la mise en place d'un véritable fonds de périodiques. A cette première démarche, pour chaque établissement a été défini des domaines de spécialisation :

- sciences - techniques - architecture et urbanisme pour les Béalières ; fonds régional pour le Haut-Meylan ; art, sport et civilisation pour Grand-Pré ; littérature, cinéma, photographie et musique pour Mi-Plaine.

Une telle démarche ne serait-elle pas aujourd'hui à mettre en place à l'échelle agglomération sur ce type d'équipements que l'on vient de définir ?

3-3-3- Les petites bibliothèques, des équipements de proximité

Représentant 60 % des équipements, on les retrouve sur l'ensemble du territoire, mais on distingue :

- les petites bibliothèques appartenant à un réseau soit celui de la ville-centre, soit de celui de villes de plus de 10 000 habitants telle que la Bibliothèque Haut-Meylan à Meylan, celle de Rochepleine à St Egrève. Elles bénéficient d'une gestion informatique, relativement récente pour les bibliothèques de la ville-centre, la première informatisation de Grenoble n'avait pas été opérationnelle dans ces petites structures.

- les petites bibliothèques, unités de lecture publique autonomes, situées dans les petites communes de l'agglomération, le plus souvent étroitement liées à la Bibliothèque Départementale de l'Isère dont elles bénéficient le soutien technique et financier (subvention). Si on les retrouve essentiellement dans ces communes de moins de 5 000 habitants, elles restent présentes au-delà. L'une d'entre elles, assure une desserte d'une ville de 15 000 habitants, telle est une illustration de disparités communales, encore existante en matière de lecture publique.

Elles représentent 1/3 des surfaces, 30 % des collections et 25 % des prêts. Sur la ville-centre, si leurs collections représentent 25 % des fonds grenoblois, ils se caractérisent pas une dominance de livres enfants (les fonds jeunesse de petites unités représentent 49 % du fonds jeunesse). Ouvert entre 3 et 15 heures par semaine, ce sont des unités de lecture publique qui présentent le plus souvent des secteurs adulte et jeunesse - excepté sur la ville-centre, sur 10 établissements, on dénombre 4 bibliothèques pour la jeunesse et une bibliothèque adulte.

Ce sont avant tout des équipements de proximité très fortement marqués par le besoin de sociabilisation et de convivialité : sur la ville-centre, 60 à 90 % d'inscrits sont des habitants de quartier. La notion d'inscrits et d'emprunteurs permet de percevoir que l'on est davantage des inscrits-emprunteurs dans les petites unités, alors que le rapport s'inverse dans les grosses unités. Au fil des années, l'analyse de ce rapport permettra de mesurer l'appropriation de la notion de réseau par les utilisateurs.

Ce sont de petits espaces le plus souvent intégrés à d'autres équipements :

- dans les années 1975-1980, dans des équipements sociaux, exemple : Sassenage,
- dans les années 1985-1990, dans des équipements socio-culturels, exemple : Brignoud, Varcès.

Nous observerons dans un premier temps les bibliothèques qui s'inscrivent dans un réseau, unités plus urbaines. Un certain nombre d'entre elles, par leur implantation dans des quartiers difficiles, sont confrontés de près aux problèmes de la société actuelle (chômage, illettrisme...), alors que les seconds appartiennent à des espaces péri-urbains où les habitants actifs bénéficient par leurs déplacements quotidiens, d'autres lieux d'offre de lecture.

*3-3-3-1 - Les petites bibliothèques appartenant à un réseau :
l'exemple grenoblois et
l'exemple de St Martin le Vinoux*

Liée, certes, à des conditions budgétaires, la restructuration actuelle menée sur la ville-centre, touche plus particulièrement les bibliothèques de quartier. Elles montrent combien dans ces établissements le fonctionnement de type traditionnel ne correspond plus toujours aux besoins d'aujourd'hui. Pour que la bibliothèque soit ancrée dans le quotidien de la population, pour qu'elle soit un lieu de formation permanente, de rencontre, d'échanges, une large amplitude d'horaires d'ouverture et un fonds renouvelé de documents ne sont plus synonymes de bon fonctionnement. Si la multiplication des lieux de lecture a permis de gagner une marge non négligeable de public, le constat est clair aujourd'hui que les non lecteurs sont très peu concernés par les lieux bibliothèques. L'écrit, le livre et la lecture sont actuellement privilégiés comme condition d'accès aux formes d'activité culturelle, d'acquisition de l'autonomie, d'insertion sociale. L'illettrisme n'est pas seulement une incapacité de lire mais se traduit très fréquemment par une inadaptation au monde environnant. C'est un phénomène qui entraîne un handicap majeur empêchant ou entravant l'insertion sociale et familiale comme la participation à la vie publique.

Un tel constat démontre la nécessité de mettre en place de nouvelles stratégies de lecture, soit à l'intérieur de l'équipement, soit à l'extérieur. Le prêt n'est plus l'activité principale de la bibliothèque. L'animation est donc à privilégier, plus encore la disponibilité quotidienne bien au-delà du cadre précis des tâches à effectuer, pour être à l'écoute de la vie du quartier et répondre à sa demande.

Il faut donc aujourd'hui économiser du temps sur la préparation du fonds, pour pouvoir se consacrer à des activités de promotion de la lecture, des aides au travail scolaire, à des activités de sensibilisation au fonctionnement des écrits. Cela nécessite un partenariat quotidien avec des relais institutionnels, associatifs ou personnels, où innovation et valeur humaine sont des atouts indispensables. La mise en place d'outil d'évaluation-temps des actions menées est indispensable, comme a tenté de le réaliser Grenoble.

Cette description place le développement de la lecture au coeur des missions de ces établissements et modifie de ce fait le profil traditionnel du bibliothécaire. Les expériences réalisées dans les quartiers Mistral et Teissère autour de fonds vidéo montrent combien l'innovation est l'élément à privilégier. Dans les statistiques de fin d'année, on fait le constat que 52 % de prêts adultes de Mistral sont des prêts vidéo, 21,8 % en ce qui concerne Teissère.

L'expérience menée par la Ville de St Martin le Vinoux, ville de 5 000 habitants, qui ne dispose pas actuellement d'établissement de lecture publique au sens traditionnel, démontre combien l'enjeu autour du développement de la lecture est une mission essentielle pour la société de demain. Dans le cadre de son projet D.S.U., et après réflexion interpartenariale, cette collectivité a créé un poste de chargé de mission à la promotion de la lecture ayant un rôle de concepteur, organisateur et formateur : concepteur d'idées, organisateur de leur mise en oeuvre et formateur de l'encadrement et du public. Ces trois missions ont pour objectif de permettre à une population de ZEP d'utiliser l'écriture et la lecture comme moyens de progrès et d'intégration sociale. Ont été définis 4 axes de travail : prévention chez les jeunes enfants, soutien à l'apprentissage à la lecture, stimulation et entraînement chez les pré-adolescents, accompagnement aux démarches d'alphabétisation. Ces axes de travail s'inscrivent dans une volonté d'élaborer ensemble un projet et d'avoir une action continue sur toute l'année et soutenue par un ensemble de partenaires (enseignants, travailleurs médico-sociaux, habitants, associations, élus). Le programme s'établit autour d'animations inter-scolaires en utilisant les sept bibliothèques centre documentaire et la bibliothèque intercommunale au collège animées par sept jeunes en contrat emploi-solidarité ou en contrat de qualification ; d'animations péri-scolaires et extra-scolaires (ouverture des BDI et CDI à des heures extra-scolaires, bibliothèques de rues, centres de loisirs culturels).

3-3-3-2- *Les petites bibliothèques, unités autonomes*

Les nouvelles missions des Bibliothèques Départementales : "mettre en oeuvre un véritable réseau de bibliothèques", traduisent le développement actuel de ces petits établissements. Excepté deux communes de moins de 1 000 habitants, ils sont ailleurs partout présents. Leur contexte varie d'un lieu à l'autre mais l'on a pu mesurer au cours de nos enquêtes sur le terrain, combien de transformations s'opéraient dans ces lieux, perçues par une qualité dans l'aménagement qui intègre souvent des espaces nouveaux : nouvelles mairies, telle la bibliothèque de Montbonnot, nouveaux centres socio-culturels telle la bibliothèque de Varcès.

Si leur fonctionnement est assuré encore aujourd'hui par un travail de bénévolat, on note une évolution vers des emplois : sur 11 communes de moins de 4 000 habitants, il y a présence d'emplois dans 5 d'entre elles. Le travail des professionnels s'accompagne le plus souvent d'un travail réalisé par des bénévoles dont 13 % d'entre elles ont bénéficié d'une formation mise en place par la Bibliothèque Départementale.

En ce qui concerne les horaires d'ouverture, si l'offre est inférieure à 15 heures (excepté 1 cas), un effort a été fait sur le choix judicieux des horaires (horaires loisirs soit après 16 h 30, soit mercredi et samedi).

Il nous apparaît important que ces établissements précisent leur objectif. Si la proximité est une spécificité de l'établissement, l'offre proposée nécessite d'être en adéquation. A un dispersement dans les collections (ces établissements ont le plus souvent de petit budget d'acquisition), n'y a-t-il pas à redéfinir les publics de proximité tel que le public enfants, et le 3^e âge, les femmes au foyer, et à adapter l'offre à ceux-ci puisque l'on sait que la grande majorité des adultes actifs de ces collectivités bénéficient d'autres lieux de lecture (bibliothèque d'entreprise...). Des enquêtes auprès des publics ne sont-elles pas à mener dans ce type d'établissements pour davantage cerner offre et demande, tel l'exemple de la bibliothèque de Varcès ? (**voir annexe n° 10**).

3-4 - DES PROPOSITIONS DE COLLABORATIONS CONCRETES

La typologie précédente a permis de dégager sur le territoire local l'existence de complémentarité ; qui au fil des expériences du quotidien, doit se préciser. Cette complémentarité apparaît aujourd'hui indispensable pour éviter une très grande dispersion des efforts mais surtout pour réussir les missions que la bibliothèque publique s'est définie. Elle est un moyen irremplaçable d'égalité des chances et d'indépendance en matière d'accès à la connaissance. Les progrès de l'illettrisme ne font que confirmer la nécessité de promouvoir la lecture, dont le rôle pour la bibliothèque demeure irremplaçable. Cette complémentarité entraîne collaboration et partenariat.

Une première étape est la mise en oeuvre de liaisons intercommunales entre professionnels par l'instauration de réunions régulières. On recense déjà aujourd'hui des premières réponses communautaires autour du Festival des Arts du Récit, dernièrement du Forum du livre jeunesse, et également du travail de réflexion et d'échanges menés par un groupe petite enfance. Mais ces coopérations doivent porter aujourd'hui sur des domaines tels que le fonctionnement des établissements, les politiques d'acquisition et de conservation.

Un premier objectif essentiel est à atteindre en facilitant l'accès aux usagers de l'ensemble des équipements. L'idéal sera que l'utilisateur dispose d'une charte de bibliothèques qui lui permette d'identifier tous les lieux de lecture offerts par son environnement où qu'il se trouve.

Cet objectif implique une harmonisation et une simplification des conditions d'inscription.

Cette démarche sera de supprimer la distinction des tarifs entre habitant de la commune et habitant des villes de l'agglomération. De notre enquête, sur 22 tarifications recueillies, le cas de figure prédominant aujourd'hui est une cotisation annuelle avec le plus souvent deux tarifs (habitant de la commune, habitant à l'extérieur). A cette cotisation de base s'ajoutent des tarifs spécifiques sur chaque service tels que : artothèque, vidéothèque, logithèque et discothèque. La cotisation de base varie suivant 4 catégories :

- enfant (dont le seuil limite âge varie entre 14, 16 et 18 ans)
- adulte
- 3^e âge, chômeurs, étudiants
- famille (relevé dans 10 cas)

Le principe de gratuité est retenu dans deux cas seulement : pour l'ensemble de la population communale alors qu'il est plus largement établi en ce qui concerne la population enfant (7 cas + carte familiale). La cotisation de base adulte varie entre 17 et 90 frs. Pour les extérieurs, elle est le plus souvent équivalent au double.

Cette solution vers une harmonisation des tarifs nécessite un accord des élus et d'une délibération de chaque conseil municipal. Une carte lecture publique agglomération serait délivrée dans la première bibliothèque d'inscription, elle aurait un usage de passeport. Dans les autres bibliothèques, il resterait à établir une inscription partielle où une carte serait délivrée pour le prêt de documents (distinction entre carte-passeport et carte de prêt) comme l'illustre l'exemple du Sud-Ouest Lyonnais.

Dans cette démarche, il manque un outil de gestion adéquate : (on peut se demander si une association intercommunale ne pourra pas répondre aux besoins) et un dispositif de communication : un élément ô combien essentiel pour la réussite d'une telle opération.

Le second objectif est un travail de concertation sur l'aménagement du territoire documentaire. Notre étude montre que cette démarche touche plus spécifiquement les moyennes bibliothèques.

Ce principe a pour objectif de favoriser la mise en place de secteurs nouveaux et variés.

Quant aux petites unités dont les missions sont fortement marquées par le développement de la lecture, la mise en place d'un travail global en direction des divers publics, et plus particulièrement des publics défavorisés, permettrait des opérations intercommunales.

Un troisième objectif, qui nécessitera des échéances à plus long terme, est la mise en réseau des établissements pour permettre la consultation du fonds documentaire de l'agglomération.

CONCLUSION

CONCLUSION

Si le paysage lecture publique grenoblois offre de beaux points de vue, comme le dit Louis YVERT, sur un territoire plus vaste "la tâche qui reste à accomplir est immense" pour un vrai service public (6).

Certes, l'effort budgétaire est à poursuivre ainsi qu'une volonté de politique nationale et locale. Mais au-delà de ces conditions, les bibliothèques trouveront des réponses dans le partenariat. Celui-ci nécessite un nouvel état d'esprit où invention, ouverture et dimension collectives sont des attitudes indispensables. Au-delà des clivages et des savoir-faire contemporains, les bibliothécaires, lorsqu'un tissu d'établissements est en place, devront, comme dans bien d'autres secteurs d'activités, agir, proposer, inventer dans une dimension collective. A la logique de toujours plus quantitatif, une logique d'une meilleure valorisation et utilisation de l'existant doit permettre d'atteindre les objectifs.

Du constat des nombreuses expériences de coopération de ces dix dernières années, il est ressorti que l'attention était essentiellement portée sur l'objectif final. Si ce dernier ne doit pas être oublié, les temps de pause et d'évaluation sont primordiaux dans un tel processus d'élaboration, quand on observe combien le changement de pratiques s'inscrit dans une notion de temps. C'est pourquoi le choix de notre étude s'est porté sur l'analyse de l'existant : la première force à tout édifice de partenariat. Elle a permis de mesurer la réalité des transformations qui se sont opérées ces vingt dernières années en matière de lecture publique de l'agglomération grenobloise, de recenser atouts et faiblesses dans un raisonnement autre, que celui qui nous est cher au quotidien, celui de l'identité communale. Elle apporte un dispositif cartographique, un outil qui doit, nous semble-t-il, davantage être utilisé en matière de lecture publique.

(6) YVERT (Louis) - "La tâche qui reste à accomplir est immense"
Bulletin d'informations des Bibliothécaires Français ; 1991 ; n° 151 ; page 15

L'étude est restée essentiellement descriptive et interrogative. Si l'étude comparative aurait permis d'apporter des observations complémentaires, elle n'a pu être réalisée. Nous n'avons pas eu connaissance d'états de lieux comparables sur d'autres agglomérations françaises (définition INSEE).

Malgré l'absence d'un dispositif de lois clarifiant la compétence des établissements, l'analyse du fonctionnement actuel de ceux-ci et de l'appropriation par l'usager, permet de dégager une première approche de complémentarités sur une aire d'agglomération. Elle met d'autre part en évidence la nécessité de démarches de coopération, de clarification et de précision.

Conclure par quelques propositions concrètes veut être une invitation aux professionnels de cette agglomération pour une mise en oeuvre de liaisons intercommunales. Comme le dit Didier GUILBAUD : "Il m'apparaît nécessaire de concentrer notre potentiel et notre activité autour d'une idée commune définie simplement par les termes de DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE et autour d'une idée fédérative : celle de BIBLIOTHEQUE (ou médiathèque pour les modernistes)" (7). Faute de quoi, l'égalité d'accès au livre et à la lecture continuera de dépendre de la volonté inégale des élus locaux et des ressources inégales des communes.

Etre aujourd'hui force de proposition collective face aux décideurs nous apparaît être un atout de demain, tout en sachant que la dimension politique reste un élément essentiel, dans notre problématique.

Pour un véritable état de lieux du territoire documentaire local, l'étude réalisée devrait être complétée par une analyse similaire sur les bibliothèques universitaires, les bibliothèques d'entreprises, nombreuses dans notre agglomération, et les bibliothèques spécialisées : écoles, hôpitaux, prisons.

(7) GUILBAUD (Didier). - Coopérer dans une agglomération, restons simple. Bulletin des Bibliothèques de France ; 1991 ; tome 36 ; n° 3 ; page 196

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

Peu de travaux ont été menés précisément sur ce sujet, notre démarche documentaire a été de l'approcher en abordant les principaux domaines où il s'y aventurerait. C'est autour de trois grands thèmes que s'organise notre bibliographie, thèmes souvent divisés en sous-parties :

- autour des bibliothèques publiques et de leurs publics.
- autour de la notion de coopération et réseau dans les bibliothèques mais également dans d'autres secteurs
- autour d'une connaissance de l'agglomération choisie : l'agglomération grenobloise, sur le plan démographique et flux de population, et en matière de politique culturelle plus particulièrement, celui de la lecture publique.

Cette bibliographie n'est pas exhaustive. Nous avons sélectionné essentiellement des ouvrages et articles de parution récente. En France, la lecture publique étant un phénomène très contemporain.

A l'intérieur de chaque thème, monographies et articles sont cités par ordre alphabétique auteurs. La bibliographie est complétée par des références des principaux textes réglementaires concernant les bibliothèques publiques.

1 LES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES

Notre démarche documentaire a pour objectif de cerner au mieux les bibliothèques municipales tout en le replaçant dans l'histoire des bibliothèques et de bibliothèques de lecture publique.

1.1 DEFINITIONS - GENERALITES

La place des bibliothèques publiques dans le panorama des bibliothèques

1. BRETON (Jacques) - Les Bibliothèques françaises : définition, histoire, fonctions. Massy : Bibliothèque Publique de Massy, 1983. 61p.

Un premier cadre de références sur les bibliothèques d'aujourd'hui-

2.FRANCE Culture. (Ministère). Les Bibliothèques en France : rapport au Premier Ministre établi en juillet 1981 par un groupe interministériel présidé par Pierre Vandewoerde.- Paris : Dalloz, 1982.- 447p. ISBN 2-247-00336-2.

Présente un panorama complet de l'ensemble des bibliothèques françaises à l'exception de la bibliothèque nationale. Un important chapitre est consacré aux bibliothèques municipales (mission, fonctionnement, équipement, personnel).

3.JARRIGE (Marie Thérèse).- Administration et bibliothèques.- Paris : Cercle de la Librairie, 1990.- 338p .. ISBN 2-7654-0444-5.

Ouvrage de base sur l'administration des bibliothèques, dernièrement paru, inspiré de celui de Noë Richter-

4.MASSON (André) PALLIER (Denis).- Les Bibliothèques.- Paris : PUF, 1982 - 126p (Que sais-je, 944). ISBN 2-13037-285-6.

Historique et situation actuelle, cet ouvrage replace les bibliothèques françaises dans le cadre international.

1.2 ASPECTS HISTORIQUES

5.BARNETT (Graham Kuth).- Histoire des bibliothèques publiques en France de la Révolution à 1939. Paris : Promodis, 1987.- 489p.- ISBN 2-90-3181-56.X.

Ouvrage de référence sur l'histoire des bibliothèques publiques, organisé autour d'un plan chronologique, il montre toutes les étapes de la modernisation des bibliothèques publiques françaises. Il contribue à expliquer les difficultés dont ont hérité les bibliothécaires d'aujourd'hui.

6.CHARTIER (Anne Marie) HEBRARD (Jean).- Discours sur la lecture 1880-1980. Paris : Bibliothèque Publique d'Information, 1989.- 525p.- ISBN 2-902706-24-3.

Analyse des discours sur la lecture (discours d'élu, de bibliothécaires et d'école) et leur influence sur le fonctionnement des bibliothèques. Un chapitre est consacré aux bibliothèques municipales.

7.GARRIGOUX (Alice).- La Lecture publique en France - Paris : la documentation française, 1972.- 47p. (Notes et études documentaires, N° 3242).

Présente le bilan des mesures prises depuis 1968 dans le domaine de la lecture publique.

8.Histoire des bibliothèques françaises : 1789 - 1914 / sous la Direction de Dominique Varry.- Paris : Promodis / Cercle de la Librairie, 1991.- 671p.- ISBN 2-7654-0472-0.

Outil de référence, cet ouvrage est une véritable reconstitution des bibliothèques institutionnelles du XIXème siècle. Vaste fresque où le grand absent restera le lecteur.

A paraître, Histoire des bibliothèques françaises : 1914 - 1989 (sous la direction de Martine Poulain).

9.RICHTER (Noë).- La Lecture et les institutions : 1519 1989.- Le Mans : Ed. Plein Champ, 1987 - 301p.- ISBN 2-9040-3710-1

Après l'effondrement de la lecture populaire, Noë Richter présente comment, en ouvrant les bibliothèques municipales traditionnelles à un public plus large, se met en place une nouvelle organisation de la lecture et comment ce mouvement cherchera ses voies et ses moyens durant toute la première moitié du XXème siècle.

1.3 FONCTIONS

Outre les ouvrages mentionnés dans le paragraphe sur les généralités, on peut lire :

10.COMTE (Henri).- Les Bibliothèques publiques en France. Villeurbanne : Presses de l'Ecole Nationale Supérieure des Bibliothécaires, 1977 - 447p.

Ouvrage permettant de voir comment les fonctions actuelles des bibliothèques publiques se sont progressivement définies.

11.Décentralisation et bibliothèques : les Bibliothèques des collectivités territoriales. Bulletin des Bibliothèques de France, 1984, t. 29, N° 4.

Rapport du groupe de travail présidé par Louis Yvert composé de représentants de bibliothèques municipales, de BCP et d'institutions chargés de proposer des mesures devant accompagner la décentralisation.

12.PINGAUD (Bernard) BARREAU (Jean Claude).- Pour une politique nouvelle du livre et de la lecture. Paris : Dalloz, 1982. 297p. ISBN 2-247-00335-4.

Rapport de la commission chargé par Jack Lang de proposer des orientations et les modalités de mise en oeuvre d'une nouvelle politique du livre.

1.4 LEUR EVOLUTION...

1.4.1 Autour de l'architecture, de l'aménagement intérieur

13. BISBROUCK (Marie Françoise).- La Bibliothèque dans la ville : concevoir - construire - équiper (avec vingt réalisations récentes).- Paris : Ed. du Mioniteur, 1984, 294p. - ISBN 2-281-12102 X.

14. BLETON (Jean).- Constructions et aménagement des bibliothèques.- Paris : Cercle de la Librairie, 1982, 274p .ISBN 2-7654-0351-1.

15. GASCUEL (Jacqueline).- Un espace pour le livre : guide à l'intention de tous ceux qui créent, aménagent ou rénovent une bibliothèque.- Paris : Cercle de la Librairie, 1984.- 330p .. ISBN 2-7654-0313-9.

Trois manuels de base indispensables à toutes étapes de programmation, de création et d'aménagement des bibliothèques. Ils traduisent les transformations opérées ces vingt dernières années.

16. Bibliothèques .- Paris : CNMHS, 1990.- (Monuments historiques), N° 168, 109p.

Un ensemble d'articles sur architecture et bibliothèques à partir d'exemples de rénovation de bâtiments anciens.

17. Technique 8 Architecture. IFLA, 1989, N° 384. Paris : Regirex - France, 1989. 175p.

Numéro spécial consacré aux bibliothèques - médiathèques avec des articles d'architectes, d'acteurs divers de la lecture publique et de photographies - plans d'équipements récents en France et dans le monde entier.

1.4.2 Autour de bibliothèques de lecture publique

Quelques monographies et publications du Ministère de la Culture mais surtout de nombreux articles caractérisent cette sous partie de notre bibliographie.

18. La Bibliothèque : miroir de l'âme, mémoire du temps / sous la direction de Richard Figuiet. Autrement, Avril 1991, N° 121. 229p.

Bilan de la bibliothèque comme phénomène de civilisation et d'humanité depuis l'Antiquité jusqu'à l'an 2000. On y trouve une vingtaine de textes signés par des spécialistes, tel que Daniel Roche et prévoir Jean Martin.

19. Les Bibliothèques en France, 1981-1982. Bulletin des Bibliothèques de France, 1992, N° 4.

20. Les Bibliothèques publiques en Europe / sous la direction de Martine Poulain. Paris : Edition du Cercle de la Librairie, 1992. 367p. ISBN 2-7654-0494-1.

Présentation des bibliothèques publiques dans les différents pays de la communauté européenne. Chaque chapitre, autour d'un pays, analyse les mêmes éléments : histoire, fonctionnement collections service... Un regard nouveau sur les bibliothèques...

21. Bibliothèques territoriales, discours et réalité.- 1990, N°19.

1991, Bibliothèques.- Interlignes, 1991, N° 24.

Si toute la collection de la revue Interligne donne de nombreuses informations et analyses sur les bibliothèques municipales, nous avons retenu le N° 24 : portrait sur une analyse des statistiques, 1987 et le N° 19 montrant combien la tâche à accomplir reste immense malgré le progrès de ces dernières années.

22. BORDIER (J. Marc).- Lecture publique face aux déficits de notre temps. Bulletin des bibliothèques de France, 1990, t. 35., N° 2, p 54-57.

A partir de l'expérience de Poitiers où l'auteur est maire-adjoint, ce dernier analyse la mission que doivent assurer les bibliothèques des villes centre et pose le problème de la compétence des pouvoirs (élus, professionnels, publics)

23. CALENGE (Bertrand).- Lecture et bibliothèques : dans la forêt des bibliothèques.- Esprit : 1991, N° 170, p 83-95.

Une bonne synthèse sur l'évolution des bibliothèques où l'auteur souligne l'émergence (ou la renaissance) des notions de réseaux et d'évaluation. Un article de fond pour notre étude.

24. ECO (Umberto).- De bibliotheca. Caen : l'Echoppe. 1986 - 31p.- ISBN 2-90-5657-09- X.

Conférence sur les bibliothèques prononcée en mai 81 par le sémiologue italien, lors de l'installation de la bibliothèque communale de Milan dans le Palais Sormani.

25. L'Ecrit dans la ville. Urbanisme et architecture., 1991, N° 249., p 34 91.

Un numéro consacrant un dossier sur villes et livres. On retrouve quelques réalisations de nouveaux équipements tel que Arles, Villeurbanne, Bobigny.

26. MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION. DIRECTION DU LIVRE ET DE LA LECTURE.- Objectif lecture : bibliothèques et décentralisation, réseaux de lecture. Paris : Direction du livre et de la lecture, 1988, 83 p. - ISBN 2-11-086-041-3.

Brochure en direction des élus présentant un état des lieux et les moyens existants pour favoriser le développement d'initiative local en matière de lecture publique. Recense les principaux textes législatifs et réglementaires (lois, décrets, circulaires) relatifs à la décentralisation des bibliothèques

27. MINISTÈRE DE LA CULTURE - DIRECTION DU LIVRE ET DE LA LECTURE.- Bibliothèques municipales, équipements mis en service depuis 1974. Paris : Direction du Livre, 1984.

28. MINISTÈRE DE LA CULTURE - DIRECTION DU LIVRE ET DE LA LECTURE.- Bibliothèques municipales, équipements mis en service, 1974-1988. Paris : Direction du Livre, 1989.

29. MINISTÈRE DE LA CULTURE - DIRECTION DU LIVRE ET DE LA LECTURE - CENTRE NATIONAL DES LETTRES.- Livre en cartes. Paris : Direction du Livre, 1992.

30. MINISTÈRE DE LA CULTURE - DIRECTION DU LIVRE ET DE LA LECTURE. - Statistiques 1989, Bibliothèques municipales. Paris : Direction du livre, 1989, 365 p.

Chiffres définitifs concernant les dépenses et les prêts de 1581 : bibliothèques municipales ayant répondu au questionnaire statistique annuel de la D.D.L. pour l'année 1987.

31. Les Nouvelles thèses Coopération, 1990, N° 18., 24 p. Interviews auprès des professionnels et d'élus de la région Rhone-Alpes sur les nouveaux supports et les nouvelles technologies.

32. Lecture et bibliothèque publique : acte du colloque Henri Beaumont, 20-21 novembre 1981. Lille : Office régional de la culture et de l'éducation permanente, 1981. 361p.

Réflexion sur le développement des bibliothèques publiques pour un véritable enjeu autour de la lecture. Nous avons retenu tout particulièrement le carrefour implantation et décentralisation de la bibliothèque dans les grandes agglomérations. A partir des expériences en lecture publique des villes de Toulouse, Bobigny est posé le problème du réseau et de toute sa complexité de sa structure.

33. Le Livre et la lecture.- Correspondance municipale, 1985. N° 257-258, 62 p.

A l'heure de la décentralisation, quelques états des lieux en matière de lecture publique dans plusieurs ville de France : Annecy, Corbeil-Essonnes, Clays-sous-Bois, Muzillac...

34. POULAIN (Martine).- Les Bibliothèques ont le vent en poupe. p 117 - 120. / in un état de la France et ses habitants / sous la direction de M. Vudié.- Paris : Ed. la Découverte. 1989., 513 p. ISBN 2-7071-1838-9.

Article de synthèse sur le récent développement des bibliothèques et leur souci incontestable. Une réalité très rarement mise en valeur dans les discours professionnels.

35. Pleins feux sur les bibliothèques.- Hexaméron, 1990. N° 16, p. 27 - 70.

Numéro consacrant son dossier sur les bibliothèques : ouvrant avec un entretien auprès du Directeur du livre, il réunit divers articles sur de nouveaux équipements et présente certains organismes de formation et de coopération.

36. VAN DE WIELE (Nic).- Les Bibliothèques publiques. Livre-Hebdo, 1989, N° 32 - 35, p. 29 - 43.

Après avoir rappelé les différents types de bibliothèques publiques ainsi que quelques caractéristiques de leur histoire, l'auteur présente leurs tendances actuelles autour des médiathèques, de la coopération, de l'information et des nouvelles technologies.

A paraître prochainement :

37. Les Bibliothèques dans la ville. Bulletin des Bibliothèques de France, 1992, N° 5.

1.5 LES PUBLICS

Loin d'être exhaustive, cette sous-partie s'organise autour des principales études sociologiques sur les publics, dont la majeure partie a été menée à la Bibliothèque Publique d'Information et quelques articles de professionnels.

38. DONNAT (Olivier) COGNEAU (Denis).- Les Pratiques culturelles des Français. 1973 - 1989.- Paris : la Découverte/la Documentation française, 1990, 285 p.- ISBN 2-7071-1914-8.

Cette dernière enquête sur les pratiques culturelles des Français remplace les questions autour de la lecture dans l'ensemble de la problématique culturelle contemporaine.

39. BARBIER-BOUVET (J. François) , POULAIN (Martine).- Publics à l'oeuvre : pratiques culturelles à la Bibliothèque Publique d'Information du Centre Pompidou.- Paris : la Documentation française, 1986 - 295 p. ISBN 2-11001-622-1.

Etude détaillée des publics dans ce "laboratoire-observatoire" qu'est la Bibliothèque Publique d'Information. Document de base, toute transposition dans d'autres lieux doit être cependant faite avec réserve.

40. LE MAREC (Joëlle).- Dialogue ou labyrinthe : la consultation de catalogue informatisé par les usagers. Paris : Bibliothèque publique d'information, 1989.- 91 p. - ISBN 2-90_2706-20-0.

Etude sur les appropriations des usagers, des catalogues informatisés.

41. POULAIN (Martine).- Constance et variances : les publics de la Bibliothèque Publique d'Information : 1982-1989.- Paris : Bibliothèque Publique d'Information, 1990.- 77 p. - ISBN 2-90-2706-286.

Cet ouvrage a pour objectif de comparer les résultats menés dans l'étude de "Publics à l'oeuvre". Si l'auteur cherche à comparer les deux enquêtes, il est aussi amené à parler des variances dans les conditions de l'offre qui détermine, pour une bonne part, les constances et variances dans la pratique du public.

42. POULAIN (Martine).- Pour une sociologie de la lecture : lectures et les lecteurs dans la France contemporaine.- Paris : Cercle de la Librairie, 1988.- 241 p. - ISBN 2-7654-0403-8.

Ouvrage portant sur les dimensions sociales de la lecture, nous avons retenu tout particulièrement le chapitre sur les usages en bibliothèque.

43. PASSERON (Jean Claude), GRUMBACH (Michel).- L'Oeil à la page : enquête sur les images et les bibliothèques. Paris Bibliothèque Publique d'Information, 1985.- ISBN 2-9027-06-04-9.

Etude sur l'impact de l'audiovisuel en bibliothèque où l'auteur a tenté d'établir une typologie d'usagers.

44. "Publics" Interlignes, 1988, N° 8. p. 3 - 35.

Dossier sur des expériences d'enquêtes sur les publics menées par des professionnels. Elles montrent combien les outils statistiques et sociologiques font souvent défaut ou restent encore aujourd'hui mal maîtrisés.

45. "Regard sur les publics". Bulletin d'information de l'Association des Bibliothécaires Français, 1991, N° 151. 11 - 63.

Différents articles sur des publics spécifiques qui montrent la complexité d'une typologie des lecteurs. Notons un article pertinent de Louis Yvert sur les heures d'ouverture des établissements, un des domaines rarement abordés par la profession.

46.VERON (Elisés).- Espace du livre : perception et usage de la classification et du classement en bibliothèque. Bibliothèque publique d'information, 1989. 99 p. ISBN. 2-902706-22-7.

A partir d' l'étude de quatre cas, l'auteur montre combien le problématique spacial du fonds doit être abordé en tenant compte à la fois de la diversité des parcours et des mode de lectures mis en oeuvre par les usagers.

2 COOPERATION ET RESEAU

2.1 DANS LES BIBLIOTHEQUES

Ce chapitre réunit essentiellement des comptes-rendus d'expériences et d'analyses de coopération dans différentes publications professionnelles. Nous avons volontairement retenu les publications récentes (89 - 90 - 91 - 92). La coopération est encore très embryonnaire dans les années 85-86.

47.Association des Bibliothécaires Français. Fédération française de coopération entre bibliothécaires. Perspectives de la coopération actes des 3 - 4 juin 1991. FFCB : 1991.- 68 p. ISBN 2-9074-20-01-1.

Au cours de ces deux journées d'études, les professionnels tentent d'élaborer un rapport d'étape. Si la coopération est légitime, toute son organisation reste à préciser, en définissant les responsabilités, les différents partenaires, les niveaux d'interventions et les moyens dont elle doit bénéficier.

48.Coopérer : Coopération, 1989, N° 13. p. 8 - 18 p.

Interviews auprès de différents acteurs de la lecture publique dans la région Rhône Alpes sur la coopération : à chacun sa façon de se l'approprier.

49.Coopération. Interlignes, 1989, N° 10, p. 2 - 23 p.

Dossier présentant les éléments essentiels de rapport Alexis Briand, sur le fonctionnement des structures régionales de coopération, en précisant statut, adhérent, notions et moyens.

50.Questions de coopération. Bulletin des bibliothèques de France, 1991, tome 36, N° 3. 171 - 221 p.

Numéro entièrement consacré à la coopération réunissant des comptes-rendus d'expériences qui présentent des aspects très diversifiés du problème.

Soulignons l'article de Didier Guilhaud, au coeur de notre problématique sur la coopération dans une agglomération. L'article tente de donner un sens de principe de politique de la lecture d'agglomération en terme d'aménagement d'un réseau de bibliothèque et de coopération.

51. LATARJET (Bernard).- L'Aménagement culturel du territoire.- Paris : La Documentation Française, 1992 - 127p.

Le "rapport Latarjet" qui a pour premier objectif de mieux analyser le rôle de la culture dans le développement équilibré du territoire. Il repose sur 150 entretiens avec des élus, chefs d'entreprises, directeurs d'établissements culturels, représentants de l'Etat... et des enquêtes auprès des 60 réalisations culturelles exemplaires. La synthèse qu'en propose B. Latarjet distingue le constat et les propositions.

52. Réseaulument. Bulletin d'information de l'association des bibliothécaires français, 1990, N° 147. 66 p.

A partir d'expériences, la notion de réseau est traitée sous divers aspects : réseau local, réseau départemental, régional, national, avec de nouveaux partenariats (hôpitaux, prisons, écoles, universités).

Le dossier se termine par les réflexions actuellement en cours dans la profession.

53. RIZZARDO (René).- La Décentralisation culturelle : rapport du ministère de la culture et de la communication. Paris : la Documentation française 1991. 129 p. - ISBN 0981-376-4.

Répondant à la commande du Ministère de la Culture fait en décembre 89, l'auteur a pour objectif de dresser un bilan de ces 10 premières années de décentralisation culturelle et de formuler quelques propositions pour poursuivre le travail entrepris en insistant sur l'importance de la notion de coopération et partenariat.

2.2 ET DANS D'AUTRES SECTEURS...

54. CHAFFANJON (Michel).- Espaces urbains et implantation des commerces du livre : une lecture de l'inventaire communal 1988.- Les Cahiers de l'économie française, 1990, N° 4. p. 37 - 46.

Partant d'une lecture du dernier inventaire communal, l'auteur s'interroge sur les conséquences pour les réseaux de librairies des transformations de l'espace urbain et des stratégies d'implantation des grandes surfaces.

55. Le Commerce urbain français (présenté par Alain Mallon).- Orléans : Université Orléans, 1984.- 230 p. ISBN. 2-13-038048-5.

Le commerce français a connu, au cours de ces quinze dernières années, les plus profonds bouleversements de son histoire : révolution du commerce de grandes surfaces, reconquête piétonnière des centres urbains avec de nouvelles logiques commerciales. Pour traduire le paysage existant, l'auteur utilise l'outil cartographique dans l'étude de plusieurs villes : Bordeaux, Tours, la proche banlieue parisienne.

56. Information culturelle et société : la montée des réseaux, actes du colloque international des 9-12 mai 1989.- Grenoble : réseau TNS, 1989,- 637 p.- ISBN 2-86561-112-4.

Dans le contexte actuel d'automatisation et d'internationalisation, les nouvelles technologies de l'information et de la communication deviennent un facteur décisif du fonctionnement des organisations économiques, politiques, sociales et culturelles.

Ce colloque international, échanges d'expériences et de réflexions, met en évidence l'importance encore sous estimée des réseaux au sein des sociétés et analyse la manière dont ceux-ci structurent les pratiques, transforment les sociétés.

Une communication insiste tout particulièrement sur la démarche de conception et la nécessité d'une ouverture d'esprit.

3 - AGGLOMERATION - AGGLOMERATION GRENOBLOISE - LECTURE PUBLIQUE

Grenoble, si connue pour son grand bond en avant dans la vie culturelle, a fait l'objet de nombreuses études. Loin d'être exhaustive, notre bibliographie a retenu les dernières années démographiques et articles et études sur la notion de réseau des bibliothèques grenobloises.

3.1 GENERALITES

57. Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement / sous la direction de Pierre Merlin et Françoise Cloay.- Paris : P.U.F., 1988.- 723 p. - ISBN 2-13-04-131.

58. FRAPPAT (Pierre).- Le Mythe blessé.- Paris : A. Moreau, 1979.-

Découverte de Grenoble sous forme de reportage autour de trois grands pouvoirs qui tiennent la ville dans les années 1975 : l'industrie, la municipalité et la presse.

59. La ville et ses banlieues. Dossiers et documents, 1991, N° 185.

3.2 AGGLOMERATION GRENOBLOISE - DEMOGRAPHIE

60. Les Agglomérations de Rhône Alpes. Lyon : I N S E E, 1991. (Points d'appui pour l'économie Rhône Alpes), 1061-62, p. 21-32.

61. I N S E E. Recensement général de la population. 1990 : logements, population, emploi : 1975-1982-1990. INSEE, 265 p. - ISBN 2-11065-738-3.

62. L'Isère économique et sociale 1991 / Centre départemental de documentation du travail. Institut d'étude sociale. Grenoble Université des Sciences Sociales. 1991. p. 193.

Trois documents de chiffres et premières analyses sur le dernier recensement.

63. L'Isère à l'aube des années 1990 / dir. par Henri Guibourdenche.- Paris : la Documentation Française, 1990 159p.- ISSN 0029-4004.

64. "Vivre l'agglomération grenobloise" : sondage IEP, Dauphiné Libéré, RFI, FNAC / dir. par J. P. Bonzonnet.- Saint Martin d'Hères : Institut d'Etudes Politiques, 1989.

Ce sondage, réalisé en février 1989, porte sur l'image de Grenoble et des Grenoblois, sur les loisirs et la qualité de vie. Il en dégage sur bien des sujets abordés, une conscience d'agglomération. Dans la liste très éclectique, c'est la lecture qui est en tête.

3.3 LECTURE PUBLIQUE DANS L'AGGLOMERATION GRENOBLOISE

65. BELLIER (Katia).- Une organisation originale : le réseau des bibliothèques municipales pour enfants à Grenoble. St Martin d'Hères : Institut d'Etudes Politiques, 1988 - 123 p.

Etude sur les bibliothèques de lecture jeunesse de Grenoble où l'auteur a cherché à dégager les spécificités de ces lieux, l'importance de l'animation et de la collaboration étroite avec les écoles.

66. GROS (Jean Pierre).- Le Développement de la lecture publique à Grenoble : le cas des Eaux Claires. St Martin d'Hères : Institut d'Etudes Politiques, 1979, 106 p.

Etude sur la création d'une bibliothèque de quartier de Grenoble après l'avoir replacée dans l'histoire de la lecture publique grenobloise, plus particulièrement dans son développement depuis 1965.

67. GUITART (Cécile).- Dynamiser une situation. Une nouvelle organisation pour les bibliothèques de Grenoble. Les Cahiers de l'atelier, 1980, N° 5. p. 5 - 15.

La diversité des missions des bibliothèques d'aujourd'hui nécessite un changement des organisations dans le réseau des bibliothèques : vers une organisation horizontale où chaque équipement dispose d'une autonomie et vers la mise en place d'un système de coordination pour garantir la cohérence d'une politique de lecture publique.

68. Dix ans d'action culturelle à Grenoble : 1965-1975 : éléments pour un bilan / sous la direction de Bernard Gilman.- Paris : service des études et de la recherche du Ministère de la Culture et de l'environnement. Service évaluation et programme de la ville de Grenoble, 1977.

Dans cette vaste étude pour un bilan scientifique de l'action culturelle menée pendant 10 ans par une municipalité, nous avons retenu les dossiers suivants : la chronologie culturelle de Grenoble, une monographie sur la lecture publique et sa bibliographie et des éléments d'enquête sur la perception de l'offre culturelle.

69. Grenoble : Notes de lectures : Grenoble.- Bibliothèque Municipale, 1982.

70. Lire, écouter, se parler : Donnons sa place au livre: Région Rhône-Alpes (échanges d'expériences municipales). s.l.n.n. (1982).

71.MULLER (M. Pierre).- L'Evolution d'un réseau urbain de lecture publique. 1975 - 1980. Villeurbanne : ENSB, 1980.

72.PERRET (Jacques).- Le Développement d'un réseau municipal dans les bibliothèques de prêt : Grenoble. - Villeurbanne : ENSB, 1975.

Ces deux études apportent une analyse de la mise en place d'un réseau dans une ville centre, son organisation et son évolution sur une quinzaine d'années.

73.Présentation sommaire des bibliothèques municipales. Les Cahiers de l'atelier, 1989, N° 5. p. 3-4.

74.VAILLANT (Pierre), BERNARD (Claude).- La Lecture publique à Grenoble. Bulletin des Bibliothèques de France, 1969, N° 6, p. 257-263.

Article sur l'histoire des bibliothèques à Grenoble.

Nous avons également consulté les dossiers de presse : livres et lecteurs : tome 1 et 2. Bibliothèque municipale, 1988/1989/1990, portant sur l'édition, la création, la librairie et la lecture publique. ainsi que les publications spécifiques des bibliothèques : Lire à Grenoble, les rendez-vous et un certain nombre de rapports, de mémoires CAFB présentant ces différents équipements, que nous n'avons pas fait figurer dans cette bibliographie.

ANNEXES

TABLE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : Questionnaire annuel de la Direction du Livre et de la Lecture (ancien formulaire , et nouveau formulaire).

ANNEXE 2 : Cadre d'entretien pour enquête sur les bibliothèques dans les villes dont la population est supérieure à 10 000 habitants.

ANNEXE 3 : Bibliothèque Départementale de l'Isère. Rapport d'activité des bibliothèques et des relais.

ANNEXE 4 : Convention portant sur la création d'une bibliothèque municipale : convention entre BDI et Commune.

ANNEXE 5 : Convention intercommunale du Sud-Ouest Lyonnais

ANNEXE 6 : Tableau synthèse des données recueillies par établissement.

ANNEXE 7 : Agenda des établissements de l'agglomération grenobloise : adresses et numéros de téléphone.

ANNEXE 8 : Articles de presse sur la présentation du réseau grenoblois des bibliothèques.

ANNEXE 9 : Un outil d'information au service d'un réseau : " Lettres et Sons : l'écho de la Bibliothèque Départementale de l'Isère ".

ANNEXE 10 : Enquête auprès des lecteurs.
 Bibliothèque municipale
 Centre Socio-culturel Emile Romanet
 Varces Allières et Risset.

ANNEXE 1

**Questionnaire annuel de la Direction du
Livre et de la Lecture (ancien formulaire
, et nouveau formulaire).**

Commune de :	N° du département :	Exercice 19
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE - RAPPORT ANNUEL		

Adresse de la bibliothèque* :	Téléphone :				
	<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td style="width: 150px; height: 20px;"></td> <td style="width: 50px; height: 20px;"></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">n° d'abonné</td> <td style="text-align: center;">poste</td> </tr> </table>			n° d'abonné	poste
n° d'abonné	poste				

Vu le Maire ou par délégation le Directeur de la bibliothèque,

Pour les rubriques suivies d'un astérisque, se reporter à la notice explicative, au numéro de rubrique correspondant.

PARTIE I. - DÉPENSES ET RECETTES DE L'EXERCICE *

INVESTISSEMENT. Dépenses *

Total des lignes 2 à 7		1
Achats de terrains		2
Construction, achat et aménagement de bâtiments		3
Achat de matériel et mobilier		4
Achat et aménagement de véhicules		5
Achat de documents (livres, manuscrits, disques, etc.)*		6
Autres dépenses, y compris équipement informatique *		7

INVESTISSEMENT. Recettes *

Total des lignes 9 à 14		8
Subventions de l'Etat	Concours particulier, deuxième part	9
	Autres, à préciser :	10
Subventions de la Région		11
Subventions du Département		12
Participation d'autres communes		13
Autres recettes d'investissement		14

FONCTIONNEMENT. Dépenses *

Total des lignes 16 à 21		15
Personnel *		16
Achat de documents (livres, manuscrits, disques, etc.) *		17
Abonnements aux périodiques		18
Impression et reliure *		19
Informatique *		20
Autres dépenses de fonctionnement *		21

FONCTIONNEMENT. Recettes *

Total des lignes 23 à 31		22
Usagers	Droits, cotisations, amendes	23
	Vente de catalogues ou autres publications	24
Subventions de l'Etat	Concours particulier, première part *	25
	Autres, à préciser :	26
Subventions du Conseil général		27
Subventions de la Région (Conseil régional ou Office régional)		28
Participation d'autres communes		29
Centre national des lettres		30
Autres recettes de fonctionnement, à préciser		31

				Total des collections au 31 décembre de l'exercice	Acquisitions au cours de l'année		
				col. 1	col. 2		
ADULTES	Livres, périodiques* en nombres de volumes*	Total				49	
		Répartition	Fiction				50
			Documentaires				51
		Dont en libre accès au public					52
		Dont en libre accès au public et réservés à la lecture sur place					53
	Manuscrits (en mètres de rayonnages)*					54	
	Partitions musicales, en nombre de pièces*					55	
	Microcopies	Microfilms, en nombre de bobines*					56
		Microfiches, en nombre de pièces*					57
	Estampes, total*					58	
	Estampes destinées au prêt*					59	
	Photographies, total*					60	
	Photographies destinées au prêt*					61	
	Affiches*					62	
	Cartes et plans*					63	
	Disques*					64	
	Compact disques*					65	
	Cassettes*					66	
	Bandes magnétiques*					67	
	Vidéocassettes en consultation sur place*					68	
	Vidéocassettes destinées au prêt*					69	
	Diapositives*					70	
	Monnaies et médailles*					71	
	Logiciels en nombre de logiciels différents					72	
	Autres*					73	
	ENFANTS	Nombre de volumes	Total				74
Répartition			Fiction				75
			Documentaires				76
Disques et autres enregistrements*					77		
Périodiques en cours	Nombre de titres					78	
	Nombre d'abonnements					79	
	dont enfants	Nombre de titres				80	
		Nombre d'abonnements				81	
DÉPÔT LÉGAL imprimeur en nombre de titres					82		

Indiquer les acquisitions remarquables dans un rapport annexe.

PARTIE II. - ÉQUIPEMENT ET FONCTIONNEMENT

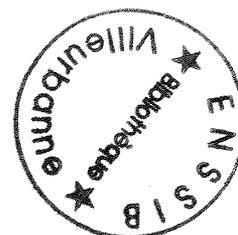
EFFECTIFS DU PERSONNEL EN ACTIVITÉ
AU 31 DÉCEMBRE *

		Temps plein	Temps partiel		TOTAL	
		Nombre d'agents	Nombre d'agents*	Nombre d'emplois*	Agents (col. 1 + 2)	Emplois (col. 1 + 3)
		1	2	3	4	5
Total des lignes 34 à 44						32
Personnel des bibliothèques *	Total des lignes 34 à 38					33
	Conservateurs d'État					34
	Bibliothécaires municipaux					35
	Sous-bibliothécaires					36
	Employés de bibliothèque					37
	Surveillants, garçons ou gardiens					38
Agents techniques, contremaîtres, OP						39
Personnel administratif	De catégorie A					40
	De catégorie B					41
	De catégorie C					42
Autre personnel*						43
Personnel bénévole						44

LOCAUX ET VÉHICULES *

Surface de la centrale *		45
Nombre d'annexes *		46
Surface totale des annexes *		47
Nombre de bibliobus *		48

Modifications par rapport à l'année antérieure: changement de locaux, création d'annexes, de nouveaux services (discothèques, section pour enfants, etc.), acquisition de véhicules, etc. Pour les locaux, préciser l'accroissement des surfaces.



LIVRES DÉPOSÉS A LA BM PAR LA BCP DU DÉPARTEMENT

Dépôt permanent * en nombre de volumes		115
Dépôts temporaires	Nombre de renouvellements annuels	116
	Nombre de volumes déposés dans l'année	117

DÉPÔTS DANS LES COLLECTIVITÉS *

		Livres (nombre de volumes déposés)	Disques, enregistrements (nombre d'unités déposées)	Diapositives (nombre de séries déposées)	Autres documents (nombre d'unités déposées)	
		1	2	3	4	
Total des lignes 119 à 128						118
Établissements scolaires	1 ^{er} degré					119
	2 ^e degré					120
Entreprises						121
Hôpitaux, Centres de santé						122
Maisons de jeunes						123
Foyers de personnes âgées, maisons de retraite						124
Foyers de travailleurs						125
Centres de vacances et de loisirs						126
Etablissements pénitentiaires						127
Autres collectivités; à préciser :						128

COOPÉRATION

PRÊT ENTRE BIBLIOTHÈQUES *

			Livres	Périodiques	Total	
Prêts	En France	Originaux				129
		Copies				130
	A l'étranger	Originaux				131
		Copies				132
Emprunts	En France	Originaux				133
		Copies				134
	A l'étranger	Originaux				135
		Copies				136

PARTICIPATION A UN RÉSEAU INFORMATISÉ ET A DES BASES DE DONNÉES BIBLIOGRAPHIQUES OU AUTRES (*):

	Nombre	
Niveau départemental		137
Niveau régional		138
Niveau national		139

OUVERTURE HEBDOMADAIRE DES POINTS DE DESSERTE *

Centrale	Nombre de jours d'ouverture		83
	Nombre d'heures d'ouverture *		84
Annexes	Nombre d'annexes ouvertes *	Moins de 10 heures	85
		De 10 à 19 heures	86
		De 20 à 29 heures	87
		30 heures et plus	88
Bibliobus	Nombre de bibliobus de prêt direct stationnant *	Moins de 10 heures	89
		De 10 à 19 heures	90
		20 heures et plus	91

COMMUNICATION SUR PLACE DES DOCUMENTS

Livres et périodiques provenant des magasins, en nombre de vol.	92
Vidéocassettes visionnées sur place	93

PRÊT INDIVIDUEL A DOMICILE *

Livres et périodiques	Nombre d'emprunteurs *	Total des lignes		94	
		Adultes		95	
		Enfants *		96	
	Nombre de volumes prêtés *	Total des lignes 98 et 101		97	
		Adultes	Total des lignes 99 et 100		98
			Fiction		99
			Documentaires		100
		Enfants	Total des lignes 102 et 103		101
			Fiction		102
			Documentaires		103
Disques et autres enregistrements sonores	Nombre d'emprunteurs *	Total des lignes 105 et 106		104	
		Adultes		105	
		Enfants		106	
	Nombre d'unités prêtées *	Total des lignes 108 et 109		107	
		Adultes		108	
		Enfants		109	
Vidéocassettes				110	
Logiciels				111	
Œuvres d'art				112	
Diapositives, en nombre de séries *				113	
Autres documents, en nombre d'unités (estampes, affiches, partitions musicales, etc.) Préciser :				114	

ACTIVITÉS DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE ASSURÉES PAR LA BIBLIOTHÈQUE

Stages, en nombre de journées*	ENSB, Ecole nationale des chartes		140
	CAFB		141
	Centre de formation des personnels communaux - CNFPT		142
	Autres, dont étrangers		143
Nombre de visites (professionnels ou futurs professionnels des bibliothèques)			144

NOMBRE DES AGENTS DE LA BIBLIOTHÈQUE AYANT SUIVI UNE FORMATION

Structures organisatrices	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Autres	
DLL - DRAC					145
CRFP (CAFB)					146
CFPC - CNFPT					147
ABF					148
ORGANISMES DE COOPÉRATION (CNCBP et Agences régionales)					149
AUTRES (à préciser)					150

Commune de :

N° du département :

Exercice

19

ANNEXE 1. – PERSONNEL

DIRECTEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE, CHEF DU SERVICE

Nom, prénom		151
Nom de jeune fille		152
Date de naissance (jour, mois, année)		153
Sexe	F M	154
Titres universitaires (y compris le baccalauréat quand c'est le diplôme le plus élevé)		155
Titres professionnels *		156
Date de l'affectation au poste de direction		157
Dénomination de l'emploi occupé *		158
Echelon		159
Indice réel nouveau majoré		160
Activité professionnelle principale (si la direction de la bibliothèque est une activité secondaire)		161
Activités professionnelles secondaires (si la direction de la bibliothèque est une activité principale)		162

BIBLIOTHÉCAIRES OU CONSERVATEURS AUTRES QUE LE DIRECTEUR

Nom, prénom		163
Nom de jeune fille		164
Date de naissance (jour, mois, année)		165
Sexe	F M	166
Titres universitaires (y compris le baccalauréat quand c'est le diplôme le plus élevé)		167
Titres professionnels *		168
Date de l'affectation au poste		169
Dénomination de l'emploi occupé *		170
Echelon		171
Attributions		172

BIBLIOTHÉCAIRES OU CONSERVATEURS AUTRES QUE LE DIRECTEUR (suite)

Nom, prénom		163
Nom de jeune fille		164
Date de naissance (jour, mois, année)		165
Sexe	F M	166
Titres universitaires (y compris le baccalauréat quand c'est le diplôme le plus élevé)		167
Titres professionnels *		168
Date de l'affectation au poste		169
Dénomination de l'emploi occupé *		170
Echelon		171
Attributions		172

Nom, prénom		163
Nom de jeune fille		164
Date de naissance (jour, mois, année)		165
Sexe	F M	166
Titres universitaires (y compris le baccalauréat quand c'est le diplôme le plus élevé)		167
Titres professionnels *		168
Date de l'affectation au poste		169
Dénomination de l'emploi occupé *		170
Echelon		171
Attributions		172

SOUS-BIBLIOTHÉCAIRES *

Nombre de personnes *	Total		173
	Femmes		174
	Hommes		175
Diplômes universitaires et professionnels (nombre de personnes possédant)	Licence	Avec CAFB	176
		Sans CAFB	177
	Baccalauréat	Avec CAFB	178
		Sans CAFB	179
	CAFB sans baccalauréat		180
	Ni baccalauréat, ni CAFB		181
	Autres (cas particuliers, à préciser) :		182

EMPLOYÉS DE BIBLIOTHÈQUE

Nombre de personnes *	Total		183
	Femmes		184
	Hommes		185
Diplômes universitaires et professionnels (nombre de personnes possédant)	Licence	Avec CAFB	186
		Sans CAFB	187
	Baccalauréat	Avec CAFB	188
		Sans CAFB	189
	CAFB sans baccalauréat		190
	Ni baccalauréat, ni CAFB		191

BIBLIOBUS

Fonds propre du Bibliobus*	Volumes		216
	Phonogrammes		217

Numéro d'ordre *	Année de mise en service*	Capacité			Nombre heures de station- nement par semaine *	Prêt individuel à domicile								Observations*
		Livres		Phono- grammes (unités)		Livres				Phonogrammes				
		En volumes*	En mètres de rayon- nages*			Emprunteurs*		Volumes prêtés*		Emprunteurs*		Prêts *		
						Total	Dont enfants *	Total	Dont enfants	Total	Dont enfants *	Total	Dont enfants	
218	219	220	221	222	223	224	225	226	227	228	229	230	231	232
1														
2														
3														
4														
5														
6														
7														
TOTAL					X									

ANNEXE 2
LOCAUX ET VÉHICULES

PERSONNEL AFFECTÉ AUX ANNEXES*

Bibliothécaires		192
Sous bibliothécaires		193
Employés		194
Surveillants, garçons ou gardiens		195
Autre personnel		196
Bénévoles		197

ANNEXES DE QUARTIER

Numéro d'ordre*	Année de mise en service*	Nom et adresse	Population du quartier desservi*	Surface en m ² *	Collections en libre accès			Périodiques en cours (abonnements)*	Nombre d'heures d'ouverture par semaine*	Prêt individuel à domicile							
					Livres, périodiques (volumes*)		Phonogrammes			Livres et périodiques				Phonogrammes			
					Total	Dont enfants*				Emprunteurs		Volumes prêtés*		Emprunteurs*		Prêts*	
										Total*	Dont enfants*	Total	Dont enfants	Total	Dont enfants	Total	Dont enfants
198	199	200	201	202	203	204	205	206	207	208	209	210	211	212	213	214	215
1																	
2																	
3																	
4																	
5																	
6																	
7																	
8																	
9																	
10																	
X		X		TOTAL					X								

Commune de :

N° du département :

Exercice
19

ANNEXE 3. – PRÊT INDIVIDUEL DE LIVRES A DOMICILE

RÉPARTITION DES EMPRUNTEURS PAR TRANCHE D'ÂGE ET PAR SEXE

Tranches d'âge	Sexes		Total	
	Féminin	Masculin		
	1	2	3	
TOTAL*				233
0-13 ans				234
14-19 ans				235
20-24 ans				236
25-54 ans				237
55 ans et plus				238

RÉPARTITION DES EMPRUNTEURS ADULTES PAR CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES*

239	Total			
240	1 Agriculteurs exploitants		Agriculteurs exploitants	248
241	2 Artisans, commerçants et chefs d'entreprise		Artisans	249
			Commerçants et assimilés	250
			Chefs d'entreprise de 10 salariés et plus	251
242	3 Cadres et professions intellectuelles supérieures		Professions libérales	252
			Cadres de la fonction publique, professions intellectuelles et artistiques	253
			Cadres d'entreprise	254
243	4 Professions intermédiaires		Professions intermédiaires de l'enseignement, de la santé, de la fonction publique et assimilés	255
			Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	256
			Techniciens	257
			Contremaîtres, agents de maîtrise	258
244	5 Employés		Employés de la fonction publique	259
			Employés administratifs d'entreprise	260
			Employés de commerce	261
			Personnels des services directs aux particuliers	262
245	6 Ouvriers		Ouvriers	263
			Ouvriers agricoles	264
246	7 Retraités		Anciens agriculteurs exploitants	265
			Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise	266
			Anciens cadres et professions intermédiaires	267
			Anciens employés et ouvriers	268
247	8 Autres personnes sans activité professionnelle		Chômeurs n'ayant jamais travaillé	269
			Étudiants et élèves de 14 ans et plus	270
			Ménagères jusqu'à 60 ans	271
			Ménagères de 60 ans et plus	272
			Autres inactifs (dont militaires du contingent)	273
La répartition par catégories socioprofessionnelles des emprunteurs a été déterminée :				
<input type="checkbox"/> par sondage, sur combien de personnes				
<input type="checkbox"/> par exploitation systématique du fichier				

Nota.

- Les personnes disponibles à la recherche d'un emploi sont considérées comme actives et classées dans la catégorie relative à leur profession.
- Les personnes en apprentissage sont également considérées comme actives.

ANNEXE 4. - ANIMATION, INFORMATION ET PUBLICITÉ

ANIMATION *

Activités destinées aux adultes et adolescents	Expositions *		274
	Rencontres, débats, conférences		275
	Spectacles, concerts		276
	Films, audio-visuels		277
	Autres (préciser)		281
Activités destinées aux enfants	Régulières *	Collaboration avec l'école *	279
		Heure de conte	280
		Activité d'expression, à préciser :	281
	Ponctuelles	Expositions	282
		Rencontres	283
		Spectacles, fêtes	284
		Autres activités, à préciser :	285

INFORMATION ET PUBLICITÉ *

	Nombre	Tirage	Fréquence mensuelle
Publications destinées au public			
Animation d'une émission régulière : Radio - Télévision		X	
Rubrique * régulière dans la presse écrite		X	
Reportages * sur la bibliothèque, parus dans l'année		X	
Autres (préciser)			
			286

Evaluations ¹⁹⁹²

BIBLIOTHEQUES TERRITORIALES

Rapport annuel (exercice 1991)

des Bibliothèques Municipales

Télécopie :

Nom du Directeur :

Statut du Directeur :

Bibliothèque en régie municipale
ou intercommunale directe ?

OUI

NON

Corrections éventuelles de l'adresse ci-dessus

Eléments financiers

DÉPENSES PROPRES À LA BIBLIOTHÈQUE (EN FRANCS)

Pour le personnel (avec charges sociales)

Pour acquisitions

en investissement

Pour tous documents et abonnements

en fonctionnement

Comptes sur crédits du CNL)

TOTAL 2 + 3

TOTAL des rubriques 1 + 4

Investissement (hors documents) : construction, équipement, informatisation ...

N.B. Merci de joindre une copie du formulaire fourni pour la détermination du concours particulier (ère part

RÉCETTES PROPRES À LA BIBLIOTHÈQUE (EN FRANCS)

Autres recettes : amendes, ventes ... (à l'exclusion des subventions Etat et CNL)

Percus à intervalles réguliers
(cotisations annuelles, etc.)

Droits d'inscription

(cas de non gratuité)

Percus à chaque prêt

TOTAL 8 + 9

TOTAL 7 + 10

N.B. Le montant des aides de l'Etat et du CNL est déjà connu par la Direction du Livre

Locaux et véhicules

		12	13	14
		Surface dans oeuvre (services publics et intérieurs confondus) en m ²	Nombre de bâtiments	Nombre de bibliobus
Centrale	A			
Annexes	B			
TOTAL	C			

Rubriques "annexes" ou "bibliobus" remplies : un questionnaire spécifique vous sera adressé.

3 Collections et circulation des documents

(en nombre d'unités) (bibliothèque centrale et tous points de desserte confondus)

	Livres			Documents sonores
	enfants	adultes	TOTAL 15 + 16	
	15	16	17	18
Dépenses d'acquisitions (en Francs)				
Nombre total d'unités				
Dont achats				
Dont dépôt légal et dons				
Desaffectations, pertes, éliminations, vols enregistrés dans l'année				
Nombre total d'unités (G + H + I)				
dont en libre accès				
dont en magasins (non patrimonial)				
dont patrimoine (1)				
Nombre de prêts aux usagers individuels				
Nombre de communications sur place sur demande				

4 Périodiques

Nombre d'abonnements et de services gratuits en cours	23
Nombre de titres morts	24

5 Ouverture de la centrale à tous les publics

(hors accueil de classes ou publics spécifiques)

Jours par semaine	25
Heures par semaine	26
Jours effectifs dans l'année	27
Heures dans l'année	28

6 Emprunteurs inscrits

(Nombre de personnes ayant effectué au moins un emprunt dans l'année : centrales, annexes et bibliobus confondus)

Adultes	29
Enfants (moins de 14 ans)	30
TOTAL 29 + 30	31

7 Prêt aux collectivités

Nombre d'établissements desservis	32
Nombre de livres déposés	33

Programmes	Périodiques	Autres documents	TOTAL (2) colonnes 17, 18, 19, 20, 21	
19	20	21	22	
				A
				B
				C
				D
				E
				F
				G
				H
				I
				J
				K

1) Patrimoine documents anciens (19eme siecle compris), rares ou précieux soumis à des conditions particulières de conservation.

2) Le total (rubrique 22 A) est égal au chiffre qui figure à la ligne 4 (tableau 1)

N.B. des questionnaires spécifiques seront adressés aux bibliothèques avant remplir les rubriques 18 - 19 ou 21

8 Prêt entre bibliothèques

(à l'exclusion des transactions à l'intérieur du réseau de la BCP)

Nombre de transactions	Documents prêtés	34
	Documents reçus	35

Une enquête est prévue sur cette activité auprès des bibliothèques concernées

9 Informatisation

La bibliothèque est-elle informatisée ?

OUI NON 36

Un questionnaire spécifique est adressé d'autre part par la Direction du Livre et de la Lecture à toutes les bibliothèques des communes de plus de 5000 habitants dans le cadre d'une première enquête sur leur équipement informatique.

10 Participation au réseau de prêt de la BCP

Votre bibliothèque est-elle desservie par la BCP ?

OUI NON 37

si oui, fournissez-vous des statistiques à la BCP ?

OUI NON 38

11 Animation

L'animation étant une activité difficilement quantifiable, elle fera l'objet d'une enquête qualitative.

2 Personnel (en poste au 31 décembre) et formations suivies par ce personnel

1) Exemple : 1 personne à plein temps + 1 personne à 80% + 1 personne à 50% = 2,3 emplois en équivalent-temps plein.

2) ayant suivi des formations (exemple : IBF, CAFB, Institut Catholique, INTD et tous diplômes équivalents)

	Nombre de personnes	Nombre d'emplois équivalent-temps plein (1)	Ayant suivi une formation professionnelle dans l'année				Visites, journées d'information, séminaires professionnels
			Initiale post-recrutement		Continue		
			Nombre d'agents	Durée totale en jours	Nombre d'agents	Durée totale en jours	
	39	40	41	42	43	44	45
TOTAL							
Conservateurs d'Etat							
Conservateurs territoriaux							
Bibliothécaires							
Assistants qualifiés							
Assistants							
Inspecteurs de surveillance et magasinage							
Agents qualifiés du patrimoine			Sans objet en 1991				
Agents du patrimoine							
Agents techniques, chauffeurs, contremaitres, O.P.							
Personnel administratif	cat.A						
	cat.B						
	cat.C						
Contractuels							
Autres personnels : MES, TUC, vacataires, etc							
Bénévoles qualifiés (2)							
Bénévoles non formés							

3 Formations dispensées par la bibliothèque (aux bibliothécaires, médiateurs et partenaires divers)

Exemple : un stage durant 2 jours, soit une demi-journée accueillant 10 stagiaires = 5 journées-formation = 25 journées-stagiaires.

Nombre de stagiaires reçus dans l'année	46
Nombre de journées-formation assurées par la bibliothèque	47
Nombre de journées-stagiaires assurées par la bibliothèque	48

Cachet et signature :

Vous nous remercions de bien vouloir retourner ce questionnaire selon le circuit administratif indiqué dans la lettre d'accompagnement.

Direction du Livre et de la Lecture
27, avenue de l'Opéra 75001 Paris

ANNEXE 2

Cadre d'entretien pour enquête sur les bibliothèques dans les villes dont la population est supérieure à 10 000 habitants.

ANNEXE 2

Cadre d'entretien pour enquête sur bibliothèque dans ville supérieure à 10 000 habitants.

VILLE

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Adresse Centrale

Adresse Annexe

Nom de la personne responsable

Annexes : Nom des personnes responsables

Dossier sur publication diffusé au lecteur

I - AUTOUR DE L'OFFRE

DATE D'OUVERTURE DE L'EQUIPEMENT ET SURFACE (centrale et annexes)

INFORMATIQUE

Système informatique

Date de mise en service

Fonctions informatisées

Informaticien où correspond informatique

Base minitel

COLLECTIONS (situation au 31 Décembre 91)

Type de documents (Centrale et Annexes)

Ouvrages :

secteur jeunesse

secteur adulte

consultation sur place

Périodiques

Disques noirs

C D

Cassettes

Autres supports

NOMBRE D'ACQUISITIONS

Année 90

Année 91

BUDGET ACQUISITIONS

Année 90

Année 91

NOMBRE DE PRETS ANNUELS

NOMBRE DE DOCUMENTS POUVANT ETRE EMPRUNTES

Y a t-il une possibilité d'enregistrement :

entrée/sortie usagers

- informatique
- manuel

Y a t-il une possibilité de prêt inter :

La bibliothèque dispose t-elle

- d'un service photocopieur (usage public)
- d'une salle de consultation sur place
- Nombre de places assises

Disposez-vous de statistiques en ce qui concerne la consultation sur place.

PERSONNEL

Nombre d'agents :

- Conservateur
- Bibliothécaire 1ère catégorie
- Bibliothécaire 2ème catégorie
- Bibliothécaire adjoint
- Employé
- Administratif
- Agent de service

HORAIRES OUVERTURE

HORAIRES VACANCES

TARIFICATION DES SERVICES

- habitant la collectivité
- extérieurs

TARIFICATIONS SPECIFIQUES SUR CERTAINS SERVICES

II - AUTOUR DES USAGERS

- Population de la collectivité
- du quartier, si annexe

Disposez-vous d'un travail d'enquête sur les usagers de vos établissements

- Nombre d'emprunteurs (lorsque la bibliothèque est en réseau)

- Nombre de lecteurs inscrits
- Nombre de lecteurs actifs

SUR EXTERIEURS

- Pourcentage de lecteurs extérieurs par rapport aux lecteurs inscrits
- Pourcentage de lecteurs actifs extérieurs par rapport aux lecteurs actifs

Disposez-vous de statistiques sur les lecteurs extérieurs à la collectivité et de renseignements sur :

- localisation géographique
- localisation de travail
- catégorie socio-professionnelle
- âge
- supports empruntés

ANNEXE 3

**Bibliothèque Départementale de l'Isère.
Rapport d'activité des bibliothèques et
des relais.**

**BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE
DE L'ISERE**

**RAPPORT D'ACTIVITE 1992 DES
BIBLIOTHEQUES ET DES RELAIS**

- 1 - Lorsque vous ne pouvez pas fournir une information, indiquer **NC**
2 - Pour tout renseignement complémentaire, téléphonez au **76.44.49.31**.

NOM DE (S) LA COMMUNE (S) :

1 - RENSEIGNEMENTS GENERAUX

11 - Régime juridique : gestion directe par la commune : (1)
 association :
 autre, précisez :

12 - Vous disposez d'un local à usage spécifique de bibliothèque : surface : m²
 Vous disposez d'un local polyvalent, précisez :

13 - Horaires d'ouverture au public :

	Matin	après-midi
lundi		
mardi		
mercredi		
jeudi		
vendredi		
samedi		
dimanche		

14 - Nombre d'heures hebdomadaires d'ouverture au public : h.

(1) Mettre une croix dans la case correspondante.

2 - PERSONNEL AU 31/12/1992.

21 - Responsable

Nom et prénom	
Grade (1)	
Formation (2)	

(1) : Seulement pour les salariés. Sinon indiquer "bénévole".

(2) : Indiquer les diplômes professionnels, scolaires et universitaires.

22 - Salariés (y compris le responsable le cas échéant)

	Nombre de personnes	Equivalent en temps complet (1)
Bibliothécaire		
Sous-bibliothécaire		
Employé de bibliothèque		
Autre		

(1) Equivalence en emplois à temps complet. Par exemple si deux sous-bibliothécaires travaillent à la bibliothèque, dont un à mi-temps, indiquer : 1,5.

23 - Bénévoles et autres (nombre de personnes)

Bénévoles avec formation	
Bénévoles sans formation	
Objecteurs, Contrat Emploi Solidarité, autres...	

3 - COLLECTIONS AU 31/12/1992.

31 - LIVRES (Nombre de volumes)

	Adultes	Jeunes	Total
Acquisitions en 1991			
Fonds propre (1) au 31/12/1992			

(1) C'est-à-dire les livres enregistrés à l'inventaire de votre bibliothèque.

32 - PÉRIODIQUES - nombre d'abonnements en 1992 :

33 - DOCUMENTS AUDIO-VISUELS

Acquisitions en 1991	
Fonds propre au 31.12.1992.	

34 - DEPENSES D'ACQUISITION

Livres	
Périodiques	
Documents audio-visuels	
Total	

4 - LECTEURS ET PRETS

41 - LECTEURS INDIVIDUELS INSCRITS AU 31/12/1992.

Enfants jusqu'à 14 ans	
Adolescents et adultes	
Total	

42 - COLLECTIVITES INSCRITES AU 31/12/1992.

Classes	
Autres collectivités inscrites	

43 - PRETS AU COURS DE L'ANNEE 1992.

Livres adultes	
Livres enfants	
Total des prêts de livres pour l'année	
Périodiques	
Documents audio-visuels	

5 - ANIMATIONS

51 - Si vous disposez d'un budget propre pour les animations :
Quel est son montant ?

52 - Quelles ont été vos activités d'animation en 1992 ? (1)

Heure du conte	
Expositions	
Conférences-rencontres avec auteur ou éditeur	
Ateliers pour enfants	
Ateliers d'écriture	
Journées "porte ouverte" fête du livre	
Accueil de classes	
Autres (2)	

(1) : Mettre une croix en face de chaque activité proposée au moins une fois dans l'année.

(2) Précisez :

6 - OBSERVATIONS - SUGGESTIONS

ANNEXE 4

**Convention portant sur la création
d'une bibliothèque municipale :
convention entre BDI et Commune.**



**Conseil Général
de l'Isère**

**CONVENTION PORTANT CREATION
D'UNE BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

**Direction des Affaires
Culturelles**

Bibliothèque Départementale

Entre

La Bibliothèque Départementale de l'Isère

et

La Commune de

Il est convenu ce qui suit :

La Commune de _____ s'engage
à :

1) Fournir, aménager et entretenir un local aisément accessible au public, local réservé exclusivement à la Bibliothèque Municipale et dont l'emplacement sera signalisé pour l'information des habitants.

2) Faire ouvrir ce local à l'ensemble de la population au moins 4 heures par semaine (sur 2 jours au moins).

3) Désigner un (ou deux) responsable(s) de la bibliothèque, qui sera (seront) :

M. Mme. Melle.....
.....

4) Faire acheminer par la Mairie tout courrier entre la Bibliothèque Départementale et la Bibliothèque Municipale.

5) Faire suivre au responsable de la Bibliothèque Municipale une formation élémentaire, et favoriser ensuite sa participation aux journées de formation continue.

6) Etablir et voter en Conseil Municipal un règlement intérieur de la bibliothèque. Le prêt des documents aux lecteurs sera gratuit.

7) Inscrire au budget communal un crédit annuel d'acquisition d'ouvrages pour la Bibliothèque Municipale.

**1, rue Alfred Gueymard
100 SAINT MARTIN D'HERES
Tél : 76 44 49 31**

**Annexe Nord-Isère
99, rue de la Libération
8300 BOURGOIN JALLIEU
Tél : 74 43 26 60**

- 2 -

8) Rembourser les ouvrages prêtés par la Bibliothèque Départementale qui seraient perdus ou détériorés.

9) Verser à l'Association des Amis de la Bibliothèque Départementale une subvention annuelle .

La Bibliothèque Départementale de l'Isère s'engage à :

a) Effectuer un dépôt de livres, renouvelé périodiquement.

b) Adresser régulièrement à la Bibliothèque Municipale toutes ses publications (affiches, catalogues, bulletins, guides de lecture, annonces de stages, etc...).

c) Apporter à la Municipalité et au responsable de la Bibliothèque Municipale toutes aides et conseils techniques nécessaires pour le développement de la Bibliothèque Municipale notamment en matière d'aménagement des locaux, d'établissement de dossiers de demandes de subvention et d'acquisition d'ouvrages.

L'ensemble de ces services est gratuit, la B.D.I étant un service départemental du Conseil Général de l'Isère pour le développement de la lecture dans les communes de moins de 10.000 habitants.

Cette convention est tacitement reconductible. Elle pourra être dénoncée ou modifiée par l'une ou l'autre des parties en cas de non-respect d'une des clauses énoncées ci-dessus, ou de modifications dans le développement de la lecture publique dans la Commune ou le Département.

Fait à
le,

Fait à
le,

Le Président du Conseil
Général de l'Isère,

Le Maire

ANNEXE 5**Convention intercommunale du Sud-
Ouest Lyonnais**

CONVENTION

Entre les soussignés :

- Monsieur Michel TERROT, Député du Rhône et Maire d'Oullins - BP 87 - 69923 OULLINS CEDEX agissant en vertu d'une délibération du.....

- Monsieur Michel THIERS, Conseiller Général et Maire de BRIGNAIS 69530 BRIGNAIS. agissant en vertu d'une délibération en date du

- Monsieur Henri FILLOT, Maire de SAINT-GENIS-LAVAL. agissant en vertu d'une délibération du.....

ARTICLE 1 : OBJET

Les trois bibliothèques d'Oullins, Brignais et de St Genis Laval souhaitent mettre en place un projet de développement commun des bibliothèques dont les orientations générales sont :

l'harmonisation des principes de fonctionnement

Mise en place d'une tarification identique dans les trois communes. Une personne inscrite dans une commune a la possibilité de s'inscrire gratuitement dans les deux autres et de profiter des spécificités de chaque commune quand au fonds des livres.

la consultation des fonds des trois bibliothèques par minitel

Les trois bibliothèques possèdent le même système informatique (logiciel OPSYS). L'évolution des équipements est envisagée pour permettre la consultation du fonds documentaire d'une bibliothèque depuis les deux autres, à l'aide d'un minitel.

le développement concerté des trois bibliothèques

Il est envisagé une harmonisation du développement des médiathèques afin de permettre la complémentarité entre structures et d'éviter le démarrage simultané de secteurs identiques.

On abordera uniquement dans cette convention l'**harmonisation des principes de fonctionnement des bibliothèques** : tarification et règles d'utilisation.

ARTICLE 2 : REGLES POUR UNE TARIFICATION.

A compter du 1er janvier 1992, les trois communes mettent en place conjointement un système de fonctionnement concerté des bibliothèques. L'inscription des lecteurs dans les trois bibliothèques est valable un an(date à date).

Tarifs retenus :- gratuité :

jusqu'à 14 ans révolus pour les habitants des 3 communes, pour les enfants inscrits dans un établissement scolaire d'une des trois communes et pour le personnel communal des 3 communes. Une dérogation est accordée à Oullins : gratuité jusqu'à 18 ans (pour l'inscription à la bibliothèque d'Oullins uniquement).

- tarif étudiant :

de 15 ans à 25 ans inclus sur présentation d'une carte d'étudiant ou de lycéen pour les habitants des 3 communes ou les étudiants/lycéens inscrits dans un des établissements des 3 communes.

- tarif normal :

pour les habitants des 3 communes étant précisé qu'est considéré comme habitant toute personne payant des impôts sur l'une des 3 communes.

- tarif extérieur :

Pour toute personne extérieure aux 3 communes (quel que soit son âge) souhaitant avoir accès à l'intercommunalité.

Une dérogation est accordée à chaque commune pour la mise en place d'une tarification concernant les lecteurs extérieurs souhaitant accéder au fonds communal d'ouvrages uniquement.

Nouvelles sections :

A l'ouverture de nouvelles sections (discothèque, vidéothèque), les élus décideront du tarif à appliquer et du délai raisonnable de mise à disposition du fonds pour les 3 communes (une mise en service limitée à la commune d'origine pourra s'envisager dans un premier temps)

L'inscription dans une commune donne accès gratuitement aux fonds de documents des 2 autres bibliothèques (après paiement de la carte d'adhésion).

ARTICLE 3 : CARTE D'ADHESION

La carte d'adhésion est établie gratuitement lors de l'inscription dans le premier établissement. La carte sera payante pour l'inscription dans les autres établissements ou en cas de perte. Il est précisé que cette carte est valable sans limitation de durée (Elle n'a pas à être renouvelée chaque année).

ARTICLE 4 : AMENDES

Le lecteur devra payer une amende en cas de 1er rappel, de 2ème ou 3ème rappel. Le premier rappel interviendra une semaine après l'échéance. Les suivants interviendront toutes les semaines.

ARTICLE 5 : TARIFICATION

A compter du 1er janvier 1992 dans les 3 bibliothèques, la tarification s'établit de la façon suivante :

- a) pour l'inscription des lecteurs :
 - tarif étudiant : 20 Francs
 - tarif normal : 40 Francs.
- b) pour la carte d'adhésion :
 - autres bibliothèques : 10 Francs
- c) pour les amendes :
 - 1er rappel : 5 Francs
 - 2ème rappel : 10 Francs
 - 3ème rappel : 15 Francs
- d) pour les extérieurs :
 - 90 francs.

ARTICLE 6 : DUREE DU PRET

La durée du prêt est de 3 semaines et le prêt concerne 6 documents (les paramétrages seront établis selon le type de document et au choix de chaque établissement).

Les prêts collectifs seront réservés dans chaque commune aux établissements de cette commune.

ARTICLE 7 : MODALITES D'INSCRIPTION

La bibliothèque dans laquelle le lecteur s'inscrit pour la première fois remettra à celui-ci un ticket de perception sur lequel sera porté la date d'inscription .

Les autres bibliothèques exigeront ce ticket et inscriront le lecteur à la même date. Ainsi l'abonnement expirera à la même date dans les trois lieux.

ARTICLE 8 : RESERVATION

Il sera appliqué un système de réservation par téléphone ou par carte de réservation

ARTICLE 9 : DATE D'EFFET

La présente convention prendra effet à compter du 1er janvier 1992.

ARTICLE 10 : AVENANT

La présente convention pourra être résiliée à la demande d'une partie ou modifiée par avenant après accord des différentes parties, chaque fois que nécessaire.

Fait à Saint Genis Laval le,

le Maire de Saint Genis Laval,
H. FILLOT

Le Maire de Brignais,
M. THIERS

Le Maire d'Oullins,
M. TERROT

ANNEXE 6

**Tableau synthèse des données recueillies
par établissement.**

SEMAINE NB JOURS	INSCRITS ANNEE 1991	EMPRUNTEURS ANNEE 1991	TOTAL PRETS ANNEE 1991	SPECIALISATION AE, A.E, E, T, F, PL	TARIF AD, EN, FA COMMUNE	ADULTES EXTERIEUR	TARIFS SPECIFIQUES	NB DE DOC. PAR PRET A.E.	DUREE DE PRET Lj, lo, vi, es, mu	PERSONNEL nb de postes	POPULATION BIBLIO	POPULATION COMMUNES 1990	NB BI OCC	SURFACE PAR COMMUNE	FOND TOTAL COMMUNE	PRET TOTAL COMMUNE 1991=	INSCRITS COMMUNE 1991=	EMPLOIS COMMUNE 1991		
5	1633			ET, PL, F		0	0	0		0	B1	1990								
5	7981	10445	265675	A, PL, F		35	120	25u, 57		3 s, 3m, 3s	B2									
5	5824	9919	271899	A, F, PL, SP		35	120	400, 25u, 300, 57,		3s, 3s, 3j, 3m, 3s	B3									
4	2431	3321	86267	AE, PL	35,0		120,57			57	B4	19561								
4	2614	3572	83728	AE, PL	35,0		120,57,			57	B5	12324								
4	23			AE, PL	35,0		120,57,			57	B6	16865								
4	2328	3689	94042	AE, PL	35,0		120,57,				B7	18788								
4	310	517	11255	A,		35	120				B8	4409								
4	282	593	11931	A		35	120				B9	8436								
4	618	892	24080	E		0	57				B10	12160								
5	622	817	19169	E		0	57				B12	4409								
4	684	862	21532	E		0	57				B11	30984								
4	1230	1571	37189	E		0	57				B13	5069								
5	496	700	20639	E		0	57				B14	5722								
2	478	648	18743	AE	35,0		120,57	300		3s, 3j,	B15	5833								
4	705	1116	23716	AE	35,0		120,57	300		3s, 3j,	B16	6170	150730	16	19888	967047	1062051	30265	161	
4	697	1098	21272	AE	35,0		120,57			3s	B17	17222								
4	2200		62400	AE, PL	17,0		27,0	caution 50	11,7		B18	17222								
4	1751		32000	AE	17,0		27,0		10,6		B19	22859	34444	2	740	63348	94400	3951	17	
5,4	3000		100000	AE, PL	30,10		70,60		5,3	4s	B20	8583	22859	1	1300	75100	100000	3000	14	
4	5639		53487	AE, PL	30,10		80,20		4+R		B21	8583								
4,3	**		50679	AE, PL	30,10		80,20		4+R		B22	8584								
4,3	**		19250	AE, PL	30,10		80,20		4+R		B23	8584	34334	4	2050	122942	153040	5639	20,5	
4,3	**		29624	AE, PL	30,10		80,20		4+R		B24	11868	11868	1	677	32849	85100	3600	7,5	
4	3600		85100	AE, PL	20,10		40,20	400		17 3s, 3j	B25	13249	13249	1	63	12300	14315	0	1	
4			14315	AE	35+Loc L			4,5		3s, 4s, 2s,	B26	5297								
4	2055		65025	AE, PL	57,0		90,15		7+2	3s	B27	5297								
4	1069		34022	AE	57,0		90,15		7+2	3s	B28	5297	15891	3	750	46253	132867	3780	7,5	
4	656		33820	AE	57,0		90,15		7+2	3s	B32	2869								
3	7156		22776	AE, F	0,0		100,50,200			6 3s	B31	5000								
5	**		53472	AE, F, PL	0,0		100,50,200			6 3s	B30	5000								
5	**		65445	AE, F, PL	0,0		100,50,200			6 3s	B29	5000	17869	4	1840	110010	221760	7156	16,7	
5	**		80067	AE, F, PL	0,0		100,50,200			6 3s	B33	6000								
1	**	2718	43148	AE, PL		75	150			2,75+8B(1F)	B34	958	6958	2	660	22737	48481	2718	2,75	
5	450		5333	AE		75	150			**	B35	5780	5780	1	200	8000	0	450	1	
3	784		26149	AE	60,30		60,30			8 3s	B36	5289	5289	1	300	10600	26149	784	0,8	
4	1000		16200	AE						3 3s, 1s	B37	9619	9619	1	87	6500	16200	1000	1	
5	1679		37421	AE	70,20		90,30			4 3s	B38	7027	7027	1	208	11500	37421	1679	1,3	
5	2530		74368	AE, PL	0,0		80,50			4 3s	B39	8020	8020	1	730	18562	74368	2530	5,5	
4	1394		61475	AE		65	65				B40	8447	8447	1	178	19276	61475	1394	4	
4			47000	AE		33,11	64,25			4	B41	9791	9791	1	325	23764	47000	0	2,5	
5	500		8491	AE	50,10		75			3 3s	B42	6460	6460	1	85	6000	8491	500	1	
5	1250			AE, PL		0,50	100,50,150			4 3s	B43	4376	4376	1	669	12000	0	1250	2	
3	532		15786	AE	32,8		64,16			3	B44	4592	4592	1	148	5269	15786	532	1,5	
5			12000	AE	90		120				B45	3362	3362	1	150	30000	12000	0	0	
2	150		2000	AE	30,15					3 3s	B46	1080	1080	1	15	2000	2000	150	0	
3			1500	AE			40			3 3s	B47	1949	1949	1	17	1600	1500	0	0	
4	444		9543	AE						0,5	B48	2081	2081	1	50	4180	7670	0	0,5	
5			8810	AE	20,10,40					3,5	B49	1940	1940	1	72	8024	9543	444	0	
	600		15766	AE			70				B50	2139	2139	1	96	6634	8810	0	0,5	
			13000	AE							B51	2258	2258	1	170	10500	15766	600	0	
			13195	AE							B52	2811	2811	1	60	12000	13000	0	0	
											B53	2995	2995	1	80	5494	13195	588	0,5	
198,3	72010	42073	2282388		0	448,11	1677,28	1171	98,6	0	0	398218	398218	53	31608	1654489	2282388	72010	270,05	
0,00049545	0,17991615		5,70251998										100242						0,6747168	POUR 1000 H

BUDGET	RATIO	RATIO	RATIO	RATIO	RATIO	RZATIO	RATIO	RATIO	RATIO
ACQUISITION	SB/POPBI	SCOM	FONDB	FOCO	PRET/BIB	PRETCO	INSCOM	POSTCO	BUDDCOM
1990,1991		FOFCOM	POP BIB	FOFCOM	POP/BIB	POP COM	POP COM	POP COM	POP COM
B1									
B2									
B3									
B4	0,02		1,03		4,41				
B5	0,07		2,64		6,79				
B6	0,03		0,00		0,00				
B7	0,04		1,63		5,01				
B8	0,02		1,93		2,55				
B9	0,01		0,00		1,41				
B10	0,01		0,69		1,58				
B12	0,03		1,98		4,88				
B11	0,01		0,34		1,20				
B13	0,04		1,99		4,07				
B14	0,07		1,19		3,28				
B15	0,02		2,31		4,07				
3790321 B16	0,05	0,13	2,30	6,42	3,45	7,05	0,20	1,07	25,15
B17	0,03		2,29		3,62				
220000 B18	0,01	0,02	1,39	1,84	1,86	2,74	0,11	0,49	6,39
360000 B19	0,06	0,06	3,29	3,29	4,37	4,37	0,13	0,61	15,75
B20	0,09		5,57		6,23				
B21	0,06		3,59		5,90				
B22	0,04		2,66		2,24				
455000 B23	0,05	0,06	2,51	3,58	3,45	4,46	0,16	0,60	13,25
255000 B24	0,06	0,06	2,77	2,77	7,17	7,17	0,30	0,63	21,49
B25	0,00		0,93	0,93	1,08	1,08	0,00	0,08	0,00
B26	0,08		4,37		12,28				
B27	0,02		2,81		6,42				
260000 B28	0,05	0,05	1,55	2,91	6,38	8,36	0,24	0,47	16,36
B32	0,05		4,40		7,94				
B31	0,12		4,94		10,69				
B30	0,10		6,88		13,09				
606 000 B29	0,12	0,10	7,65	6,16	16,01	12,41	0,40	0,93	33,91
B33	0,10		3,21		7,19				
66000 B34	0,06	0,09	3,65	3,27	5,57	6,97	0,39	0,40	9,49
48000 B35	0,03	0,03	1,38	1,38	0,00	0,00	0,08	0,17	8,30
65217 B36	0,06	0,06	2,00	2,00	4,94	4,94	0,15	0,15	12,33
35000 B37	0,01	0,01	0,68	0,68	1,68	1,68	0,10	0,10	3,64
80000 B38	0,03	0,03	1,64	1,64	5,33	5,33	0,24	0,19	11,38
232181 B39	0,09	0,09	2,31	2,31	9,27	9,27	0,32	0,69	28,95
110000 B40	0,02	0,02	2,28	2,28	7,28	7,28	0,17	0,47	13,02
110877 B41	0,03	0,03	2,43	2,43	4,80	4,80	0,00	0,26	11,32
60000 B42	0,01	0,01	0,93	0,93	1,31	1,31	0,08	0,15	9,29
60000 B43	0,15	0,15	2,74	2,74	0,00	0,00	0,29	0,46	13,71
26606 B44	0,03	0,03	1,15	1,15	3,44	3,44	0,12	0,33	5,79
50000 B45	0,04	0,04	8,92	8,92	3,57	3,57	0,00	0,00	14,87
10000 B46	0,01	0,01	1,85	1,85	1,85	1,85	0,14	0,00	9,26
B47	0,01	0,01	0,82	0,82	0,77	0,77	0,00	0,00	0,00
26620 B48	0,02	0,02	2,01	2,01	3,69	3,69	0,00	0,24	12,79
20057 B49	0,04	0,04	4,14	4,14	4,92	4,92	0,23	0,00	10,34
33717 B50	0,04	0,04	3,10	3,10	4,12	4,12	0,00	0,23	15,76
B51	0,08	0,08	4,65	4,65	6,98	6,98	0,27	0,00	0,00
B52	0,02	0,02	4,27	4,27	4,62	4,62	0,00	0,00	0,00
21582 B53	0,03	0,03	1,83	1,83	4,41	4,41	0,20	0,17	7,21

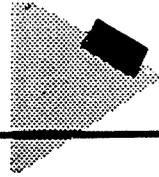
ANNEXE 7

**Agenda des établissements de
l'agglomération grenobloise : adresses et
numéros de téléphone.**

ANNEXE 8

**Articles de presse sur la présentation du
réseau grenoblois des bibliothèques.**

GRENOBLE



LE DOSSIER DU JOUR

BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES ■ Le réseau grenoblois (16 établissements) qui prête à ses abonnés 300000 livres, cassettes, disques et estampes a entrepris sa restructuration

RASSEMBLER CONVIVIALEMENT TOUS LES PUBLICS

Depuis 1970, année de la naissance de la première située dans l'ancienne mairie au Jardin de Ville et la création de celle de la Maison du Tourisme, en 1974, la ville de Grenoble n'a cessé de développer son réseau de bibliothèques autonomes, implantées dans tous les quartiers, pour être le plus près possible de la population.

Une opération de restructuration est actuellement en cours et évoluera sur plusieurs années dans trois directions : rassembler convivialement adultes et enfants dans la même bibliothèque, sortir des bibliothécaires hors des locaux pour aller au devant des lecteurs et informatisation de toutes les structures permettant la gestion de l'ensemble.

Un formidable outil pédagogique est mis à la disposition de tous, il s'agit du 36 14 BIB qui permet, grâce au Minitel, de pouvoir choisir rapidement parmi un million de livres, cassettes, disques et estampes répartis dans les différentes bibliothèques municipales.



Bibliothèque d'étude et d'information ■ Boulevard Lyautey, elle possède 23 kilomètres de rayons occupés par les livres.

des premiers de France

Au niveau des résultats, le réseau des bibliothèques municipales de Grenoble, est un des premiers de France, pour les équipements, pour le nombre de documents à disposition. En 1990, 40 568 lecteurs, soit plus de 25 % de la population grenobloise (moyenne nationale 15 à 16 %), ont emprunté aux bibliothèques municipales, avec 58 % d'adultes et 42 % d'enfants. Elles ont prêté, en 1988, 930 950 documents, en 1990, 1 million 100 000 et en 1991, ce brillant résultat sera encore en augmentation. En 1990, 866 917 livres et périodiques sont sortis des bibliothèques et 206 582 documents musicaux : vidéo-cassettes 15 747 lo-

2 759, partitions 2 875. A la bibliothèque d'étude et d'information, 54 400 documents ont été communiqués (plus tous ceux qui ont consulté sur place).

Le rôle des bibliothèques municipales ne se limite pas aux prêts et au niveau des animations elles ont présenté : 52 expositions, 47 rencontres-débats, 3 spectacles, 5 projections, 28 manifestations diverses. Pour le public enfants, 865 séances scolaires ont été organisées pour les écoles maternelles et primaires, mais de plus en plus, elles s'adresseront aussi aux collèges et lycées. Des réalisations, de biographies, plaquettes, ont permis de faire connaître ce qui est dispo-

SEIZE BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES

Une bibliothèque d'étude et d'information, deux grandes bibliothèques multi-média : Centre Ville et Grand'Place, treize bibliothèques de quartier, mais aussi un service de prêt aux collectivités et un service de prêt à domicile, forment le réseau grenoblois.

BIBLIOTHÈQUE D'ÉTUDE ET D'INFORMATION :

Située boulevard Maréchal-Lyautey (vers la Poste) elle est axée principalement sur la conservation du patrimoine et ne fait pas de prêts. On peut consulter sur place : fonds anciens dans ses 13 kilomètres de rayons occupés par les livres (tous publics).

MÉDIATHÈQUE GRAND'PLACE :

Les lecteurs viennent de toutes les communes de l'agglomération pour y emprunter : livres, journaux, revues, disques noirs, compacts-disques, partitions de musique, estampes et photographies, logiciels, service vidéothèque, prêts de cassettes enregistrées et consultation sur place d'un fonds documentaire.

BIBLIOTHÈQUE CENTRE VILLE :

Installée à la Maison du Tourisme, elle s'adresse également à tous les lecteurs de l'agglomération et proposent : livres, journaux, revues, disques et beaucoup d'animations, rencontres, expositions, projections.

Bibliothèques de quartier

MÉDIATHÈQUE ARLEQUIN :

C'est une des plus anciennes s'adressant à tous publics, enfants, adolescents, adultes et l'on y trouve : livres, journaux, revues, disques noirs, cassettes, compacts-disques, livres-cassettes pour enfants.

EAUX-CLAIRES :

Elle prête : livres, journaux, revues, fonds particulier de livres-cassettes pour adultes mais pas de disques.

BERRIAT :

Ouverte une fois par semaine (adultes-enfants).

ALLIANCE :

On y trouve : livres, journaux, revues, compacts-disques.

Petites bibliothèques

CENTRE VILLE :

Jardin de Ville et Hauquelin qui s'adressent à un public jeune, écoles, etc.

EST :

Abbaye (adultes), Jouhaux (enfants), Bajatière (adultes-enfants deux bibliothèques), Malherbe (enfants), Teisseire (adultes-enfants regroupés dans un local provisoire).

SUD :

Village Olympique (enfants).

OUËST :

Mistral (enfants et petit secteur adultes).

Mistral et Teisseire prêtent des cassettes vidéos pour découvrir des oeuvres cinématographiques.

RESTRUCTURATION ■ "Aller au devant des lecteurs"

La restructuration des bibliothèques municipales a démarré en 1990, après une réflexion de deux ans. La première bibliothèque intéressée a été celle de Mistral où il y avait quatre bibliothécaires pour 230 lecteurs. Actuellement l'effectif est de trois personnes dont une à temps partiel, affecté à moins d'heures de permanence mais à d'autres missions. Les bibliothécaires travailleront en partenariat en allant au devant des lecteurs dans les structures existantes : cantine, club de football, Maison pour Tous, centre social, club du 3e âge, etc. Les horaires ont diminué dans les bibliothèques adultes (ouvertes 12 heures par semaine), mais les bibliothécaires, personnels de la

ville assument 35 heures par semaine avec les sorties sur le terrain. Ils vont aussi dans les classes et travaillent avec les enseignants ou les élèves viennent à la bibliothèque. Les budgets étant en baisse depuis deux ans, les bibliothèques vont de plus en plus recevoir dans le même lieu tous les publics : enfants, adolescents et adultes. Actuellement les bibliothécaires qui partent ne sont plus remplacés, ainsi que les congés maladie et maternité. Déjà en 1991 des postes ont été supprimés : Bajatière (moins 1), Abbaye-Jouhaux (moins 1), Teisseire (moins 1). En 1991, il y avait 192 agents dont beaucoup à temps partiel, ce qui représente à peu près 161 postes pleins pour

l'ensemble des bibliothèques municipales.

En 1992, le local provisoire de Teisseire sera agrandi, la Ville de Grenoble ayant racheté deux commerces contigus, ce qui va permettre l'ouverture d'une bibliothèque de plus de 300 m², avec section adultes-enfants, à la fréquentation familiale. Ouverture prévue en 1992 également de la bibliothèque Saint-Bruno, actuellement en construction (regroupement adultes-enfants de l'ancienne).

L'objectif des bibliothèques municipales est de desservir le public le plus large possible sur l'ensemble de la Ville de Grenoble, suivre l'évolution des quartiers et essayer de s'adapter.

BIBLIOTHÈQUE « VILLAGE OLYMPIQUE » ■

Fermeture de la section « adultes » mais maintien de l'activité « enfants »

Dans le cadre de la restructuration dont l'évolution va s'étendre sur plusieurs années, la bibliothèque « Village Olympique » va voir disparaître sa section « adultes », mais l'activité « enfants » est maintenue. Les responsables font observer que ce n'est pas catastrophique puisque la médiathèque Arlequin située à proximité (juste une passerelle à traverser) reçoit les adultes

ainsi que la bibliothèque Grand'Place. Au dernier conseil municipal, l'Union de quartier Village Olympique a dénoncé la fermeture de la bibliothèque secteur adultes. Bernard betto, adjoint à la Culture et à l'Enseignement a répondu : « Ce n'est pas une fermeture, c'est un redéploiement qui nous permettra de mieux répartir

les moyens entre les différents secteurs de la ville ».

Cette bibliothèque avait un problème au vu des résultats : en 1988 12 055 prêts, en 1990 11 980 et une baisse encore en 1991. Au niveau des enfants, en 1988 26 117 prêts, en 1990 22 290, en 1991 12 803. Le nombre de lecteurs est d'environ un millier avec 350 à 400 adultes et 600 à 650 enfants.

BUDGET GLOBAL 1990 ■

31 millions 256 629 F

Le budget global des bibliothèques municipales, pour l'année 1990, se monte à 31 millions 256 629 F, les salaires des agents représentant 69 % de ce budget (avec la charge de sept conservateurs d'Etat). Les recettes s'élèvent à 3 millions 300 000 F, réparties comme suit : usagers 28 %, Etat 45 %, conseil général 14 %, Centre national de lettres 9 %. La Ville de Grenoble paie un peu moins de 90 % du budget global, c'est-à-dire environ 27 à 28 millions de francs.

**UN
NOUVEAU
VISAGE****Bibliothèques
Municipales**

Ville de Grenoble

Les bibliothèques de Grenoble se sont réparties dans toute la ville 18 équipements regroupant 11 bibliothèques pour adultes, 12 bibliothèques pour enfants, 4 discothèques, 3 vidéothèques (consultation et prêt de cassettes vidéo), 2 artothèques (prêt d'estampes et de photographies), 1 logithèque (prêt de logiciels), plus un service de prêt aux collectivités (bibliobus) et un service de prêt à domicile pour les personnes à mobilité réduite.

Si certains équipements sont bien visibles, la bibliothèque d'étude et d'information, boulevard Maréchal-Lyautey, la médiathèque de l'Alliance ou la bibliothèque des Eaux-Clares, d'autres sont plus dissimulés, Grenoble et centre ville, au point que bien des Grenoblois ignorent souvent qu'il s'agit d'un même service.

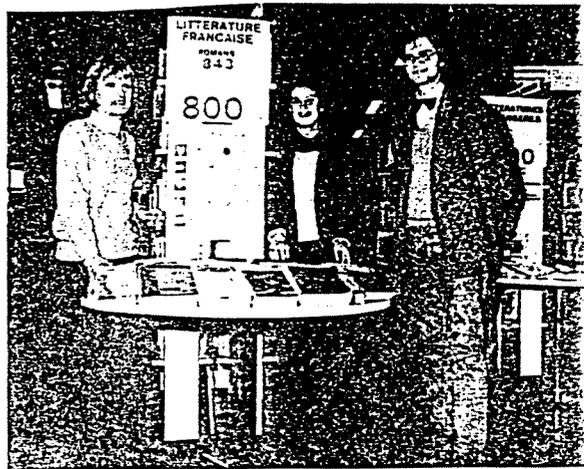
L'information du réseau des bibliothèques permet aujourd'hui à tout abonné d'utiliser l'ensemble des bibliothèques, d'avoir accès, grâce au minitel, au catalogue commun à tous les équipements, de connaître la disponibilité des différents documents.

Pour symboliser ce réseau, marquer son unité, il fallait bien sûr un logo. Nous l'avons choisi sous la forme d'un visage particulièrement attentif à voir, écouter, regarder : tout ce que proposent les bibliothèques aujourd'hui.

Hervé Fruhny, illustrateur, graphiste, a su, en élaborant ce logo,



transcrire à la fois le classicisme, la convivialité, l'intimisme, mais aussi la modernité qui sous-tend aujourd'hui la fonction et l'action d'une bibliothèque.



A la bibliothèque Grand'Place ■ De gauche à droite Sylvie Crouzet, responsable de la médiathèque Grand'Place, Catherine Pouyet, directrice de la Lecture publique (toutes les bibliothèques de prêts de Grenoble) et Frédéric Saby, conservateur et responsable des bibliothèques de quartier secteur Est et développement de la lecture (absent sur ce cliché Michel Merland, directeur des bibliothèques).

PRIX DES ABONNEMENTS ■ Ils sont différents pour les Grenoblois et les non-Grenoblois

GRATUITÉ : Pour les enfants jusqu'à 18 ans, pour les chômeurs grenoblois et les personnes de plus de 65 ans.

POUR LES GRENOBLOIS : 35 F par an à partir de la date d'inscription (pour les disques supplément de 22 F par an, avec accès à tous les supports).

POUR LES NON-GRENOBLOIS : Gratuité pour les jeunes scolarisés à Grenoble. Les étudiants paient 57 F et les adultes 120 F, par an.

UTILISATION : Une carte d'emprunt gratuit est alors délivrée donnant accès à tous les services, sauf la vidéo, les logiciels, les estampes, qui font l'objet d'un tarif particulier. Vidéo : 75 F d'abonnement par trimestre avec autant de cassettes désirées. Estampes : 25 F par prêt de trois mois. Logiciels : 75 F par trimestre. Le secteur très important qui s'appelait le prêt aux collectivités est inclus maintenant dans le service développement de la lecture situé à Grand'Place.

INFORMATISATION

■ Toutes les bibliothèques chez soi avec 36 14 BIB

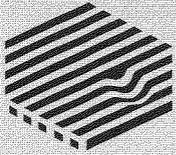
Les lecteurs peuvent ne fréquenter qu'une seule bibliothèque ou toutes, avec la même carte d'emprunt. Mais un nouveau service Minitel 36 14 BIB permet de savoir si le document cherché est disponible et ce dans toutes les bibliothèques municipales. Vous pouvez appeler avec des appareils installés dans les bibliothèques mais aussi de chez vous. L'informatisation permet également de faire les statistiques et catalogues qui se réalisaient avant à la main ainsi que les lettres de rappel.

ANNEXE 9

**Un outil d'information au service d'un
réseau : " Lettres et Sons : l'écho de la
Bibliothèque Départementale de l'Isère ".**

Lettres et Sons

L'ECHO DE LA BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE
DE L'ISERE



Conseil Général
de l'Isère

N° 2 JUILLET/AOUT/SEPTEMBRE 1992

BIBLIOTHEQUES RURALES

CRÉEZ UNE BIBLIOTHEQUE DANS VOTRE COMMUNE

La Bibliothèque Départementale est votre prestataire de services depuis le moment où l'idée d'une bibliothèque germe dans votre commune, jusqu'à son ouverture au public, même au-delà.

L'aide au démarrage de votre bibliothèque s'applique à toutes les étapes de votre réalisation :

- visite sur place du local que vous envisagez de transformer en bibliothèque : en rez-de-chaussée de préférence, 25 à 30 m² au minimum, situé au centre-village pour en favoriser la fréquentation la plus large.

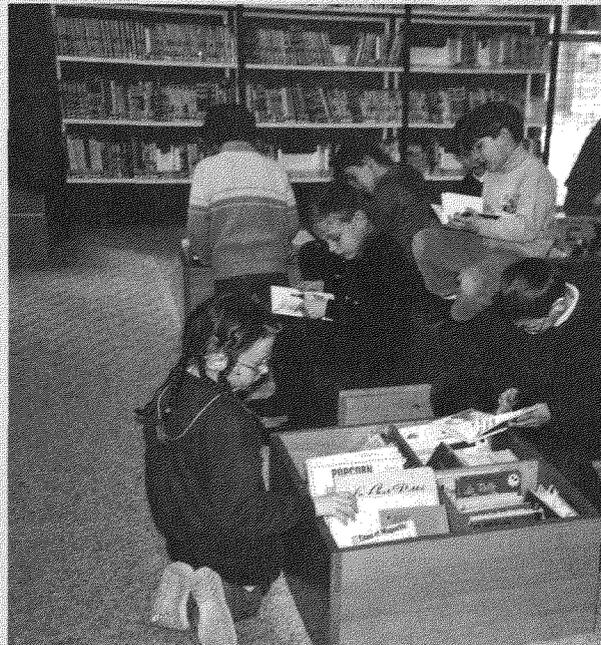
- Au cours de cette première rencontre avec les élus :

- **Conseils** sur les travaux à entreprendre, sur le choix du **Mobilier** à commander, sur les subventions existantes, sur les conditions de fonctionnement de la bibliothèque.

- Ensuite aide à l'étude comparative des devis mobilier demandés par la commune.

Aide Pratique au démarrage de votre bibliothèque : l'équipage qui dessert votre canton (1 magasinier de bibliobus + 1 bibliothécaire) peut venir sur une journée vous aider à installer le mobilier et les livres empruntés à la B.D.I., à décorer d'affiches et posters, à poser la signalisation sur les mobiliers, à préparer l'ouverture du bureau de prêt.

Pour bénéficier de cette aide spéciale avant inauguration, appelez votre équipage pour un



rendez-vous de travail chez vous sur place. C'est gratuit, mais très payant pour vous en temps gagné !

Après l'inauguration, après quelques années de fonctionnement, vous pouvez encore avoir besoin d'aide pour :

- trier des "dons" devenus envahissants,
- reclasser et réorganiser vos collections proprement.
- appuyer une demande envers vos communes : local à rénover ou agrandir, budget à accroître, animation à organiser, etc.
- lancer une animation autour du livre...

La Bibliothèque Départementale peut aussi vous aider sur ces points précis, n'hésitez pas à nous appeler pour toute intervention, en plus de la "tournée" habituelle du bibliobus.

FUTUROLIRE 92

"Quand le Nord-Isère lit, le Nord-Isère avance..."

Manifestation pour tout public, Futurolire est (presque) devenu une tradition dans le Nord-Isère.

Organisé par les bibliothécaires et les libraires, cette fête du livre ne porte pas sur un thème précis mais propose plusieurs pôles d'intérêts propres à attirer tous les publics : adultes, enfants, adolescents, public citadin et rural.

A la fois lieu de rencontre avec les livres sur les six stands de libraires à travers six thèmes différents (littérature étrangère, bandes dessinées, livres pour la jeunesse, littérature française, policiers, histoire et sciences humaines) et lieu de rencontre avec les écrivains.

Les écrivains pour adultes : Didier Daeninck, Robert Deleuse, Rose Vincent, Michel Folco, Jeannette Colombel, Alain Page, Massin ; les écrivains pour la jeunesse : Evelyne Brisou-Pellen, Jean Claverie, Michèle Nickly, Thierry Lenain.

Futurolire c'est aussi des animations et ateliers autour du livre, des séances de contes pour enfants, des débats, un concours pour les jeunes, la rencontre des écrivains avec les classes sur le salon.

Futurolire, c'est enfin la participation de structures variées régionales ainsi que des bibliothèques-relais de la B.D.I. dans la préparation, l'information dans leurs communes, et l'aide physique pendant le salon.

La bibliographie complète des auteurs invités sera disponible à l'annexe à partir du 18 juin.

Plusieurs malles de livres constituées des livres des auteurs invités circuleront à partir de cette date dans les bibliothèques-relais qui en feront la demande auprès de l'annexe.

Le programme détaillé et l'affiche sortiront en septembre. En attendant, lisez vous-même et faites lire les auteurs invités pour mieux les rencontrer sur le salon.

Françoise LHUILLIER, B.D.I.

ANIMATION

L'exposition-animation sur le thème du livre animé, destinée aux enfants de 4 à 11 ans que propose la Bibliothèque Départementale de l'Isère dans son catalogue est actuellement à la Bibliothèque de Saint-Pancrasse.

marionnette que l'on manipule devant les enfants. Fouinette possède dans son grenier un trésor : une malle de livres animés qui accompagne l'exposition.

Depuis février 1992, cette animation tourne dans le réseau de la B.D.I. Les bibliothèques de Voreppe, Biviers, Eybens, Varcès, Theys et Lumbin l'ont déjà reçue. Chacune d'elles a travaillé en amont avec ses partenaires pour créer un évènement plus fort. Les principaux partenaires ont été les écoles, mais aussi Maisons des Jeunes et de la Culture, bibliothèques associatives de quartier, Mairies, conteuses, Associations de parents d'élèves...

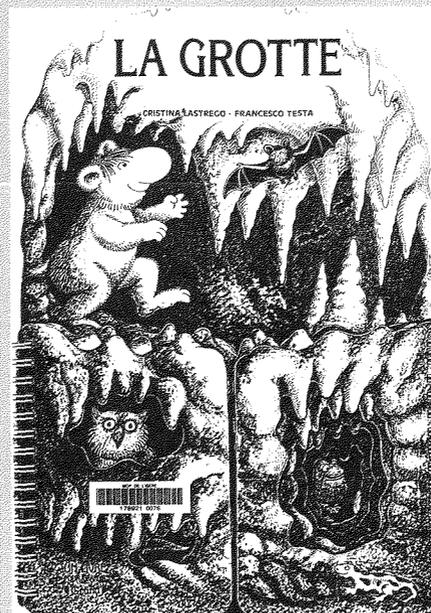
Ainsi pour préparer la venue de Fouinette, les enfants des écoles ont fabriqué de nombreux livres animés qui ont été exposés à la bibliothèque en même temps que le livre géant et sa malle. Ceci a très souvent favorisé des liens plus étroits écoles-bibliothèques, ainsi que la venue de nouveaux jeunes lecteurs.

De nombreuses animations ont eu lieu pour cet évènement : sensibilisation aux livres animés par divers ateliers et jeux, étude des techniques de ce genre de livres, ateliers d'écritures, créations d'histoires et fabrications de livres et de cartes animés, d'affiches, de tracts, conférences à partir de documentaires animés, création théâtrale...

Tout le travail qui a été fait et qui est en cours autour de cet exposition-animation a été présenté sur le Forum Livre Jeunesse FOLLJE du 11 au 14 juin 1992.

Venez faire la connaissance de Fouinette qui vous attend de pied ferme.

Isabelle CARTELLIER



UN NOUVEAU SERVICE A L'ANNEXE DE LA B.D.I. :

La commande d'adhésifs pour les bibliothèques-relais.

Suite à une demande des bibliothèques-relais, l'annexe Nord-Isère de la Bibliothèque Départementale à Bourgoin-Jallieu a mis en service depuis janvier 1992 des commandes groupées, deux fois par an, pour l'équipement en adhésifs des livres.

Ces achats collectifs ont l'avantage de bénéficier des mêmes tarifs que ceux de l'annexe de la Bibliothèque Départementale.

Ce nouveau service concerne les bibliothèques-relais dépendant de l'annexe Nord-

• Le prochain stage OLIVRE se déroulera à Bourgoin-Jallieu les 28 - 29 - 30 septembre et 1^{er} octobre 1992
les 21 - 22 - 23 octobre
les 16 - 17 - 18 novembre 1992.

• 3^e fête du livre en Nord-Isère
Samedi 10 octobre : 14 h 00 - 19 h 00.
Dimanche 11 octobre : 10 h 00 - 19 h 00
Salle polyvalente de Bourgoin-Jallieu.

• Vos articles, suggestions de lectures... pour le prochain numéro devront nous parvenir avant le vendredi 25 septembre.

MISE À JOUR DU CATALOGUE D'ANIMATION 1992 : NOUVELLES ACQUISITIONS

EXPOSITIONS :

"Dances"

• 12 photos (0,74 m x 0,58 m) de chorégraphes contemporaines.
• Une douzaine de livres.

"Le livre et ses métiers"

• 12 panneaux couleurs (0,77 m x 0,35 m) illustrant les étapes de la fabrication d'un livre.

"Livres animés"

• Un grand livre (1 m de hauteur x 2,80 m de diamètre ouvert ; poids : 40 kg) sur lequel sont présentés des livres en relief.
• 1 malle contenant 84 livres en relief.
• Une plaquette contenant des idées d'animation autour de ces livres.

"1492"

• 20 panneaux (1,20 m x 0,80 m) illustrent les découvertes de Christophe Colomb ; l'état du monde en 1492 ; les civilisations découvertes et détruites par les Espagnols ; le partage de ces empires.
• Une malle de 20 livres pour adultes et enfants.

"Les yeux de la Découverte"

• (0,64 m x 1 m) 6 affiches tirées de la collection "les yeux de la Découverte" de Gallimard.

"Environnement"

• 17 panneaux (0,80 m x 0,60 m) édités par F.R.A.P.N. A.
• 70 livres pour enfants et adultes.
• 3 jeux.

MALLE DE LIVRES

Contes :

• 27 livres avec la possibilité de compléter par des cassettes et des livres cassettes.

En projet :

• Une exposition sur le Mont-Aiguille.

MONTALIEU-VERCIEU : un nouveau départ

La bibliothèque municipale de Montalieu-Vercieu n'est pas vraiment une nouveauté puisque créée en 1946 par le maire, elle a toujours fonctionné depuis cette date.

au début les caisses de livres de la BCP et des personnels de lecteurs l'alimentaient, elle possède aujourd'hui un fonds de 5 000 livres acquis depuis quelques années sur une subvention municipale. Après plusieurs déménagements, la bibliothèque vient d'inaugurer au printemps 92, 120 m² de locaux, bien aménagés, chaleureux et accueillants avec une salle de documentation permettant aux lycéens de travailler dans le calme.

Si attractive, la bibliothèque reçoit également les familles des communes environnantes. Une équipe de bénévoles accueille régulièrement les classes primaires qui viennent une semaine deux à la bibliothèque.

La bibliothèque de Montalieu, par la volonté commune de la municipalité et des responsables, tenue par la B.D.I. est un bel exemple de réussite : les quarante nouvelles inscriptions depuis l'ouverture des nouveaux locaux en sont la preuve : une bibliothèque à visiter !

Françoise LHULLIER, B.D.I.

Renseignements fournis par Mme Moret, responsable de la bibliothèque de Montalieu-Vercieu

FICHE TECHNIQUE :

Montalieu-Vercieu : 2119 habitants.
Superficie de la Bibliothèque : 1200 m².
Budget d'acquisition de documents en 1992 : 11 000 F + 21 400 F du C.N.L.
Mobilier : Borgeaud.
Nombre de lecteurs : 617.
Nombre de livres : 5 000.
Equipe de dépositaires : 8 personnes.

ANIMATIONS RÉALISÉES :

- La soie : 1988.
- La révolution française : 1989.
- Historique de Montalieu : 1991.
- La peinture : 1992.

HORAIRE D'OUVERTURE :

- le mercredi de 9 h 30 à 12 h 00.
- le jeudi de 16 h 30 à 18 h 30.
- le samedi de 9 h 30 à 12 h 00.



DOSSIER

UNE AIDE AU CHOIX ET A LA CONNAISSANCE DES LIVRES :

Comités de lecture

La production éditoriale étant de plus en plus importante, il devient souvent difficile et même hasardeux de procéder à un bon choix de livres alors même que les budgets d'acquisition des bibliothèques s'avèrent encore bien souvent insuffisants.

Il est mieux s'y retrouver dans la "jungle" des livres, deux comités de lecture se sont mis en place dans le Nord-Isère :

D'une part, le comité de lecture jeunesse qui fonctionne depuis 1988 et connaît maintenant sa vocation croisière et d'autre part le comité de lecture adulte, dernier né du printemps 1992 et pour lequel tout est encore à faire.

En effet, le comité de lecture jeunesse repose sur un fonctionnement bien structuré.

Créé à l'origine par la volonté commune des bibliothécaires professionnelles du Nord-Isère et celles de l'annexe de la B.D.I., de la librairie Jolire à Bourgoin-Jallieu, des éducatrices de collèges et d'enseignants, il regroupe également des bibliothèques-relais de la B.D.I. : Marantonnay, St-Marcel-Bel-Accueil, Chuzelles, St-Jean, Pont-de-Beauvoisin, St-Savin, Les Arbres, St-Etienne-de-St-Geoirs, St-Alban-de-Val, Eclouse, Vézeronce-Curtin, Pont-Evêque, St-Jonas, Les Abrets.

Le mode de fonctionnement s'est fixé dès le début :

La sélection des nouveautés prêtées par la librairie, l'analyse systématique en commun des ouvrages (albums, romans, documentaires, revues, etc.). Les livres retenus, selon un certain nombre de critères, font l'objet d'une plaquette,

en fin d'année, largement distribuée, qui constitue une aide en matière d'achat de documents.

Devant le nombre important de participants, le comité de lecture qui se tenait à l'annexe de la B.D.I. a dû se scinder en deux groupes depuis l'automne 91 et se déroule alternativement toutes les six semaines entre la médiathèque de la Villefontaine et l'annexe de la B.D.I. à Bourgoin-Jallieu. Le bilan de ces comités de lecture est largement positif sur plusieurs points :

- Approche et sensibilisation au livre pour la jeunesse.
- Aide précieuse dans les achats de livres.
- Contacts entre professionnels et non professionnels.
- Développement de l'esprit d'analyse.
- Nécessité de s'exprimer en public.
- Expression écrite par les fiches d'analyses de livres.

Reliée au Centre de Recherche et d'Information sur la Littérature Jeunesse (C.R.I.L.J.), l'antenne du Nord-Isère a créé deux malles de livres qui circulent (parmi d'autres) dans le département : "Les droits de l'enfant" - "Les livres d'art pour enfants" qui sont un excellent complément aux livres présents dans les bibliothèques et les écoles.

Réunion générale d'information Vendredi 18 septembre - 9 h 00 Annexe Nord-Isère

Pour toutes informations : Véronique Gauthier, annexe Nord-Isère au 74 43 25 60.

Parallèlement au comité de lecture de jeunesse, le comité de lecture adulte est né le 17 mars 1992 à l'annexe de la BDI.

A la différence du comité de lecture jeunesse, il s'articule autour de thèmes ouvrant sur des domaines variés à partir de lecture de romans et non pas systématiquement sur des nouveautés. Ainsi, la séance du 17 mars fut consacrée aux

romans historiques, celle du 19 mai, aux romans en Europe et le 25 juin réservé aux romans pour grands adolescents.

Si, pour ces trois séances, ce sont les bibliothécaires de l'annexe qui ont choisi les titres à lire, une orientation différente sera adoptée à partir de la rentrée 92 sur proposition de la bibliothèque-relais de Vézeronce-Curtin : chaque thème de séance retenu correspondra à une animation réalisée ou en projet dans une bibliothèque participant au comité. Ainsi, le thème retenu pour la séance du 10 novembre sera le "Québec" proposé par la bibliothèque de Vézeronce-Curtin qui se chargera de regrouper des romans sur le thème avec l'aide des bibliothécaires de l'annexe Nord-Isère. Le thème suivant est déjà retenu par la bibliothèque de St-Alban-de-Roche qui projette une animation sur les Antilles.

A signaler que les analyses réalisées à partir des trois comités de lecture du printemps 92 seront éditées dans une plaquette qui sera diffusée lors du salon du livre FUTUROLIRE 92 à Bourgoin-Jallieu et que la discussion passionnante amorcée sur les romans historiques aura son prolongement dans un débat public avec des écrivains sur le salon (10 et 11 octobre 1992).

Le jeune comité de lecture est ouvert à tous. Les participants actuels sont les bibliothèques-relais de : Valencin, Les Abrets, Hières-sur-Amby, Vézeronce-Curtin, St-Alban-de-Roche, Chuzelles.

Pour toute information : Edith Mercier, annexe Nord-Isère au 74 43 25 60.

Prochain comité de lecture : "Le Québec"
Mardi 10 novembre - 9 h 00
Annexe Nord-Isère

Françoise LHULLIER, B.D.I.

CARNET DE ROUTE

UNE TOURNEE EN BIBLIOBUS

Aujourd'hui : le TRIEVES, en "prêt direct". Equipe de service : Claire LAMY, bibliothécaire, et Alexandre BERLIOZ, magasinier.

8 h 30 : Le magasinier vérifie l'état du camion avant le départ. La bibliothécaire charge le bibliobus en livres, revues et réservations pour les lecteurs. Petit café, et départ à 9 h 00 pour LAVARS : temps gris, mais nous aurons peut-être le soleil en montagne. Direction MONESTIER-DE-CLERMONT, passage du Pont de BRION, toujours impressionnant.

Nous arrivons à LAVARS à 10 h 15. Les lecteurs nous attendent devant le gîte d'étape. L'accueil est toujours sympathique dans ce petit village (121 habitants), les lecteurs sont fidèles et gros emprunteurs. On échange les nouvelles du pays et on discute des livres, choisis pour être mis à la disposition des randonneurs du gîte.

Départ à 11 h 15 pour CORNILLON. Le bibliobus stationne un peu à l'écart entre le four communal, le lavoir et une ferme, mais les lecteurs, grands et petits, viennent de plus en plus nombreux.

12 h 15 : départ pour MENS où nous prenons notre déjeuner dans le bibliobus, avec un petit arrêt "bouffettes", spécialité locale, et à 13 h 30 départ pour LALLEY, le plus gros bourg de la journée (193 habitants). Une douzaine de personnes attendent le bibliobus, seul moyen d'approvisionnement en livres ces petites communes rurales éloignées. Le prêt est très vivant, avec des enfants et des adultes très intéressés par les livres : retraités, commerçants, jeunes parents.

15 h 30 : direction ST-MICHEL-LES PORTES, dernier arrêt de la journée. ST-MICHEL est un petit village sous le Mont-Aiguille, aux jolies maisons anciennes, nous stationnons sur la place de l'église.

Dans ces deux villages, le nombre de lecteurs varie au rythme des saisons bien plus nombreux l'été que l'hiver. Le passage du bibliobus 2 fois par trimestre (au lieu d'une fois) a augmenté le nombre de prêts dans le Trièves.

16 h 45 : fin du prêt, route du retour, arrivée à 18 h 00.

Tournée longue en kilomètres, mais les contacts humains sont très agréables avec nos lecteurs dans cette belle région du Trièves.

Alexandre BERLIOZ, B.D.I.

Au prochain numéro : une "tournee" tres differente ailleurs en Isère...



LIVRES ET DISQUES

DU COTE DES JEUNES

Coup de cœur pour la nouvelle collection "Carnets du monde" chez Albin-Michel.

Pour chacun des titres de la série, le principe est d'envoyer un auteur et un illustrateur en reportage dans un pays dont ils sont soit originaires, soit spécialistes. Ils rapportent de leur voyage un carnet de route dans lequel ils décrivent les paysages traversés et la vie quotidienne des personnes rencontrées. A noter, dans chaque volume une carte fixant la situation du pays, et une page REPERES mentionnant les dates-clés. Les ouvrages de cette collection sont originaux : ils soulèvent des problèmes de société rarement abordés et invitent les jeunes à réfléchir sur l'actualité des pays concernés.

A conseiller à partir de 12 ans.

Titres déjà parus, à retenir :

- ALBANIE : Visages découverts
- AFRIQUE DU SUD : Le jour et la nuit
- TURQUIE : Sur le chemin des Kurdes
- NEW-YORK : Quartiers noirs
- ALGERIE : Garçons et filles.

Christine BORREL, B.D.I.

A LIRE CET ETE

• "L'Affaire TOUTANKHAMON"

Christian JACQ - Grasset

Pour les amoureux de l'Egypte en particulier et du roman historique en général.

• "Actes de Foi"

Erich SEGAL - Grasset

Biographie pleine de tendresse et d'humour et témoignage sur la culture et la religion juive.

• "La Soie"

Michèle TOURNEUR - Gallimard

L'écrivain a vécu à Lyon. Ses personnages sont contemporains et leur passion est la vie dans tous ses états. Intéressant mais difficile.

• "En Douceur"

Jean-Marie LACLAVETINE - Gallimard

Le crime banalisé. Humour noir tout public.

• "Tignes, mon village englouti"

José REYMOND - Payot

Autobiographie émouvante.

• "Procès à Volosca"

Franco VEGLAIANI - Alinéa

Procès de quatre jeunes gens pendant la période fasciste. Où l'on retrouve certains comportements tout à fait contemporains.

Selection réalisée par les Bibliothèques des Petites Unités de Lecture Publique réunies à St-Marcellin le 4 juin 1992

Claire LAMY, B.D.I.

A ECOUTER

• Primal Scream "Screamadelica"

Création Records 30901 distrib. Virgin - CD

Parmi la foisonnante production en dance music, funk, rap et autres courants du moment où bien souvent le pire cotoie le meilleur, un album se détache : "Screamadelica" signé Primal Scream. Le titre curieux d'une livraison originale et inventive : métissage osé de dance music, house music, techno, rap et pop, Screamadelica abonde en effets bizarres, planants et novateurs sans nous briser les méninges. Primal Scream opère une habile synthèse des styles de ces dernières années : un ensemble éclatant de couleurs, de soleil et de bonne humeur.

Marie-Anne ILIAS, B.D.I.

RENATE FINCKH

NOUS CONSTRUIRONS UNE ERE NOUVELLE

Ecole des Loisirs (Médium)

Cornélia, une jeune Allemande, éprouve, dès sa plus tendre enfance, le sentiment d'une mise à l'écart dans sa famille et à l'école. En 1936, à 10 ans elle s'engage dans les jeunesses hitlériennes où elle se sent enfin reconnue.

Elle met toutes ses forces dans une cause à laquelle, très vite, elle adhère totalement : la construction d'une grande Allemagne "nettoyée des races inférieures, des faibles, des inutiles". Aveuglée jusqu'à l'extrême, elle a perdu tout sens critique.

Lorsqu'elle se rendra compte, quelques années plus tard, qu'elle a été manipulée et qu'elle s'est trompée de modèle, il sera trop tard.

Le regard sans indulgence que pose cette jeune Allemande sur son engagement dans l'idéal nazi nous aide à mieux comprendre la gigantesque manipulation dont ont été victimes des millions de gens "très ordinaires". Ce livre extrêmement fort, est à lire absolument, pour adolescent et adultes.

Marie-Hélène GILBERT, B.D.I.

ANNEXE 10 :

**Enquête auprès des lecteurs .
Bibliothèque municipale. Centre Socio-
Cultuel Emile Romanet.
Varces Allières et Risset.**

Futurs lecteurs, répondez-nous

Afin d'ouvrir les portes de la "Bib" à un nombre toujours croissant de lecteurs, nous avons besoin de savoir pourquoi vous n'êtes pas intéressés par la Bibliothèque de votre commune. Merci de nous répondre d'ici fin mai, en déposant vos réponses en mairie, ou au Centre Socio-Culturel.

QUESTIONNAIRE

1. Etes-vous contre les bibliothèques, par principe ?

oui non

* Si oui, reportez-vous à la question n° 4

2. Fréquentez-vous une autre bibliothèque ?

* Si oui, est-ce la :

- bibliothèque d'entreprise : oui non
 - bibliothèque de la ville où vous travaillez ? oui non
 - autre : oui non

Précisez : -----

3. Si vous fréquentez une autre bibliothèque, pouvez-vous nous dire pourquoi ? (plusieurs réponses sont possibles)

- plus de choix d'ouvrages : oui non
 - les horaires nous conviennent mieux : oui non
 - il y a d'autres prêts que les livres : oui non
 (* si oui, précisez : vidéo-cassette, disques-laser, reproductions, autre ...) -----
 - les tarifs sont moins chers : oui non
 - l'accueil est plus agréable : oui non
 - les locaux sont mieux agencés : oui non
 - la classification des ouvrages est plus simple : oui non
 - autre, merci de préciser : -----

4. Qui êtes-vous ?

Merci de rendre le questionnaire de façon anonyme, mais précisez-nous :

Sexe masculin Sexe féminin

Age : Moins de 14 ans :
 de 14 ans à 18 ans :
 de 18 ans à 25 ans :
 de 25 ans à 45 ans :
 plus de 65 ans :

Profession : Salarié : oui non

Si oui, quelle catégorie ? -----

Date d'arrivée sur la commune : -----

Composition de votre famille : -----



La bibliothèque municipale

Elle a ouvert ses portes, il y a 4 ans dans les locaux du Centre Socio-Culturel Romanet, espace Charles De Gaulle
Tél. 76 72 80 14

Quelques chiffres :

- une directrice, une secrétaire et douze bénévoles : Blanc-Tranchant Edith ; Bergeron Odile ; Colom Jeanine ; Cristini Monique ; Fillon Yvonne ; Forcella Antoinette ; Million Anne ; Rivier Laurette ; Saint-Pierre Clémence ; Salvini Brigitte ; Villacreces Josiane ; Zdybek Madeleine.
- 533 lecteurs adhérents soit 13 % de la population, dont 348 jeunes de moins de 14 ans.
- 15 186 prêts font sortir les 5 269 ouvrages acquis grâce aux subventions communales.
- 300 ouvrages prêtés par le bibliobus de la Bibliothèque Départementale de l'Isère.

Les horaires* :

Les prêts se font lors des trois ouvertures hebdomadaires :

- le mardi et le jeudi, de 16 h 30 à 18 h 30
- le mercredi de 14 h 30 à 16 h 30

* Modifications possibles lors des périodes de vacances scolaires.

Trois livres pour trois semaines avec prolongations possibles...

L'adhésion :

Elle est annuelle (du 1er janvier au 31 décembre), et individuelle, elle correspond

aux cotisations suivantes :

- Adulte = 32 F
 - Retraités et chômeurs : 15 F
 - Etudiants et scolaires à partir de 14 ans : 12 F
 - Enfants de moins de 14 ans : 8 F
- * Prévoir le double pour les non-varçois, justificatifs de domicile demandés).

Les projets :

- Renouveler (déjà!) les livres qui sortent le plus.
- Enrichir les fonds classiques et documentaires.
- Développer l'achat des albums 1er âge.
- Favoriser l'accueil des classes en liaison avec l'Association des Usagers du C.S.C.
- Créer un secteur prêts de "revues" mensuelles.
- Poursuivre et augmenter "l'heure du conte" en liaison aussi avec l'Association des Usagers du C.S.C.

Brigitte POGGI

